

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 18 MARS 2013

VOLUME 72

**ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI**  
**Sténographes officielles**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me ÉLIZABETH FERLAND  
Me CLAUDE ROY

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec  
Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval  
Me MICHEL DORVAL pour l'Union Montréal  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me ANDRÉ DUGAS pour le Parti libéral du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me ANNICK PAQUETTE pour l'Ordre des ingénieurs du Québec  
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Me MICHEL JOLIN pour monsieur Pierre Lavallée

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	7
YVES CADOTTE	11
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	11
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT	126
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUGAS	134
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL	137
PIERRE LAVALLÉE	160
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	160

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
52P-562 : Réponse écrite aux engagements 52E-26 et 52E-27	15
52P-563 : Lettre d'offre du Groupement SNC- Lavalin/Gaz Métro Plus/Suez environnement du 28 septembre 2008 et lettre de réponse de la Ville de Montréal à Yves Cadotte du 5 octobre 2007 concernant le Projet ICI optimisation du réseau-V/dossier 873590, en liasse	73
52P-564 : Tableau sur le nombre et la valeur des contrats octroyés à la firme SNC- Lavalin Inc., ses filiales et ses consortiums par la Ville de Montréal entre 2002-2011	158
53P-565 : Tableau des contrats de BPR à Montréal et les comptes bancaires de Pierre Lavallée	218

53P-566: Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Pierre Lavallée et sa conjointe aux partis politiques provinciaux.

254

53P-567 : Tableau sur les contributions faites aux deux partis qui ont formé un gouvernement de 1996 à 2011, par des personnes à l'emploi de BPR et par certains de leurs proches

263

53P-568 : Graphique des contributions faites aux deux partis qui ont formé un gouvernement de 1996 à 2011, par des personnes à l'emploi de BPR et par certains de leurs proches

263

53P-569 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Pierre Lavallée aux partis politiques municipaux

264

53P-570 :       Graphique de la valeur estimée des  
                  contrats obtenus par BPR Inc. avec le  
                  MTQ de 1997 à 2012 pour des contrats  
                  de conception de plans et devis et de  
                  surveillance de travaux

273

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18ième)  
2 jour du mois de mars,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Bon matin.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que les avocats peuvent bien s'identifier,  
12 s'il vous plaît.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Alors, Denis Gallant pour la Commission.

15 Me ÉLIZABETH FERLAND :

16 Élisabeth Ferland pour la Commission.

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 Bonjour à vous. Benoit Boucher pour le Procureur  
19 général du Québec.

20 Me PHILIPPE BERTHELET :

21 Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.

22 M. YURI TREMBLAY :

23 Bonjour. Yuri Tremblay, Union des municipalités du  
24 Québec.

25

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Daniel Rochefort pour l'Association de la  
3 Construction du Québec.

4 Me CAROLINE ISABELLE :

5 Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.

6 Me MICHEL DORVAL :

7 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

8 Me DENIS HOULE :

9 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour  
10 l'Association des constructeurs de routes et grands  
11 travaux du Québec.

12 Me ANDRÉ DUGAS :

13 Bonjour. André Dugas pour le Parti libéral du  
14 Québec.

15 Me GASTON GAUTHIER :

16 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

17 Me ANNICK PAQUETTE :

18 Bonjour. Annick Paquette pour l'Ordre des  
19 ingénieurs du Québec.

20 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

21 Bon matin. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des  
22 poursuites criminelles et pénales.

23 (9:32:55)

24 Me DENIS GALLANT :

25 Alors, bon matin. Je vais compléter



1 l'interrogatoire de monsieur Cadotte. Peut-être  
2 juste pour aviser mes collègues, je pense en avoir  
3 à peu près pour une heure. Alors, et ce que je vais  
4 faire, c'est que je vais commencer avec les  
5 engagements qu'on a soumis à monsieur Cadotte jeudi  
6 dernier. Alors, je peux... je peux tout de suite  
7 d'ores et déjà vous dire que l'engagement 52E-23,  
8 qui est l'engagement de monsieur Yves Cadotte de  
9 vérifier chez SNC-Lavalin si quelques directives  
10 ont été données ou envoyées aux contributeurs de  
11 cesser toute contribution aux partis politiques.

12 Écoutez, j'ai eu des discussions avec le  
13 procureur de SNC-Lavalin hier. Il y a d'autres  
14 discussions qui vont se poursuivre. Monsieur  
15 Cadotte ne serait pas le bon témoin là pour  
16 répondre à ça. Alors, pour l'instant, je vais  
17 retirer cet engagement-là. On communique là avec  
18 les avocats de SNC-Lavalin. D'accord.

19 Dans un deuxième temps, l'engagement de  
20 monsieur Cadotte de vérifier s'il a reçu des bonus  
21 suite aux contributions politiques de sa conjointe,  
22 qui était l'engagement 52E-24, j'ai discuté avec  
23 monsieur Cadotte ce matin. Monsieur Cadotte est  
24 prêt à répondre à cet...

25

1 M. YVES CADOTTE :

2 Effectivement, ma conjointe a contribué  
3 exceptionnellement durant quelques années et j'ai  
4 reçu un bonis de l'entreprise moi-même en deux  
5 mille six (2006) et deux mille sept (2007).

6 Me DENIS GALLANT :

7 Ah! Il n'est pas assermenté.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Si vous voulez vous lever debout pour être  
10 assermenté.

11

12

13

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18ième)  
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 YVES CADOTTE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[1]** Alors, répétez tout ce que vous avez dit,  
12 maintenant sous serment.

13 R. Oui, oui. Donc, effectivement ma conjointe a  
14 contribué à quelques reprises durant quelques  
15 années et j'ai reçu un bonis de l'entreprise moi-  
16 même en deux mille six (2006) et deux mille sept  
17 (2007).

18 Q. **[2]** Parfait.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[3]** Donc, on comprend que vous avez reçu un bonis  
21 pour compenser la contribution faite par votre  
22 conjointe. Est-ce que c'est ça que vous dites?

23 R. C'est... je répète un peu, ça s'est fait dans la  
24 même optique que celle que j'ai expliquée lors de  
25 mon témoignage jeudi dernier.

1 Q. **[4]** Donc, la réponse est « oui »?

2 R. Oui, c'est ça?

3 Q. **[5]** Parfait. Il y avait un engagement, mais je  
4 pense que vous y avez répondu, peut-être juste  
5 sujette à vérification...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Si vous me permettez, juste une chose.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Oui. Allez-y donc.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[6]** Vendredi passé, vous avez dit que c'est vous  
12 qui aviez reçu le bonis, c'est-à-dire donc à  
13 hauteur de douze mille dollars (12 000 \$) et pour  
14 les deux. Ce n'était pas un bonis qui était donné à  
15 votre conjointe...

16 R. Non.

17 Q. **[7]** ... un montant qui était donné à votre  
18 conjointe et un montant à vous. C'est vous qui  
19 récupérez les sommes pour les deux.

20 R. Oui, mais dans mon cas personnel, moi, je n'ai pas  
21 contribué. Donc, c'était un bonis à hauteur de  
22 trois mille dollars (3 000 \$) net.

23 Q. **[8]** Six mille (6 000 \$)?

24 R. Brut. Oui.

25 Q. **[9]** O.K. Merci.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [10] Parfait.

3 R. Oui.

4 Q. [11] C'est ça parce que vous l'aviez précisé que,  
5 vous personnellement, Yves Cadotte, n'avait pas  
6 fait de contribution.

7 R. Exactement.

8 Q. [12] C'est votre conjointe là qui...

9 R. Qui a fait une contribution.

10 Q. [13] ... qui a fait une contribution via un chèque.

11 R. Oui.

12 Q. [14] Parfait. L'autre engagement qui était le 52E-  
13 25, engagement de monsieur Cadotte de vérifier dans  
14 quel compte a été imputé la somme de soixante-  
15 quinze mille (75 000 \$). Je pense que vous aviez  
16 donné une réponse, sujette à validation.

17 R. Oui, oui. Bien, j'avais donné la réponse et  
18 effectivement j'ai vérifié là pour être certain,  
19 mais la réponse était correcte, donc c'est ça. Sur  
20 la facture, il y avait un numéro qui était inscrit  
21 là qui était le 000912-4712-21AA. Puis chez SNC-  
22 Lavalin, c'est un numéro de charge qui correspond à  
23 des frais généraux pour la division en question de  
24 l'époque qui s'appelait « Ingénierie générale  
25 Québec », donc c'étaient des frais généraux de la

1 direction. Et donc, cette dépense-là n'a pas été  
2 attribuée ou rechargée à un projet d'aucune  
3 manière.

4 Q. **[15]** Ça va, Monsieur Lachance? Les deux derniers  
5 engagements vont être traités en même temps, à  
6 savoir 52E-26 et 52E-027, à la demande de monsieur  
7 Lachance. C'était l'engagement de monsieur Cadotte  
8 de vérifier si le vérificateur interne a vérifié  
9 l'existence de fausses factures chez SNC-Lavalin et  
10 l'engagement de monsieur Cadotte de vérifier si le  
11 comité de vérification va réfléchir à l'opportunité  
12 de faire cette vérification dans l'avenir.

13 Et nous avons, ce que je vais faire c'est  
14 que nous avons une réponse écrite qui vient de chez  
15 SNC-Lavalin, monsieur Cadotte en a pris  
16 connaissance, il va la résumer.

17 R. Oui.

18 Q. **[16]** Mais je vais la déposer, donc, c'est réponse  
19 du groupe SNC-Lavalin inc. aux engagements 52E-26  
20 et 52E-27 souscrits par monsieur Yves Cadotte le  
21 quatorze (14) mars deux mille treize (2013). Je  
22 l'ai eu ce matin, on a fait des copies papier pour  
23 tout le monde, je vais la déposer officiellement.  
24 Les commissaires ont déjà les copies, madame la  
25 greffière. Alors, nous allons la coter maintenant

1           sous..., réponse aux engagements.

2           LA GREFFIÈRE :

3           52P-562.

4           Me DENIS GALLANT :

5           Q. **[17]** Parfait.

6

7           52P-562 :       Réponse écrite aux engagements 52E-26

8                               et 52E-27

9

10          Q. **[18]** Alors, moi j'en ai déjà pris connaissance,

11               alors, peut-être juste nous dire à peu près \*?

12          R. Oui, oui. Bien c'est ça dans la réponse on explique

13               un peu le rôle, la fonction du comité audit au

14               groupe SNC-Lavalin inc. et on confirme exactement

15               qu'il est déjà prévu en deux mille treize (2013)

16               entre autres de faire la revue de certains contrats

17               de service et de consultation, soit dans le cadre

18               de l'audit ou d'enquêtes internes. Donc, cet

19               aspect-là est déjà prévu cette année. Donc, ça

20               correspond un peu à l'engagement, le dernier

21               engagement.

22                       Et concernant le premier engagement qui

23               consistait à vérifier s'il y avait un travail de

24               vérification qui avait été fait concernant la

25               facture, bien cet aspect-là a été porté à

1 l'attention de la compagnie assez récemment. Par  
2 contre, dans le document on confirme qu'il y a des  
3 vérifications qui vont être faites conformément aux  
4 activités du groupe d'audit interne prochainement.  
5 Plus il y a plus de détails qui est donné dans la  
6 réponse.

7 (09:39:01)

8 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

9 Q. [19] C'est ça, il y a plus de détails, mais je  
10 trouve ça très, très vague comme réponse que  
11 notamment la description de mandat de comité  
12 d'audit, ça c'est assez général et ça ne répond pas  
13 vraiment à l'engagement qui était de savoir si  
14 clairement SNC-Lavalin a l'intention de faire des  
15 travaux de vérification interne sur de la fausse  
16 facturation.

17 Qu'on nous réponde qu'on va faire certains  
18 travaux sur certains contrats de consultation, ce  
19 n'est pas répondre clairement à la question qui est  
20 de savoir : « Allez-vous faire un travail  
21 précisément de vérification sur l'existence de  
22 fausses facturations chez SNC-Lavalin? ».

23 C'est ça qui était notre demande, mais là  
24 présentement on nous dit, puis c'est normal qu'un  
25 vérificateur interne fasse certains travaux de



1 vérification sur certains contrats. À la grosseur  
2 que vous avez, je ne suis pas étonné qu'il en fait.  
3 Ça serait étonnant qu'il n'en fasse pas.

4 Mais ma question est beaucoup plus précise  
5 que ça, c'est : « Allez-vous faire des travaux de  
6 vérification interne sur de la fausse  
7 facturation? » C'est ça qui...

8 R. Je pense que c'est mentionné, si on lit le deuxième  
9 paragraphe : « Nous confirmons...

10 Q. **[20]** Ça confirme que...

11 R. ... que des vérifications concernant cette facture  
12 seront faites conformément au document ».

13 Q. **[21]** Mais moi je ne parle pas juste de cette  
14 facture-là, je parle sur l'existence de d'autres  
15 factures, de d'autres fausses factures chez SNC,  
16 c'est ça ma question?

17 R. Je pense que c'est implicite dans la réponse que...

18 Q. **[22]** On aura, on va retravailler avec les  
19 procureurs et puis votre firme pour qu'on ait une  
20 réponse plus précise à la question que j'ai posée  
21 que qu'est-ce qu'on a aujourd'hui.

22 Me DENIS GALLANT :

23 C'est bien compris, Monsieur le commissaire.

24 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

25 Parfait.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [23] Oui, mais disons qu'on a le témoin qui nous  
3 dit que ça va être fait. Alors, je comprends qu'il  
4 va y avoir des vérifications internes qui vont être  
5 faites concernant toute autre facture?

6 R. Oui, oui, c'est ça.

7 Q. [24] Toute autre fausse facture, c'est ce que vous  
8 nous dites?

9 R. Oui.

10 Q. [25] Alors c'est...

11 R. Dans le cadre de..., parce que...

12 Q. [26] Pas seulement dans le cadre de la facture  
13 Moreau, là?

14 R. Mais je veux juste quand même, je pense que la  
15 réponse ici, bon, concerne le Groupe SNC-Lavalin,  
16 c'est certain que SNC-Lavalin c'est une très grande  
17 entreprise avec plusieurs, quand on parle de  
18 facturation chez SNC-Lavalin, je veux dire, ça  
19 s'étend, c'est quelque chose de très grande  
20 envergure qui touche à plusieurs, plusieurs  
21 territoires, plusieurs projets, tout ça.

22 Mais je pense que cet événement-là ici qui  
23 a été dévoilé va certainement faire en sorte qu'il  
24 va y avoir des vérifications qui vont être faites.

25 Q. [27] Disons qu'on pourrait, ça pourrait

1 certainement être fait en lien avec le financement  
2 des partis politiques?

3 R. Oui, oui, oui. Donc, de façon plus circonscrite  
4 quand même, mais relié au sujet qu'on a abordé la  
5 semaine passée.

6 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

7 Q. **[28]** On peut comprendre qu'on ne vise pas la  
8 planète entière, ce que nous on cherche c'est de la  
9 fausse facturation au Québec. Donc, et là, la  
10 réponse que j'ai écrite du moins est trop vague?

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[29]** Surtout m'inquiète un peu, elle donne un peu  
13 l'impression que le comité de vérification ça ne  
14 l'intéresse pas ou du moins c'est en termes très,  
15 très, en termes très, très généraux.

16 R. Je ne pense pas qu'il faut...

17 Q. **[30]** Il faudrait avoir une réponse plus précise.

18 R. Parfait.

19 Q. **[31]** Est-ce que oui ou non chez SNC-Lavalin les  
20 gens vont faire un travail de vérification sur  
21 l'existence de fausses facturations au Québec?

22 R. Parfait. Mais je ne pense pas qu'il faut présumer  
23 que le comité d'audit traite ça à la légère.

24 Q. **[32]** Non, non, ça j'en suis convaincu, puis c'est  
25 juste que c'est trop, c'est trop vague comme

1 réponse pour comprendre vraiment l'intention  
2 derrière, derrière cet écrit?

3 R. O.K.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[33]** Je vais, je vais sortir de la Ville de  
6 Montréal parce que je pense que j'ai pas mal fait  
7 le tour avec vous jeudi dernier. Je vais peut-être  
8 juste vous parler du fameux contrat des compteurs  
9 d'eau...

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[34]** ... auquel SNC-Lavalin s'était qualifié, mais  
12 avant d'y arriver parce que je vais terminer avec  
13 ça, Monsieur Cadotte, je vais vous demander la même  
14 chose pour certaines autres municipalités. S'il y  
15 avait comme à Montréal, du financement de partis  
16 politiques municipaux auquel SNC-Lavalin a  
17 contribué et en échange de contrats de services  
18 professionnels.

19 Alors, j'aimerais savoir dans quelles  
20 autres villes, je le sais à titre de préambule, que  
21 SNC-Lavalin bon ce ne sont pas les municipalités  
22 qui sont les gros joueurs, mais par contre vous  
23 êtes là. Mais je vais me limiter à certaines  
24 villes. Notamment, est-ce que SNC-Lavalin est  
25 présent à Longueuil?

1 R. Oui.

2 Q. **[35]** Et est-ce qu'à Longueuil on a pu assister à un  
3 partage des contrats et à un financement des partis  
4 politiques analogue à celui de Montréal?

5 R. Il y a, effectivement il y a eu des activités de  
6 financement politique. Et aussi, durant une  
7 certaine période, il y a eu, disons un système  
8 particulier pour l'octroi des contrats. Mais qui  
9 était quand même assez similaire à celui de  
10 Montréal, je dirais.

11 Q. **[36]** Oui? Alors, c'est-à-dire, est-ce que des  
12 montants d'argent précis ont été sollicités? Est-ce  
13 que vous êtes la bonne personne pour nous en parler  
14 ou un peu savoir comment ça fonctionnait?

15 R. Je dois avouer que j'ai un peu de difficulté à me  
16 remémorer les montants d'argent précisément, mais  
17 je sais qu'il y a eu certains montants,  
18 effectivement, qui ont été versés à la campagne de  
19 deux mille cinq (2005), notamment.

20 Q. **[37]** O.K. Et qui, est-ce que vous avez des dons  
21 d'organismes en mémoire qui ont sollicités  
22 Lavalin? Est-ce que c'était la même chose? C'est-à-  
23 dire, vous nous avez dit, pour les partis  
24 politiques provinciaux et pour le municipal, à  
25 savoir monsieur Trépanier, c'est eux qui vous

1 sollicitaient. Est-ce qu'on parle de la même  
2 chose...

3 R. Oui.

4 Q. **[38]** ... à la Ville de Longueuil?

5 R. Je dirais que oui. On parle de la même chose, oui.

6 Q. **[39]** O.K. Et...

7 (09:44:43)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[40]** De quelle chose?

10 R. Bien, qu'on était sollicité par...

11 Q. **[41]** Oui. Qui vous sollicitait?

12 R. Par des organisateurs.

13 Q. **[42]** Et je comprends qu'en deux mille cinq (2005),  
14 c'était le maire Olivier qui était en poste?

15 R. Quand il y a eu l'élection, à mon souvenir,  
16 monsieur Olivier a quitté à un moment donné ses  
17 fonctions. Donc, je pense que c'est monsieur Gladu  
18 qui a été élu en deux mille cinq (2005). Mais avant  
19 deux mille cinq (2005), effectivement, c'était  
20 monsieur Olivier, là.

21 Q. **[43]** O.K. Et qui vous sollicitait?

22 R. Avant deux mille cinq (2005), je dirais que c'était  
23 le... le responsable du financement était monsieur  
24 André Létourneau.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[44]** Et est-ce qu'on peut également dire sans se  
3 tromper que, comme on est au municipal, comme il  
4 existe, là, à savoir vingt-cinq mille (25 000 \$) et  
5 moins ce sont des contrats de gré à gré, de vingt-  
6 cinq mille (25 000 \$) à cent mille (100 000 \$) ce  
7 sont des appels d'offres sur invitation, donc on  
8 invite les firmes, et en haut de cent mille  
9 (100 000 \$), et ça depuis deux mille deux (2002)  
10 c'est le processus d'appel d'offres. Donc, ce que  
11 je comprends de vos réponses, c'est que SNC-Lavalin  
12 était une des firmes présentes à Longueuil?

13 R. Oui. On était une des firmes.

14 Q. **[45]** Elle était là avec qui, à votre souvenir?

15 R. Disons qu'on n'était pas la plus importante dans  
16 notre cas. Il y avait quatre autres firmes à ma  
17 mémoire qui étaient présentes. Donc, il y avait  
18 Dessau, il y avait SM, il y avait Genivar, il y  
19 avait CIMA et il y avait nous.

20 Q. **[46]** O.K. Et ce que je comprends, c'est qu'il y  
21 avait un partage des contrats qui se faisait, là,  
22 en relation avec la contribution aux partis  
23 politiques?

24 R. On recevait, puis c'était un peu de façon... en  
25 analogie avec ce qui se faisait à Montréal, donc on

1 recevait des directives de la part des gens pour  
2 nous dire, oui, effectivement, vous allez être  
3 considéré pour tel ou tel contrat.

4 Q. [47] Parfait.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [48] Moi je voudrais revenir, simplement, vous avez  
7 dit qu'avant deux mille cinq (2005) c'était le  
8 maire Olivier, après c'était le maire Gladu, et  
9 vous avez dit que c'était André Létourneau qui vous  
10 sollicitait. Est-ce qu'André Létourneau sollicitait  
11 pour les deux maires?

12 R. Non. Après il y a eu une autre personne qui est  
13 arrivée, qui s'appelait monsieur Serge Sévigny.  
14 Après.

15 Q. [49] Ça, c'était pour monsieur Gladu?

16 R. Oui, c'est ça.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. [50] Vous dites que dans les faits, là, le modèle  
19 Trépanier a existé également à Longueuil. Donc, on  
20 vous disait : « Vous donnez de l'argent et en  
21 échange vous serez considéré, et on va truquer les  
22 appels d'offres pour que vous gagniez en fonction  
23 de ce qu'on vous avait dit », c'est ça?

24 R. Bien, il nous disait, effectivement, à Longueuil,  
25 de la façon que ça fonctionnait, c'est que, je



1 pense, peut-être... Là, je vais résumer de façon  
2 générale, mais une fois par année il y avait un  
3 certain nombre de contrats qui étaient en appel  
4 d'offres, en fait. Je ne me souviens pas si c'était  
5 plusieurs appels d'offres ou un appel d'offres avec  
6 plusieurs sous-contrats, si on veut, mais donc,  
7 c'était regroupé une fois par année, et disons  
8 qu'il y avait sept contrats, par exemple, bien SNC-  
9 Lavalin pouvait avoir un de ces contrats-là. Puis  
10 là, il nous disait, il nous donnait comme  
11 indication : « Bon, bien, vous allez... vous  
12 devriez avoir le contrat B », disons, qui était un  
13 du groupe.

14 Q. **[51]** Et on lançait les appels d'offres, et vous  
15 gagniez le contrat B, comme on vous avait annoncé  
16 d'avance, c'est ça?

17 R. Bien, c'était ce qui était prévu.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[52]** Puis quand il vous disait : « Vous allez  
20 gagner tel contrat », il vous disait ça à l'avance?

21 R. Oui.

22 Q. **[53]** Avant les appels d'offres?

23 M.RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[54]** Et là, est-ce qu'après avoir gagné le contrat,  
25 SNC-Lavalin donnait un montant d'argent?

1 R. Non.

2 Q. **[55]** Il donnait l'argent avant?

3 R. Non. Ce n'était pas relié... Quand j'ai parlé de  
4 contribution, c'était relié à la campagne  
5 électorale, c'était relié au financement qui nous  
6 était demandé un peu dans le même sens que j'ai  
7 discuté lors de la dernière audience. Mais  
8 concernant les contrats ou concernant une certaine  
9 relations avec le contrat, c'est non, la réponse  
10 est non.

11 Q. **[56]** O.K. Mais vis-à-vis de la campagne, lorsque  
12 vous dites, on vous demandait de l'argent, donc...  
13 et encore là, c'était de l'argent comptant que vous  
14 versiez?

15 R. C'est ce que j'ai mentionné tout à l'heure, oui.

16 Q. **[57]** C'est de l'argent comptant. Donc, il y a  
17 d'autres sources d'argent comptant qu'on cherche  
18 chez SNC-Lavalin, là? La dernière fois, il y avait  
19 le cent vingt-cinq mille (125 000 \$) qui vous aviez  
20 payé en argent comptant. Vous ne connaissiez pas la  
21 source. Là, cette fois-ci, de l'argent comptant qui  
22 a été versé à Longueuil, est-ce que vous connaissez  
23 de quelle façon on l'obtenait?

24 R. J'ai répondu la dernière fois, puis là, c'est la  
25 même réponse aujourd'hui. La dernière fois, on a

1           parlé des contributions qui étaient faites à Union  
2           Montréal dans le cadre des cocktails, puis tout ça,  
3           bien, c'est la même chose pour Longueuil.

4           Effectivement, je n'ai pas eu connaissance de la  
5           provenance de cet argent-là qui a servi durant la  
6           campagne électorale pour le financement.

7           Q. **[58]** Et la dernière fois, vous nous avez dit que  
8           les gens qui pourraient connaître la source de  
9           l'argent comptant, c'était monsieur Anctil et un  
10          monsieur Morin, c'est ça que vous avez dit?

11          R. Oui.

12          Q. **[59]** Et dans le cas de Longueuil, est-ce que c'est  
13          encore monsieur Anctil et monsieur Morin, qui, dans  
14          les faits, trouvaient l'argent comptant?

15          R. C'est... je dirais que c'est plus monsieur Morin.

16          Q. **[60]** Plus monsieur Morin cette fois-ci?

17          R. Oui.

18          Q. **[61]** Là, vous ne comprenez pas pourquoi...

19          R. Bien, plus monsieur Morin cette fois-ci... je peux  
20          peut-être vous expliquer un petit peu pourquoi  
21          c'est... c'est que monsieur Morin a été vice-  
22          président directeur jusqu'en deux mille cinq  
23          (2005), deux mille quatre (2004), en fait, ça a été  
24          annoncé à la fin deux mille quatre (2004) qu'il y a  
25          le changement et monsieur Anctil est devenu vice-

1 président directeur, a entré en fonction au début  
2 deux mille cinq (2005) puis monsieur Morin a  
3 continué à travailler - il avait pris sa retraite à  
4 cette époque-là - donc, il a continué à travailler  
5 pour monsieur Anctil. Peut-être pas à temps plein,  
6 mais il a continué à travailler pendant un certain  
7 nombre d'années pour monsieur Anctil.

8 Q. **[62]** Là, vous comprenez un peu ma demande  
9 pourquoi... pourquoi je crois que chez SNC-Lavalin,  
10 on devrait chercher de la fausse facturation parce  
11 que là, vous nous annoncez, ce matin, qu'il y a un  
12 autre besoin en argent comptant pour le dossier de  
13 Longueuil, donc on a cent vingt-sept mille  
14 (127 000 \$) à Montréal, on a je ne sais pas combien  
15 à Longueuil, donc à quelque part, on devrait, il me  
16 semble, s'inquiéter un peu de comment on trouvait  
17 cet argent comptant là. Ce n'est pas juste une  
18 facture, mais pour les contributions c'est un  
19 chèque, là, un vrai chèque a été fait. Mais l'idée,  
20 c'est de savoir d'où vient cet argent comptant là,  
21 c'est ça qui est un peu étonnant.

22 (09:48:11)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[63]** Si vous me permettez aussi, vous venez de nous  
25 dire que monsieur Morin, bien qu'il ait pris sa

1           retraite, donc, en deux mille cinq (2005), monsieur  
2           Anctil continuait de s'occuper... c'est-à-dire  
3           monsieur voyons...

4           R. Morin.

5           Q. **[64]** ... attendez un instant... c'est ça, c'est  
6           monsieur Morin, il a continué de travailler pour  
7           monsieur Anctil, c'est exact?

8           R. Oui.

9           Q. **[65]** Alors comme il était à sa retraite, on  
10          comprend que l'un des travaux de monsieur Morin,  
11          était fort probablement de s'occuper du  
12          financement?

13          R. Il était... il participait à certaines activités  
14          reliées au financement.

15          Q. **[66]** O.K.

16          R. Oui.

17          Q. **[67]** Et est-ce que c'est vous qui alliez porter  
18          l'argent à Longueuil, comme vous le faisiez à  
19          Montréal?

20          R. Je l'ai fait, effectivement, lors de cet événement-  
21          là, en deux mille cinq (2005).

22          Q. **[68]** En deux mille cinq (2005)? L'aviez-vous fait  
23          avant ou l'avez-vous fait après?

24          R. Je l'ai fait aussi en deux mille neuf (2009), à  
25          l'élection.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[69]** Donc, ce qu'on comprend, c'est qu'il y a des  
3 contributions qui ont été données pour les  
4 élections de deux mille un (2001), deux mille cinq  
5 (2005), deux mille neuf (2009)?

6 R. Deux mille un (2001), c'est difficile pour moi de  
7 répondre à cette question-là parce que je n'ai pas  
8 été mêlé, à l'époque, à ça, ça fait que je ne  
9 voudrais pas m'avancer sur cette question-là.

10 Q. **[70]** O.K., vous avez donné deux mille cinq (2005),  
11 argent comptant, est-ce que deux mille neuf (2009),  
12 on parle du même modus, à savoir également de  
13 l'argent comptant donné pour l'élection deux mille  
14 neuf (2009)?

15 R. Oui. Par contre, en deux mille neuf (2009), je dois  
16 dire que mon souvenir, encore là, c'est... mais  
17 c'était... c'est un montant qui était beaucoup  
18 moindre, là, en deux mille neuf (2009).

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[71]** Le total du montant de deux mille cinq (2005)  
21 et de deux mille neuf (2009)?

22 R. Pardon?

23 Q. **[72]** En deux mille cinq (2005), c'était combien  
24 d'argent?

25 R. Je dirais quelques dizaines de milliers de dollars,

1           là, ça serait ça que je dirais...

2           Q. [73] De quelques dizaines...

3           R. Oui.

4           Q. [74] ... c'est vingt (20), trente (30), quarante  
5           (40)?

6           R. Peut-être dans ces coins-là.

7           Q. [75] Peut-être dans ces coins-là?

8           R. Bien...

9           Q. [76] Pouvez-vous être un peu plus précis?

10          R. Mon souvenir, je dois avouer, là, j'ai... je...  
11          c'est difficile, pour moi, de dire c'était tant, je  
12          n'ai pas de souvenir du montant précisément.

13          Q. [77] Ça, c'est un montant que vous avez donc donné  
14          à monsieur André Létourneau ou monsieur Sévigny?

15          R. Encore là, ce n'est pas tout à fait clair parce que  
16          je mentionnais qu'il y a eu un changement, là, au  
17          point de vue de la direction du parti municipal à  
18          l'époque, donc ce n'est pas tout à fait clair dans  
19          mon esprit, là, avec ce changement-là, à qui a été  
20          fait le versement, là.

21          Q. [78] Mais c'est vous qui l'avez fait, le versement?

22          R. Oui.

23          Q. [79] Bien, là, vous ne vous rappelez pas la  
24          personne que vous avez rencontrée en deux mille  
25          cinq (2005)?

1 R. Je pense que c'est monsieur Létourneau.

2 Q. **[80]** Puis en deux mille neuf (2009)?

3 R. Monsieur Sévigny.

4 Q. **[81]** O.K.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[82]** Et quand vous parlez de l'ordre de grandeur de  
7 cet argent-là, est-ce que ça peut être cinquante  
8 mille (50 000 \$) en deux mille cinq (2005)?

9 R. Comme je vous dis, c'est... c'est peut-être trente  
10 (30), qua... mais je ne veux pas me prononcer, là,  
11 je n'ai pas...

12 Q. **[83]** Est-ce que c'est parce que vous en apportiez  
13 souvent?

14 R. Non, non.

15 Q. **[84]** O.K. Et en deux mille neuf (2009), vous dites  
16 que c'était moins important. Alors, en deux mille  
17 neuf (2009), ce serait combien?

18 R. Je dirais peut-être dix (10), quinze mille  
19 (15 000 \$), de mémoire, là. C'est plus dans cet  
20 ordre de grandeur là.

21 Q. **[85]** O.K. Est-ce que vous en donniez aussi... vous  
22 participiez aussi à des activités de financement de  
23 d'autres municipalités?

24 R. Je dirais que les deux principales municipalités,  
25 c'était Montréal et Longueuil, pour SNC-Lavalin,



1           là, dans la région de Montréal. Il n'y a pas  
2           d'autres municipalités où on était impliqué et où  
3           il y avait un système de partage de contrats et de  
4           financement à la hauteur de ce que j'ai...

5        Q. **[86]** Peut-être pas à la hauteur, mais si on parle  
6           de plus petites municipalités, qui ont peut-être  
7           des moins grands besoins au point de vue de  
8           financement de partis, est-ce que vous avez  
9           participé à des, par exemple, des élections clé en  
10          main...

11       R. Non.

12       Q. **[87]** ... dans d'autres municipalités?

13       R. Non. On n'a pas participé à des élections clé en  
14          main, où finalement ce que vous évoquez d'élections  
15          clé en main, je pense que c'est un regroupement  
16          peut-être avec d'autres bureaux de professionnels  
17          ou avec de firmes de communications, la réponse est  
18          non. On n'a jamais participé à des élections clé en  
19          main.

20       Q. **[88]** O.K. Mais est-ce que vous avez participé à du  
21          financement de d'autres municipalités?

22       R. Je dois dire qu'il est arrivé qu'on reçoive des  
23          demandes pour du financement. Par contre, on  
24          parle...

25       Q. **[89]** D'où?

1 R. Bien, je n'ai pas de..., c'est difficile pour moi  
2 d'y répondre.

3 Q. [90] Mais c'est parce que si vous dites que je dois  
4 vous dire qu'on a reçu d'autres demandes, c'est  
5 parce que vous avez certainement quelque chose en  
6 tête?

7 R. J'ai certains souvenirs de, de municipalités, mais  
8 c'est, c'est assez imprécis je dois dire, est-ce  
9 que c'est en deux mille cinq (2005), est-ce que  
10 c'est en deux mille quatre (2004).

11 Q. [91] Ce n'est pas grave, quelles municipalités?

12 R. Je me souviens qu'on a eu des demandes, quelques  
13 municipalités sur la Rive-Sud, peut-être Candiac,  
14 autrement c'est difficile pour moi de...

15 (09:56:32)

16 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

17 Q. [92] Vous avez dit la semaine passée que votre  
18 système de remboursement de contributions  
19 politiques que vous offriez, vous l'avez  
20 également..., vous avez également été sollicité à  
21 Québec et à Lévis, puis vous avez fait appel à vos  
22 cadres comme...

23 R. Oui.

24 Q. [93] ... là, le système de bonis également dans ces  
25 deux villes-là aussi?

1 R. Oui.

2 Q. [94] Je comprends bien ce que vous dites, puis vous  
3 l'avez dit également la semaine dernière, c'est  
4 qu'on vous demande en deux mille cinq (2005), en  
5 deux mille neuf (2009) à Longueuil de donner un  
6 certain montant d'argent comptant pour la campagne  
7 électorale, mais après ça on arrange l'attribution  
8 des contrats, mais là vous ne versez pas de sommes,  
9 trois pour cent (3 %), comme, comme on a entendu  
10 parler ici, vous n'avez pas ça?

11 R. Je le répète, puis je pense que c'est important de  
12 le dire, on n'a pas versé aucune somme d'argent  
13 dans aucun cas qui était relié à un contrat. Donc,  
14 effectivement on n'a pas participé au trois pour  
15 cent (3 %) à Montréal puis à Longueuil il ne nous  
16 était pas demandé de contribuer d'une manière  
17 supplémentaire durant le mandat disons comme tel.

18 Q. [95] Donc, qu'est-ce que, ce que monsieur Lalonde  
19 nous a dit c'est que dans les faits les gens, les  
20 firmes, les petites donnaient cent mille  
21 (100 000 \$), les grosses donnaient deux cent mille  
22 (200 000 \$), mais monsieur Lalonde disait quand  
23 même qu'après ça certaines firmes continuaient à  
24 donner un trois pour cent (3 %) pour avoir les  
25 contrats?

1 R. À Montréal.

2 Q. [96] À Montréal?

3 R. Oui.

4 Q. [97] Vous vous n'avez pas fait ça?

5 R. Non.

6 Q. [98] Donc, vous avez donné une fois un deux cent  
7 mille (200 000 \$)?

8 R. Oui.

9 Q. [99] Pour la valeur de deux cent mille (200 000 \$)?

10 R. Oui.

11 Q. [100] Mais vous n'avez jamais donné de trois pour  
12 cent (3 %)?

13 R. Non.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [101] Mais vous avez donné soixante-quinze (75),  
16 ah, non, le soixante-quinze mille (75 000 \$) était  
17 partie du deux cent mille (200 000 \$), o.k.

18 R. Mais on contribuait comme je l'ai expliqué quand  
19 même, il y avait les cocktails et tout ça, mais  
20 effectivement ce n'était pas, on ne contribuait  
21 d'aucune manière à un trois pour cent (3 %) qui a  
22 été évoqué.

23 Q. [102] Et quand vous avez nommé également la ville  
24 de Québec, alors c'était pour le financement aussi  
25 du parti politique?

1 R. Oui.

2 Q. **[103]** Et qui était en poste, à ce moment-là?

3 R. Ça pour Québec, pour toute la région de Québec, je  
4 suis un peu loin, éloigné de ça pour être franc.  
5 Donc, là, je ne pourrais pas vous répondre avec,  
6 qui était l'interlocuteur ou tout ça, je n'étais  
7 pas en contact, ce n'était pas moi qui étais en  
8 contact avec des gens.

9 Q. **[104]** Mais qui était le maire, à ce moment-là,  
10 lorsque vous étiez sollicité?

11 R. Qui était le maire?

12 Q. **[105]** En quelle année?

13 R. Je sais qu'il y a eu..., c'est une bonne question,  
14 j'essaie de me remémorer, c'était probablement  
15 avant, là, j'essaie de voir au niveau de la mairie,  
16 il y a eu madame, mais c'était possiblement avant  
17 ça, mais je m'avance, là, sans..., sans...

18 Q. **[106]** O.K.

19 R. ... sans le savoir.

20 Q. **[107]** O.K.

21 R. J'aimerais mieux ne pas me prononcer dans ça...

22 Q. **[108]** Non, alors, je ne veux pas vous demander...

23 R. Non, c'est ça.

24 Q. **[109]** ... de choses que vous ne savez pas?

25 R. Non, non, non. Ça serait hasardeux de répondre à la

1 question.

2 Q. **[110]** Non, alors, nous n'irons pas.

3 R. O.K.

4 Q. **[111]** Merci.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[112]** Moi je vais...

7 R. Désolé.

8 Q. **[113]** ... je vais revenir quand même à une question  
9 de madame Charbonneau, c'est-à-dire le trois pour  
10 cent (3 %), ça vous l'avez bien indiqué que vous  
11 avez payé deux cent mille (200 000 \$), vous payez à  
12 la hauteur entre quinze et vingt-cinq mille dollars  
13 (15 000-25 000 \$)...

14 R. C'est ce que j'ai dit.

15 Q. **[114]** ... bon an mal an, annuellement. Étiez-vous,  
16 est-ce qu'on vous a fait une demande et est-ce  
17 qu'il y a eu un refus de payer le trois pour cent  
18 (3 %)? C'est ça qui n'est pas clair de votre  
19 réponse. Est-ce que monsieur Trépanier ou une autre  
20 personne a déjà évoqué le paiement par SNC-Lavalin  
21 d'un montant de trois pour cent (3 %)?

22 R. Moi je n'ai jamais reçu cette demande-là  
23 personnellement, puis je n'en ai jamais entendu  
24 parler non plus par quelqu'un d'autre chez SNC-  
25 Lavalin.

1 Q. **[115]** O.K. Est-ce que vous en avez entendu parler  
2 par d'autres firmes de génie-conseil, notamment  
3 monsieur Lalonde ou d'autres personnes?

4 R. Non, cette question-là moi j'en ai entendu parler  
5 quand ça a commencé à sortir dans les médias peut-  
6 être en deux mille neuf (2009), deux mille dix  
7 (2010), où il a été évoqué le rôle de monsieur  
8 Trépanier puis le fait qu'il y avait un montant de  
9 trois pour cent (3 %) qui était fourni par  
10 certaines firmes. Donc, c'est à peu près, c'est à  
11 cette période-là que j'ai entendu parler de ce  
12 montant de trois pour cent (3 %).

13 Q. **[116]** D'autre villes, est-ce que SNC-Lavalin a déjà  
14 tenté une percée à Laval, par exemple?

15 R. Quand il y a eu le changement à la Loi en deux  
16 mille un (2001) ou en deux mille deux (2002), en  
17 fait cette loi-là qui concernait les contrats  
18 municipaux instaurait les appels d'offres dans  
19 chacune des municipalités et à cette époque-là,  
20 peut-être quelques mois plus tard, on a dit bon on  
21 va essayer de soumissionner ou de déposer des  
22 offres de services à Laval.

23 Et on l'a essayé aussi dans quelques autres  
24 villes de la couronne-nord pour voir si on était  
25 capable de se positionner, puis d'obtenir des

1           contrats dans ces villes-là. Et le résultat a été  
2           que, finalement dans les exemples dont je me  
3           souviens, finalement on a été, on a reçu une note  
4           inférieure à soixante-dix pour cent (70 %). C'est  
5           la note de passage. Donc, finalement, on n'a pas  
6           réussi à... notre enveloppe de prix n'a pas été  
7           ouverte dans ce cas-là, et donc on n'a pas réussi à  
8           se qualifier dans ces villes-là.

9           Q. **[117]** Est-ce que vous considérez que les appels de  
10          qualification favorisaient dans ces villes-là,  
11          notamment à Laval, favorisaient les firmes déjà en  
12          place? Est-ce que c'est ça que vous nous dites?

13          R. En tout cas, ce que je peux dire, je ne me souviens  
14          pas exactement de la teneur des propositions à  
15          l'époque, mais c'est certain que pour SNC-Lavalin  
16          d'obtenir une note inférieure à soixante-dix pour  
17          cent (70 %), c'était assez surprenant quand même.  
18          C'est certain qu'on n'avait jamais travaillé dans  
19          ces villes-là, par contre, donc ils pouvaient y  
20          avoir des critères de connaissance du territoire,  
21          tout ça, qui ne nous favorisait pas dans ce cas-là.  
22          Mais je me souviens d'un cas, entre autres, un  
23          appel d'offres qu'on avait soumissionné, je pense  
24          que c'était à Terrebonne, et ça concernait un  
25          viaduc. Puis c'est certain qu'on considérait qu'on



1           avait les qualifications pour y répondre. Et  
2           finale<sup>ment</sup>, on a eu en bas de la note de passage,  
3           donc on a eu en bas de soixante-dix pour cent  
4           (70 %). Donc, dans ces cas-là, notre soumission est  
5           comme automatiquement rejetée, on n'est pas  
6           considéré dans l'évaluation des offres qui ont été  
7           reçues.

8           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9           Q. **[118]** Est-ce que vous pouvez avoir été éliminé  
10           également un peu par la... par la sélection des  
11           membres du comité de sélection? Ou bien uniquement  
12           que par les critères en tant que tels qui étaient  
13           dans l'appel d'offres?

14           R. Ça c'est difficile pour moi d'y répondre, parce que  
15           les comités de sélection, pour nous, c'est... on ne  
16           connaît pas nécessairement les membres du comité de  
17           sélection. Puis dans ces villes-là, on n'avait pas  
18           d'historique non plus, donc c'est sûr qu'on  
19           envoyait notre proposition. Mais de là à dire  
20           que... quelles sont les causes de ça ou comment ça  
21           a pu se produire, je ne pourrais pas y répondre.

22           Q. **[119]** Est-ce que vous avez fait la démarche pour  
23           savoir, pour essayer d'améliorer une prochaine  
24           proposition, une prochaine soumission, pour voir  
25           pourquoi vous avez été pas qualifié, puis pour une

1           prochaine fois faire mieux dans votre demande de  
2           soumission?

3           R. En tout cas, le cas que je me souviens bien,  
4           c'était celui du viaduc de Terrebonne, parce que là  
5           les gens de nos équipes nous disaient : « Aïe, ça  
6           n'a pas de bon sens, on travaille pour le ministère  
7           des Transports... » Donc, je me souviens, mon  
8           souvenir de cet événement-là, c'est qu'on a fait  
9           une demande, justement, à la ville, pour essayer de  
10          comprendre pourquoi, puis avoir un peu plus  
11          d'information sur notre évaluation. Et finalement,  
12          la réponse avait été très, très laconique, et  
13          finalement on ne pouvait pas vraiment obtenir  
14          d'information. Mon souvenir c'était que c'était  
15          basé sur la Loi d'accès à l'information, et que les  
16          informations n'étaient pas disponibles.

17          Q. **[120]** Donc, on ne voulait pas vous répondre, c'est  
18          ça, on ne voulait même pas vous rencontrer?

19          R. Donc, le message était quand même...

20          Q. **[121]** Avez-vous été sollicité pour du financement  
21          de parti politique à Terrebonne?

22          R. Non.

23          Q. **[122]** Non?

24          (10:04:11)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[123]** Ou à Laval?

3 R. Non.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[124]** Autre municipalité digne de mention?

6 R. Je pense que vraiment, pour SNC-Lavalin, les deux  
7 principales dans la région c'était vraiment  
8 Montréal et Longueuil. C'était vraiment nos deux  
9 clients principaux. Puis je pense, dans les deux  
10 cas, c'était des clients aussi dont... où on était  
11 présent historiquement. On a un bureau à Longueuil  
12 aussi, donc on a toujours travaillé pour la Ville  
13 de Longueuil pendant plusieurs années. Donc, on  
14 était présent sur le territoire.

15 Q. **[125]** Parfait. Je vais revenir à Montréal. Peut-  
16 être juste avant d'aller sur l'appel de  
17 qualification pour le contrat des compteurs d'eau,  
18 je ne vous ai pas posé la question jeudi, mais est-  
19 ce que... vous avez fait du financement pour le  
20 central, vous avez eu des contrats pour le central,  
21 est-ce que vous aviez eu une certaine présence dans  
22 les arrondissements?

23 R. On n'était pas très présent dans les  
24 arrondissements, effectivement. On a travaillé dans  
25 certains arrondissements, mais assez peu présent.

1 Q. **[126]** Est-ce que vous avez déjà eu à faire du  
2 financement dans des arrondissements comme  
3 Pierrefonds ou Ville Saint-Laurent?

4 R. On a, j'ai participé à quelques événements, des  
5 cocktails de financement auxquels je me souviens,  
6 dans ces arrondissements-là, effectivement.

7 Q. **[127]** Parfait. Et est-ce qu'on parle de  
8 financements qui ne passeront pas par monsieur  
9 Trépanier? Est-ce qu'il y avait une différence,  
10 selon vous?

11 R. Je pense que ça passe... Non, dans les cas que je  
12 me souviens, là, je regarde dans les deux cas,  
13 c'était effectivement des sollicitations qu'on  
14 avait par l'arrondissement, ou par les  
15 représentants de l'arrondissement. Ça ne passait  
16 pas nécessairement pas monsieur Trépanier.

17 Q. **[128]** Et est-ce qu'à ce moment-là, quand on passe  
18 par des solliciteurs des arrondissements, est-ce  
19 qu'on donne des chèques ou plutôt on donne de  
20 l'argent comptant?

21 R. C'était des chèques. Dans les cas qu'on parle,  
22 c'était des chèques, effectivement.

23 Q. **[129]** Donc, ce qui fait en sorte qu'un de vos  
24 cadres supérieurs ou un cadre va être sollicité  
25 pour donner un chèque, donc un résidant de

1 Montréal?

2 R. Oui.

3 Q. **[130]** Et il y aura toujours la même chose, un ou  
4 des bonis qui vont être remis durant l'année?

5 R. Oui.

6 Q. **[131]** Ça va. Je vais maintenant aborder la question  
7 du contrat sur les compteurs d'eau qui aura été  
8 annulés, là, par la Ville de Montréal. Mais peut-  
9 être juste nous dire si SNC-Lavalin a pris part à  
10 l'appel de qualification, et peut-être juste nous  
11 expliquer de façon sommaire et détaillée comment  
12 SNC va... quelle aura été la contribution de SNC au  
13 niveau des appels de qualification?

14 R. Oui. Au niveau de l'appel de qualification et de  
15 proposition?

16 Q. **[132]** Et de l'appel de proposition.

17 R. O.K. les deux? Dans les deux...

18 Q. **[133]** Allez-y, là...

19 R. Oui.

20 Q. **[134]** Allez-y et j'aurai peut-être des questions  
21 plus précises à vous poser.

22 R. Donc, peut-être d'entrée de jeu, dans le cadre de  
23 ce dossier-là, on comprend que c'était un dossier  
24 majeur pour la Ville de Montréal. C'était le  
25 dossier le plus important. Et moi...

1 Q. **[135]** Vous le comprenez comment? Déjà, je vous  
2 interromps, vous avez compris ça comment, là,  
3 qu'est-ce qui... est-ce que ça a été annoncé? Est-  
4 ce qu'il y a eu des... est-ce que vous avez eu des  
5 discussions avec certaines personnes en disant:  
6 « Ça, là, ce contrat-là, on y tient à coeur à la  
7 Ville de Montréal »? Peut-être juste nous dire, là,  
8 l'historique de ça.

9 R. Bien, c'était un contrat... nous, au début de la  
10 décennie, on avait fait une analyse des besoins, si  
11 on veut, de la Ville de Montréal et la question des  
12 compteurs d'eau pour les industries et les  
13 commerces et les institutions avait été évoquée, à  
14 l'époque, donc, la Ville voulait aller de l'avant.  
15 Donc, c'est un projet, là, ce n'est pas... c'est un  
16 projet qui était dans l'air, si on veut, donc, qui  
17 avait été... ce n'était pas... c'est un projet qui  
18 avait été étudié et donc qui a été lancé  
19 officiellement en deux mille six (2006), là,  
20 l'appel de qualification a été lancé en juin deux  
21 mille six (2006).

22 Q. **[136]** Puis c'était quoi le besoin? Qu'est-ce qu'on  
23 voulait faire, là, peut-être juste nous résumer  
24 c'était quoi le fameux contrat des compteurs d'eau.

25 R. Oui, il y avait deux volets principaux à ce

1 contrat-là. Il y avait un premier volet qui était  
2 les compteurs. Donc, c'était d'installer, si je me  
3 souviens bien, trente mille (30 000) compteurs dans  
4 les ICI, donc c'était les... ICI, c'est les  
5 industries, les commerces et les institutions.  
6 Donc, c'est les principaux consommateurs d'eau.  
7 Donc, il y avait ce premier volet-là.

8 Et l'autre volet, c'était plus pour le  
9 suivi, l'optimisation des réseaux d'eau potable.  
10 Donc, c'était l'installation d'appareils de mesure  
11 et de contrôle, si on veut, un peu partout dans la  
12 Ville, pour mesurer et réguler le réseau de  
13 distribution d'eau potable. Donc, il y avait  
14 vraiment ces deux volets qui faisaient partie du  
15 projet. Et donc, je continue?

16 Q. **[137]** Oui, continuez.

17 R. Bon, bien, l'histoire... peut-être d'entrée de jeu,  
18 malgré le fait qu'il y avait le système qu'on  
19 connaît... moi, personnellement, je fonctionnais  
20 toujours, je me disais: « S'il y a un appel  
21 d'offres qui sort, c'est certain que... », puis  
22 j'ai cette attitude-là dans tous les autres appels  
23 d'offres, pour tous les autres clients, c'est  
24 certain qu'on se prépare puis on veut réussir, puis  
25 on veut aller chercher le contrat, donc, ce

1 contrat-là, je l'ai abordé de cette façon-là.

2 Et donc, effectivement, l'appel de  
3 qualification, on a pris connaissance du fait qu'il  
4 y avait les deux volets, tout ça, et on s'est  
5 associé... parce qu'il y avait plusieurs expertises  
6 qui étaient requises. On parlait d'un contrat d'une  
7 durée de vingt-cinq (25) ans, on parlait de faire  
8 l'installation, de la fourniture des équipements,  
9 mais aussi de les exploiter et il y avait un volet  
10 financement, aussi, qui était prévu. Donc, on  
11 parlait d'un contrat majeur qui concernait, je  
12 dirais, plusieurs disciplines et plusieurs  
13 fonctions. Donc, dans ce cadre-là, pour avoir une  
14 équipe qui serait suffisamment solide pour couvrir  
15 tous les aspects, tous les champs qui étaient  
16 requis, on a fait une alliance avec deux autres  
17 firmes, Gaz Métro Plus et Suez Environnement. Donc,  
18 on a formé un groupement ensemble, un consortium ou  
19 un groupement pour répondre à l'appel de  
20 qualification.

21 Et donc, cet appel de qualification là, ça,  
22 ça avait été lancé à la fin juin deux mille six  
23 (2006) et au mois de septembre deux mille six  
24 (2006), on a soumis notre dossier de qualification  
25 et éventuellement, on a été retenu parmi les trois



1 soumissionnaires pour passer à l'étape suivante,  
2 qui est l'appel de proposition.

3 Q. **[138]** Pouvez-vous nous dire, dans un premier temps,  
4 quand vous dites c'est un contrat qui est  
5 important, qui va être échelonné, qui est  
6 multidisciplinaire, qui va être échelonné sur une  
7 longue période de temps, vous chiffreriez à  
8 combien, à ce moment-là?

9 R. Le contrat, vous voulez dire?

10 Q. **[139]** Le contrat?

11 R. Bien le contrat, nous, à l'époque, le montant qu'on  
12 entendait parler, c'était cent cinquante millions  
13 (150 M\$). C'était le montant qui avait été véhiculé  
14 dans le... quand l'appel de qualification a été  
15 lancé, c'était le montant qui avait été véhiculé  
16 par la Ville et nous, puis, malheureusement, aussi,  
17 je veux expliquer un petit peu la suite des  
18 événements, mais jusqu'à la fin, moi, je ne peux  
19 pas dire quel a été... quel aurait été le prix du  
20 groupement. Mais nous, à cette période-là, à tout  
21 le moins, on fonctionnait toujours dans l'optique  
22 où c'était un contrat de cent cinquante millions  
23 (150 M\$).

24 Q. **[140]** O.K., parfait. Et peut-être juste nous dire  
25 quel... qui va... quelle firme ou quel groupement

1 de firmes vont demander à se faire qualifier...

2 R. Oui.

3 Q. **[141]** ... et quel va être le résultat de l'appel de  
4 qualification.

5 R. À ma connaissance, il y avait quatre firmes ou  
6 quatre groupements qui avaient été... qui avaient  
7 déposé des qualifications. Donc, il y avait un  
8 groupement qui s'appelait GÉNIEau, mais qui  
9 comprenait Dessau et Louisbourg ou Simard Beaudry,  
10 là, mais là... une compagnie de ce groupe-là. Donc,  
11 ça, c'était le premier groupe. Après, il y avait un  
12 autre groupe qui était Catania et SM, il y avait  
13 Véolia et il y avait notre groupement, donc, SNC-  
14 Lavalin, Gaz Métro Plus, Suez Environnement.

15 Q. **[142]** Parfait. Et vous avez dit que vous avez  
16 été... votre groupement a été qualifié?

17 R. Oui.

18 Q. **[143]** Qui a été qualifié et qui n'a pas été  
19 qualifié?

20 R. Le seul qui n'a pas été qualifié, je pense que ça  
21 avait été annoncé dans les documents de  
22 qualification, qu'il y aurait trois firmes qui  
23 seraient retenues, donc, le seul qui n'a pas été  
24 qualifié, c'est le Groupe Véolia.

25 Q. **[144]** Parfait. Donc, vous êtes qualifié, peut-être

1           juste me répéter la date, là, que vous apprenez que  
2           vous êtes qualifié?

3           R. On a appris qu'on était qualifié, probablement, là,  
4           je n'ai pas la date précise, mais c'est au mois  
5           d'octobre deux mille six (2006).

6           Q. **[145]** En deux mille six (2006)?

7           R. Oui, oui, en deux mille six (2006).

8           Q. **[146]** À l'automne deux mille six (2006)?

9           R. Oui, oui.

10          Q. **[147]** Parfait. Une fois cette étape-là franchie, il  
11          va se passer quoi? Je vous laisse aller.

12          R. Bien là, nous, bon, c'est sûr qu'on était qualifié,  
13          donc on se préparait un peu pour l'appel d'offres,  
14          mais sans savoir vraiment plus que ce qu'on avait  
15          vu dans l'appel de qualification. Donc, il y a un  
16          appel de propositions qui a été lancé, mais ça,  
17          c'est arrivé le dix-huit (18) avril finalement. Ça  
18          a été quand même beaucoup plus tard, ce qui est  
19          quand même particulier.

20                    Parce que la Ville... la Ville nous avait  
21          annoncé, lors de la qualification, que l'appel de  
22          propositions serait lancé peut-être en décembre -  
23          c'est mon souvenir, décembre ou janvier - et là  
24          finalement l'appel de propositions a été financé...  
25          lancé le dix-huit (18) avril deux mille sept

1 (2007).

2 Q. **[148]** O.K.

3 R. O.K. Donc, en recevant les documents, nous, ce  
4 qu'on fait, bien, c'est ça. C'est qu'on prend  
5 connaissance des documents, les équipes se mettent  
6 en place. On a fait des rencontres avec nos  
7 partenaires. Le projet comme tel n'était pas  
8 présenté comme un partenariat public-privé, mais si  
9 on regarde ce qui était demandé, c'était pas mal...  
10 ça correspondait quand même pas mal aux  
11 composantes, si on veut, d'un projet en partenariat  
12 public-privé.

13 Q. **[149]** C'étaient quoi les indicateurs qui vous  
14 faisaient...

15 R. Oui. Bien, c'est qu'il y a de l'ingénierie, il y a  
16 de la construction, il y a de l'exploitation  
17 pendant vingt-cinq (25) ans, puis il y avait une  
18 part de financement. Donc, ça regroupe là, ça  
19 ressemble à un partenariat public-privé. À la même  
20 époque, on faisait... on avait travaillé sur les  
21 dossiers de l'Autoroute 25, de l'Autoroute 30 avec  
22 le ministère des Transports, donc il y avait... il  
23 y avait des projets aussi au Québec en partenariat  
24 public-privé qui étaient en cours de réalisation.  
25 Donc, on regardait ce qui était demandé. C'est sûr

1 que ce n'était pas le même type de projet, mais ce  
2 qui était... ce qui était évoqué comme structure,  
3 si on veut, de projet, ça ressemblait à un  
4 partenariat public-privé.

5 Q. [150] Parfait.

6 R. Donc, vous avez... on va... le mois d'avril deux  
7 mille sept (2007), ça va être...

8 R. Oui.

9 Q. [151] ... le lancement de l'appel d'offres de  
10 propositions et on va donner... est-ce qu'on va  
11 donner un délai pour soumettre les...

12 R. Bien, le délai à l'époque était prévu... dans les  
13 documents du dix-huit (18) avril, on parlait de  
14 déposer les offres le vingt (20) juin, donc...

15 Q. [152] Est-ce que c'était réaliste ça pour un projet  
16 de cette ampleur-là?

17 R. Je dirais que, nous, nous... puis on a lancé cette  
18 information-là aussi à la Ville à l'époque. Nous,  
19 dans des projets de ce type-là, on parle plutôt  
20 d'un délai de... normalement, pour être  
21 confortable, c'est quatre mois que ça prend. Donc ,  
22 ici, si on regarde ça, c'est mai, juin, on parle de  
23 deux mois plutôt que quatre mois, donc c'est un  
24 délai quand même je dirais court.

25 Q. [153] O.K.

1 R. Oui. Et on a donc commencé à regarder le document  
2 d'appel de propositions avec nos partenaires et  
3 tout ça pour s'apercevoir que, pour nous, à tout le  
4 moins, il y avait plusieurs lacunes dans le projet,  
5 à notre opinion.

6 Q. **[154]** De quel ordre?

7 R. Je dirais qu'il y avait... il y avait des lacunes  
8 dans plusieurs des composantes du projet, à notre  
9 sens toujours. Il y avait des lacunes au niveau du  
10 partage de risques parce que quand on parle de  
11 partenariat public-privé, il y a toujours un  
12 partage de risques entre le... l'entrepreneur privé  
13 et la contrepartie publique, donc il y avait des  
14 problèmes, selon nous, au niveau du partage de  
15 risques. Il y avait des problèmes aussi au niveau  
16 du contrat.

17 Juste, à l'époque, je parlais tout à  
18 l'heure qu'on était impliqué dans d'autres projets  
19 de partenariat. Les contrats sont assez volumineux  
20 parce qu'il y a toutes sortes d'éventualités à  
21 prendre en compte, il y a des partenaires, il y a  
22 des intervenants dans ce type de projet-là. Il y a  
23 des financiers, les banques ont des exigences aussi  
24 quand elles prêtent de l'argent.

25 Donc, nos gens à l'internet chez SNC-

1 Lavalin qui sont habitués de travailler dans ce  
2 type de projets-là, ont trouvé qu'au niveau  
3 contractuel, le document était très mince parce  
4 qu'on parlait d'un document d'une vingtaine de  
5 pages au niveau du contrat.

6 Et aussi, au niveau technique, je dirais  
7 qu'on avait plusieurs suggestions à faire pour  
8 améliorer le projet puis faire en sorte que ce  
9 serait plus optimisé disons. Donc, ça concernait  
10 pas mal ces éléments puis qui étaient, je dirais,  
11 pour notre groupement, c'étaient... c'étaient des  
12 éléments là qui feraient en sorte que s'il n'y  
13 avait pas de changement, on n'irait pas de l'avant  
14 avec le projet là, c'était trop important, trop  
15 majeur pour pouvoir continuer.

16 (10:17:12)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[155]** Je comprends que les suggestions... Vous  
19 dites qu'il y avait trois éléments importants, et  
20 le troisième, c'étaient les suggestions qu'il  
21 fallait faire pour améliorer le projet. Est-ce que  
22 vous aviez eu des réponses quant aux suggestions  
23 que vous vouliez faire?

24 R. Bon. Ce qui est arrivé, c'est que, par la suite, il  
25 y avait quand même des rencontres de prévues avec

1 le client pour échanger. On pouvait poser des  
2 questions.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[156]** Est-ce que... la cliente est la Ville de  
5 Montréal.

6 R. Oui.

7 Q. **[157]** Est-ce que la Ville de Montréal avait mandaté  
8 une firme de génie-conseil pour justement s'occuper  
9 de tout ce processus-là d'appel de qualification et  
10 d'appel de propositions?

11 R. Oui, oui. Il y avait une firme qui avait été  
12 mandatée...

13 Q. **[158]** Qui était qui?

14 R. ... qui était BPR. Oui.

15 Q. **[159]** C'était BPR.

16 R. Oui. Exactement, qui était impliquée.

17 Q. **[160]** Et quand vous faites des rencontres avec la  
18 Ville, la cliente qui est la Ville de Montréal,  
19 est-ce qu'il y avait également des rencontres avec  
20 BPR?

21 R. Moi, j'ai assisté à une rencontre, c'était celle  
22 qui vient un petit peu un mois après le lancement  
23 de l'appel de propositions, donc c'était le vingt-  
24 trois (23) mai deux mille sept (2007), et  
25 effectivement à cette rencontre-là, il avait



1 plusieurs personnes qui étaient présentes et il y  
2 avait des représentants de BPR qui étaient là, mais  
3 il y avait aussi des avocats, il y avait... c'est  
4 une rencontre là. De notre côté aussi, on était  
5 peut-être une dizaine de personnes et, du côté de  
6 la Ville, il y avait au moins une dizaine de  
7 personnes aussi. C'est une réunion où il y avait  
8 plusieurs participants.

9           Donc, c'est à cette réunion-là finalement  
10 qu'on est arrivé puis qu'on a dit à la Ville :  
11 « Bien, nous, on considère qu'il y a quand même  
12 beaucoup d'éléments qui doivent être revus et  
13 améliorés, sinon... » on n'a pas dit ça comme ça,  
14 par contre là, mais on faisait attention à nos mots  
15 puis tout ça. Mais, c'était clair qu'il y avait des  
16 changements majeurs à apporter au projet pour que  
17 ça puisse être « financable » entre autres.

18 Q. **[161]** Et est-ce que vous avez entendu de vos  
19 collègues qui s'étaient également qualifiés,  
20 notamment le Groupe Dessau, Simard Beaudry ou le  
21 Groupe SM Catania, est-ce qu'également ces gens-là,  
22 à votre souvenir, faisaient état des lacunes que le  
23 projet pouvait...

24 R. Je ne peux pas, je ne peux pas, moi c'est sûr que  
25 je ne discutais pas de ça avec nos concurrents. Je

1 ne peux pas vraiment répondre est-ce que les autres  
2 ont soulevé les mêmes lacunes, je ne pourrais pas  
3 vraiment répondre à ça. Je ne le sais pas. Il  
4 faudrait poser la question...

5 Q. **[162]** Mais vous quant..., quant à SNC-Lavalin et  
6 votre regroupement vous les avez détectées assez  
7 vite?

8 R. Oui, exactement. Et donc, ça a quand même amené, je  
9 pense, une certaine réflexion à la Ville, puis,  
10 puis ce qui a fait en sorte qu'en bout de ligne la  
11 date du vingt (20) juin qui était prévue pour le  
12 dépôt des propositions, à un moment donné a été  
13 repoussée au vingt (20) août. Ça, ça a été le, le  
14 huit (8) juin on a reçu un addenda qui nous disait  
15 la date est repoussée le vingt (20) août, au vingt  
16 (20) août. Puis un mois plus tard, le cinq (5)  
17 juillet, on a reçu un autre addenda qui nous disait  
18 que le projet était repoussé, le report du dépôt  
19 des propositions était repoussé à une date  
20 indéterminée. Ça c'est le cinq (5) juillet deux  
21 mille sept (2007). Donc, donc, là, on n'avait plus  
22 de date.

23 Et nous, nous ce qu'il faut comprendre chez  
24 nous, c'est que compte tenu de tous les  
25 commentaires que je viens de faire puis tous les

1 gens qui étaient impliqués dans ça, je vais vous  
2 avouer qu'il y avait un scepticisme par rapport à  
3 ce projet-là, à cette époque-là.

4 Q. **[163]** Parce que...

5 R. Mais, mais on avait soumis nos, nos demandes à la  
6 Ville puis la Ville pouvait en prendre compte, puis  
7 bon la Ville continuait à émettre certains addendas  
8 puis à répondre à des questions aussi.

9 Q. **[164]** Jusqu'au mois de juillet où il n'y a plus de  
10 son, plus d'image, jusqu'à une date ultérieure,  
11 est-ce que, est-ce que SNC, est-ce que ça a  
12 engendré de grandes dépenses pour le groupement  
13 dont vous faisiez partie?

14 R. Bien au total on estime à peu près pour SNC-Lavalin  
15 tout le processus a probablement engendré des  
16 dépenses de l'ordre de deux cent mille dollars  
17 (200 000 \$), puis ça ça exclut les dépenses de Gaz  
18 Métro et de notre partenaire sur les  
19 environnements. Donc, on peut penser, Gaz Métro  
20 était très impliqué dans, Gaz Métro Plus était très  
21 impliqué dans le projet, entre autres, au niveau  
22 des compteurs, donc, ils ont vraiment travaillé à  
23 l'élaboration de la proposition. Et donc, on peut  
24 penser que les coûts, si on regarde au niveau du  
25 regroupement étaient...

1 Q. [165] À tout le moins comme les vôtres?

2 R. Pardon?

3 Q. [166] À tout le moins pour Gaz Métro...

4 R. Je dirais que oui.

5 Q. [167] ... à tout le moins comme les vôtres?

6 R. Oui, oui, je dirais que oui.

7 Q. [168] Il est raisonnable de penser ça?

8 R. Donc, plusieurs centaines de milliers de dollars,  
9 disons ça comme ça.

10 Q. [169] O.K.

11 R. Pour tout le processus.

12 Q. [170] Parfait. Alors, continuez, à un moment donné  
13 il va y avoir, le projet finalement va refaire  
14 surface à un moment donné?

15 R. Oui. Donc, nous, nous c'est certain que le fait  
16 qu'il y ait un report d'une date, qui est le report  
17 de la date à une date indéterminée, au début  
18 juillet ça a été, ça a été quand même comme une  
19 douche d'eau froide, là, parce que déjà il y avait  
20 un scepticisme, puis là c'est rendu à une date  
21 indéterminée. Donc, pour nous c'est certain qu'on a  
22 ralenti la cadence à cette époque-là, parce que là  
23 le projet devenait très incertain à notre sens.

24 (10:22:08)

25 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

1 Q. [171] Vous dites scepticisme, mais scepticisme au  
2 sens que le projet est mal ficelé ou scepticisme au  
3 sens que vous commencez à vous douter que le  
4 soumissionnaire gagnant est déjà décidé d'avance?

5 R. Bien, c'est sûr qu'on regardait, on regardait les  
6 soumissionnaires, puis tout ça, o.k., on pouvait se  
7 poser des questions sur cet aspect-là. Mais je  
8 pense que le, le, il y avait aussi l'aspect du  
9 projet lui-même, là. C'est certain que nous on va  
10 soumissionner, surtout un projet de cette ampleur-  
11 là.

12 On a des processus internes de comité de  
13 risque. En fait chez SNC-Lavalin, quand on parle de  
14 projets de plus de cinquante millions (50 M\$), il y  
15 a deux comités qui doivent être saisis de la  
16 proposition pour qu'elle soit acceptée par le  
17 conseil. Donc, il faut, il faut qu'on entre dans un  
18 projet qui est, qui est selon nous, dans lequel on  
19 peut assumer, qu'on est d'accord d'assumer ces  
20 risques-là et qu'on est d'accord évidemment avec le  
21 prix en conséquence. Donc, c'est..., c'est...,  
22 donc, quand je parle de scepticisme c'est aussi sur  
23 ces aspects-là, c'était des, des conditions de base  
24 pour un contrat dans lequel on accepterait  
25 d'oeuvrer.

1 Q. [172] Mais ça ça se passe dans des années ou au  
2 même moment avec monsieur Trépanier l'attribution  
3 de certains contrats est arrangée, est truquée?

4 R. Oui.

5 Q. [173] Pour ce contrat-là qui est un contrat  
6 d'importance, vous dites bon dans certains contrats  
7 je sais que c'est truqué, est-ce que vous posez la  
8 question dans celui-ci, notamment à monsieur  
9 Trépanier : « Écoute, Bernard, est-ce que c'est,  
10 est-ce que c'est pipé le processus ou ça ne l'est  
11 pas? »

12 R. Moi personnellement, je n'ai jamais posé cette  
13 question-là, je ne voulais pas, j'ai dit tant, il  
14 n'y a pas personne qui nous a abordé sur cette  
15 question-là, on va de l'avant avec le projet. C'est  
16 un projet d'importance, c'est dans notre  
17 territoire, on fonce puis on essaie d'obtenir le  
18 projet puis je pense qu'en bout de ligne on pourra  
19 peut-être y revenir aussi tout à l'heure, mais dans  
20 notre esprit le prix était important. Donc, c'est  
21 certain qu'on se disait, bon, bien si on est  
22 capable d'avoir une soumission compétitive, la  
23 Ville n'aura pas le choix de nous prendre en  
24 considération. Donc, c'est un peu ça qu'on se  
25 disait.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [174] Puis vous étiez avec des joueurs...

3 R. Par contre...

4 Q. [175] Puis vous étiez avec d'autres joueurs qui eux  
5 ne faisaient pas partie du système de collusion du  
6 tout, là?

7 R. Exact. C'est ça, il y avait Gaz Métro Plus, c'est  
8 ça, puis Suez Environnement c'est une compagnie  
9 française, donc le siège social est en France. Et  
10 Gaz Métro Plus, comme vous le savez, fait partie de  
11 la famille Gaz Métro, donc est un fournisseur de  
12 service. Donc nous, on avait des partenaires qui  
13 étaient du domaine autre que l'ingénierie, là.  
14 Donc, on était dans un appel d'offres qui était  
15 complètement différent des autres types d'appel  
16 d'offres.

17 (10:24:48)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [176] Et quelle pouvait être l'apport de vos deux  
20 autres partenaires?

21 R. On était... Nous et Gaz Métro on était à égales  
22 proportions, puis Suez avait une proportion plus  
23 faible. Je dois vous avouer, là, c'était peut-être  
24 quarante (40), quarante (40), vingt (20) ou quelque  
25 chose comme ça. Ou peut-être quarante-cinq (45),

1 quarante-cinq (45), dix (10), là, c'est... Mais  
2 c'est certain que nous et Gaz Métro, on était égal.

3 Q. [177] Moi je parle de l'apport technique. Parce que  
4 Gaz Métro, c'est quand même du gaz.

5 R. Oui, mais eux, à l'époque, avaient la filiale Gaz  
6 Métro Plus. Ça c'est important de le préciser. Gaz  
7 Métro Plus était vraiment spécialisé dans le  
8 secteur de l'eau. Il y avait des filiales qui  
9 faisaient du diagnostic, il y avait des équipes à  
10 l'époque qui faisaient de l'opération, aussi, de la  
11 maintenance de certains équipements dans les  
12 villes. Donc, ils étaient vraiment impliqués dans  
13 le secteur de l'eau. Donc ça, c'était la  
14 contribution de Gaz Métro. Donc, ils avaient  
15 vraiment, je dirais, un apport important dans le  
16 dossier. C'est pour ça qu'ils étaient... c'est pour  
17 ça qu'on était à égales proportions dans notre  
18 groupement.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. [178] Puis aller chercher un joueur comme Suez,  
21 c'était, au point de vue technique?

22 R. Bien, Suez aussi, en France, ont une grande  
23 expérience de l'exploitation des systèmes. Ils ont  
24 évidemment aussi une profondeur technique, mais ils  
25 ont une connaissance de l'exploitation des



1 systèmes. Puis comme je l'expliquais tout à  
2 l'heure, le dossier était un dossier qui se  
3 déroulait sur vingt-cinq (25) ans, puis il y avait  
4 un aspect d'opération, maintenance. Donc, ça venait  
5 aussi nous renforcer, si on veut, au niveau de la  
6 force de notre groupement.

7 Q. **[179]** Puis quand vous parlez du volet financement,  
8 c'est comment va s'autofinancer ce projet-là et qui  
9 va avoir la gérance de rentabiliser le projet?

10 R. Oui.

11 Q. **[180]** C'est ça?

12 R. Oui, oui.

13 Q. **[181]** O.K. Parfait. Alors, bien continuez, là, sur  
14 la ligne de temps.

15 R. Donc, c'est ça, donc le cinq (5) juillet, c'est un  
16 report à une date indéterminée, ce qui est assez,  
17 je dirais ce qui est assez particulier dans un  
18 appel d'offres, parce que c'est assez rare qu'on  
19 voit que l'appel d'offres... Souvent, il y a des...  
20 Des délais, ça ce n'est pas rare, je dirais,  
21 surtout dans les appels d'offres de cette ampleur-  
22 là. Mais de dire que c'est reporté à une date  
23 indéterminée ça envoie un signal selon moi assez  
24 négatif, quand même. Puis c'est un peu comme ça que  
25 nous on l'a interprété, en disant, bon, bien, on va

1 attendre de voir quelles vont être les nouvelles  
2 bases du projet, puis après ça, bien, on reprendra  
3 le collier quand on aura les documents, puis on  
4 procédera à notre soumission.

5           Donc, c'est seulement... au mois d'août, je  
6 dirais, on a quand même commencé à avoir des  
7 éléments d'information, que ça semblait que le  
8 projet était pour repartir, tout ça, mais sans  
9 autres informations. Et c'est le onze (11)  
10 septembre qu'on a été convoqués à une réunion à la  
11 Ville où ils nous ont dit qu'ils retournaient, ils  
12 relançaient le processus d'appel d'offres, et les  
13 documents seraient émis dans quelques jours. Donc,  
14 on parle du quatorze (14) septembre. Donc, je pense  
15 que c'était un vendredi, le vendredi quatorze (14)  
16 septembre on a reçu les nouveaux documents, donc  
17 les documents complets pour l'appel d'offres, qui  
18 ont été rendus disponibles.

19 Q. **[182]** Parfait. Donc...

20 R. Je peux continuer?

21 Q. **[183]** Oui, oui, continuez.

22 R. O.K. Donc, c'est certain que nous, à partir du  
23 quatorze (14) septembre, bien là, il y a eu une  
24 période où on a pris connaissance des documents. On  
25 avait toujours nos partenaires qui étaient Gaz

1 Métro Plus, Suez Environnement. Il y avait eu des  
2 changements, puis là je ne peux pas nécessairement  
3 rentrer dans tous le détail, parce qu'il y avait  
4 quand même eu des changements, il y avait eu une  
5 évolution du dossier. Entre autres, à mon souvenir,  
6 la période des compteurs d'eau était passée de  
7 vingt-cinq (25) à quinze (15) ans pour ce volet-là,  
8 pour l'exploitation. Il y avait aussi, du point de  
9 vue financement, la Ville avait retiré cet aspect-  
10 là, donc on se retrouvait dans un contrat qui était  
11 plus... où il y avait de l'ingénierie, de la  
12 construction et de l'exploitation, mais sans une  
13 partie financière trop importante. Il y avait quand  
14 même un financement, mais à mon souvenir c'était  
15 pour le... c'était plus un financement intérimaire,  
16 là. Donc, l'aspect... ce qu'on peut retenir de ça,  
17 c'est que le dossier avait quand même été... avait  
18 évolué et on a pris... bien, on a pris quand même  
19 quelques jours pour prendre connaissance du dossier  
20 puis évaluer, voir, si notre conclusion était  
21 toujours... notre évaluation était toujours là même  
22 face au projet.

23 On a eu aussi une autre rencontre avec la  
24 Ville pour discuter des nouvelles modalités, donc,  
25 ça, ça s'est passé le vingt-cinq (25) septembre,

1           mais c'est vrai, j'ai oublié de mentionner quand  
2           même un point important, là, c'est que le quatorze  
3           (14) septembre ou peut-être quelques jours avant,  
4           on a su que la date de dépôt des propositions était  
5           le dix (10) octobre. Donc là, finalement...

6           Q. **[184]** Au lieu de deux mois... trois semaines...

7           R. ... c'était trois semaines plus tard.

8           Q. **[185]** ... plus tard.

9           R. Trois semaines plus tard. Donc, ça, c'était quand  
10          même un élément, je veux dire, très, très  
11          contraignant pour nous, à tout le moins. Donc, on a  
12          rencontré la Ville, on a fait des analyses et  
13          finalement, la décision, ça a été de dire, malgré  
14          le fait qu'il y avait quand même encore certains  
15          points qui nous causaient soucis, disons, mais on  
16          s'est dit: « Regarde, là, le dossier a suffisamment  
17          évolué, on est dans un projet qui nous est quand  
18          même plus acceptable, on va de l'avant ».

19                    Mais c'est certain que dans ce cadre-là,  
20          nous, on avait besoin d'un délai parce que trois  
21          semaines, c'était, à mon sens, c'était  
22          déraisonnable une si courte période pour soumettre  
23          un dossier d'une telle envergure, d'autant plus  
24          que, comme je le mentionnais, pour nous, une  
25          contrainte qu'on avait, de notre côté, c'était que

1           chacune de nos compagnies étaient publiques et dans  
2           nos compagnies, on a des... un processus de  
3           révision des propositions qui demande un certain  
4           nombre de jours d'analyse, de réunions et de  
5           délais-là, l'analyse des recommandations, tout ça,  
6           donc, juste ce processus-là est quand même...  
7           consomme du temps un peu puis il faut, évidemment,  
8           qu'on s'entende entre les partenaires avant de  
9           pouvoir soumettre une proposition qui va être  
10          étudiée par l'ensemble des trois partenaires.

11          Donc...

12          Q. **[186]** Donc, trois semaines, c'était irréaliste?

13          R. Pour nous, c'était irréaliste, c'est-à-dire, pour  
14          nous, c'était déraisonnable. C'était irréaliste. On  
15          n'était pas capable de répondre à...

16          Q. **[187]** Alors, vous allez faire quoi?

17          R. Bon...

18          Q. **[188]** Est-ce que vous allez revenir à la Ville,  
19          leur disant: « On a besoin d'un délai  
20          supplémentaire »?

21          R. Oui. C'est ça qu'on a dit puis on a envoyé une  
22          lettre, c'est moi-même qui l'avais signée à  
23          l'époque, là, on a envoyé cette lettre-là au  
24          responsable de l'approvisionnement qui était  
25          identifié dans le dossier...

1 Q. **[189]** On a cette lettre-là. Madame Blanchet, s'il  
2 vous plaît, l'onglet 5. Le temps que ça apparaisse  
3 à l'écran, peut-être juste nous parler du contenu  
4 de la lettre... bien, on l'a ici, là, donc, lettre  
5 du vingt-huit (28) septembre deux mille sept  
6 (2007), adressée à la Ville de Montréal, on a  
7 enlevé les renseignements nominatifs, mais peut-  
8 être aller jusqu'à la fin, elle est signée par  
9 vous.

10 R. Oui.

11 Q. **[190]** Donc, c'est vous qui avez le mandat de  
12 demander un délai supplémentaire à la Ville?

13 R. Oui.

14 Q. **[191]** Peut-être juste expliquer le contexte, là.

15 R. Donc, ça, c'est arrivé, c'était le vendredi, vingt-  
16 huit (28) septembre, puis là, le temps comptait  
17 parce que le dix (10) octobre, finalement, c'était  
18 un mercredi, il y avait le congé de l'Action de  
19 Grâce, aussi avant ça, donc, là, c'est comme s'il  
20 nous restait une semaine et quelques jours. Donc,  
21 finalement, ce qu'on avait évoqué dans la lettre,  
22 on confirmait qu'on vou... on voulait vraiment  
23 montrer à la Ville qu'on voulait soumissionner,  
24 O.K., donc, c'est pour ça qu'on a parlé de  
25 l'intention ferme de remettre une offre à la Ville.

1 Je pense qu'il fallait que ce soit clair, malgré le  
2 fait qu'on avait évoqué des points à améliorer, il  
3 y avait quand même eu une évolution dans le dossier  
4 d'appels d'offres, puis nous, on était... on avait  
5 une intention ferme de soumissionner et, par  
6 contre, un peu pour les raisons que je viens de  
7 souligner, entre autres, les autorisations ou les  
8 processus à l'interne qu'on a dans nos entreprises  
9 pour pouvoir soumettre une offre, bien, on  
10 demandait un report de la date, d'autant plus que  
11 la date avait déjà été reportée à plusieurs  
12 reprises puis là, on demandait une prolongation au  
13 sept (7) novembre, donc, qui était moins d'un mois  
14 plus tard, dans un sens. Ça fait qu'on se disait,  
15 bon, compte tenu des délais, normalement, il me  
16 semble qu'on devrait... notre offre n'était pas...  
17 ou notre demande n'était pas... si on avait dit, je  
18 ne sais pas, en janvier prochain, là, ça aurait  
19 peut-être été plus... moins raisonnable, mais dans  
20 ce cas-là, on jugeait...

21 Q. [192] C'était réaliste quand vous écriviez votre  
22 lettre, c'était réaliste de dire: « On va faire  
23 tous les efforts nécessaires...

24 R. Oui.

25 Q. [193] ... avec nos partenaires...

1 R. Oui.

2 Q. **[194]** ... pour arriver à ficeler une proposition et  
3 la présenter », là...

4 R. Parce que finalement, ça nous donnait un mois et  
5 une semaine, dans un sens, puis nous, on a envoyé  
6 la lettre puis on continuait à travailler, là, dans  
7 cette période-là. Puis là, ça nous donnait  
8 suffisamment de temps pour, effectivement, ficeler  
9 l'offre, la présenter à nos comités de risques et  
10 déposer l'offre.

11 Q. **[195]** Il va y avoir une réponse de la Ville?

12 R. Oui, là, la réponse est venue une semaine plus  
13 tard, donc le vendredi, cinq (5) octobre, donc,  
14 juste à la veille du congé de l'Action de Grâce, à  
15 l'époque là, donc...

16 Q. **[196]** Donc, on va aller au prochain document,  
17 Madame Blanchette...

18 R. Oui.

19 Q. **[197]** ... qui est dans le même onglet, c'est la  
20 prochaine page. Alors, c'est une lettre qui vous  
21 est adressé par la Ville de Montréal en date du  
22 cinq (5) octobre deux mille sept (2007). Et je vais  
23 déposer et la lettre de monsieur Cadotte du vingt-  
24 huit (28) septembre deux mille sept (2007) et la  
25 réponse de la Ville de Montréal en date du cinq (5)



1           octobre deux mille sept (2007), en liasse sous la  
2           cote...

3           LA GREFFIÈRE :

4           52P-563.

5           Me DENIS GALLANT :

6           Q. **[198]** ... 563. Et je vais vous laisser poursuivre  
7           quant à la réponse que vous avez reçue, Monsieur  
8           Cadotte.

9  
10           52P-563 :       Lettre d'offre du Groupement SNC-  
11                           Lavalin/Gaz Métro Plus/Suez  
12                           environnement du 28 septembre 2008 et  
13                           lettre de réponse de la Ville de  
14                           Montréal à Yves Cadotte du 5 octobre  
15                           2007 concernant le Projet ICI  
16                           optimisation du réseau-V/dossier  
17                           873590, en liasse

18  
19  
20           R. Donc, finalement, c'est ça, la réponse, le Service  
21           des approvisionnements nous confirmait que  
22           malheureusement la date ne pouvait pas... ils  
23           refusaient notre demande de report de date pour des  
24           raisons d'urgence du dossier, des échéanciers à  
25           rencontrer dans le cadre du dossier.

1 Q. **[199]** O.K. Outre les lettres, j'imagine quand on  
2 fait du... on connaît des gens à la Ville, on a  
3 déjà... on est, dans le fond, contributeur  
4 également, vous nous avez expliqué ça de long et en  
5 large jeudi et ce matin. Est-ce qu'il va y avoir  
6 des téléphones? Est-ce que de votre côté vous allez  
7 faire des démarches pour dire « écoutez, je ne  
8 prends pas... je ne prends pas ça comme réponse  
9 définitive, puis j'aimerais ça » parce  
10 qu'effectivement, vous l'avez dit, c'est un projet  
11 qui était, avec les modifications-là, très  
12 intéressant là pour SNC.

13 R. Oui. On avait même aussi au printemps déjà fait  
14 part à divers intervenants, puis c'était... Parce  
15 que dans ces... la Ville de Montréal, vous parlez  
16 « contributeur », mais la Ville de Montréal, c'est  
17 un client...

18 Q. **[200]** Oui.

19 R. ... puis on a des contacts à tous les niveaux de la  
20 Ville de Montréal. Et on avait déjà fait part en  
21 juin ou en mai, mai, juin, de... disons de notre  
22 position face à l'appel d'offres à cette époque-là.  
23 Et donc quand effectivement on est arrivé avec  
24 notre demande de reporter la date de quelques  
25 semaines, effectivement là on s'est dit « il faut

1 qu'on aille sensibiliser les gens, c'est trop  
2 important, on a absolument besoin de ce délai-là,  
3 donc c'est trop important, puis il faut... il ne  
4 faut pas seulement envoyer une lettre au service de  
5 l'approvisionnement, il faut... il faut contacter  
6 les différentes personnes qui pourraient  
7 intervenir ».

8           Moi-même, j'ai rencontré donc la même  
9 journée là, le vingt-huit (28) septembre, donc  
10 c'était un vendredi, comme j'ai mentionné tout à  
11 l'heure, le matin j'ai rencontré monsieur Sammy  
12 Forcillo qui était le responsable des  
13 infrastructures au comité exécutif, à mon souvenir.  
14 Et donc c'était... je l'ai rencontré, puis il a  
15 accepté de me recevoir là. C'était un rendez-vous  
16 de dernière minute. Et je lui ai expliqué  
17 l'importance d'avoir ce délai-là, pour les mêmes  
18 raisons que je viens d'expliquer ici.

19           Et je dirais que mon souvenir de cette  
20 rencontre-là, c'est que monsieur Forcillo m'a dit :  
21 « Bien, ça... » il avait une certaine ouverture, je  
22 dirais. Il ne m'a pas dit « oui », il était pour...  
23 il était pour avoir un rapport, mais je pense qu'il  
24 comprenait un peu mes arguments. Par contre, il  
25 m'avait mentionné qu'il devait en parler avec

1 monsieur Zampino.

2           Donc, puis il y a eu d'autres démarches  
3 aussi qui ont été faites par d'autres personnes  
4 chez SNC-Lavalin. À mon souvenir, il y a une  
5 démarche qui a été faite au cabinet du maire, puis  
6 il y a une démarche aussi qui a été faite auprès de  
7 monsieur Zampino. Ces démarches-là n'ont pas...

8 (10:37:37)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[201]** Qui a fait les démarches?

11 R. À mon souvenir, auprès du cabinet du maire, c'était  
12 monsieur Pierre Anctil, puis auprès de monsieur  
13 Zampino, c'était monsieur Morin, Normand Morin.  
14 Tout ça, ça s'est déroulé le vendredi là, il y  
15 avait une urgence à faire valoir notre point de  
16 vue.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. **[202]** Donc, avant la lettre de retour là.

19 R. Oui, oui. C'était la journée qu'on a envoyé notre  
20 lettre.

21 Q. **[203]** Donc, le vingt-huit (28).

22 R. Parce que c'était vraiment important de  
23 sensibiliser les gens sur notre demande.

24 Q. **[204]** Parfait. Donc, et ce que vous comprenez,  
25 c'est que finalement il n'y a pas eu de réponse

1 positive et vous avez reçu la lettre du cinq (5)  
2 octobre.

3 R. Exactement, c'est ça qui... Et là le cinq (5)  
4 octobre, je parle... moi personnellement, je n'ai  
5 pas fait de démarche, mais on a... il y a eu peut-  
6 être des dernières démarches encore au cabinet du  
7 maire, mais finalement, je veux dire, la décision  
8 était prise là, donc ça s'est vraiment terminé le  
9 cinq (5) octobre.

10 Q. **[205]** O.K. On comprend... et pas d'autre démarche  
11 après le cinq (5) octobre?

12 R. Par après, non.

13 Q. **[206]** O.K. Est-ce que finalement vous allez  
14 déposer...

15 R. C'est ça. Donc là finalement, la proposition  
16 était... le dépôt des propositions était toujours  
17 le dix (10) octobre et nous... nous finalement,  
18 bien, on n'a pas déposé de proposition, c'est ce  
19 qui est arrivé.

20 Q. **[207]** Donc, vous avez pris une décision d'affaires.  
21 Pour quelles raisons vous ne vouliez pas...

22 R. On n'était pas en mesure de déposer. Puis là le  
23 client nous dit ça reste la date du dix (10)  
24 octobre.

25 C'était, c'était une période qui était,

1 moi, j'ai, j'ai, c'est certain qu'on, ce n'était  
2 pas, pour nous, en tout cas ce n'était pas heureux  
3 comme dénouement puis comme décision aussi, parce  
4 qu'on était, on était prêt à répondre. C'était une  
5 question de temps pour, donc on n'était pas...

6 Q. **[208]** Les montants étaient investis?

7 R. ... on n'était pas heureux. Bien oui. Il y avait  
8 quand même comme on l'a mentionné des dépenses qui  
9 avaient été faites, une implication de la part de  
10 plusieurs personnes au sein des firmes du  
11 groupement. Puis en arriver à un dénouement comme  
12 ça, c'est certain que ce n'est pas, ce n'est pas  
13 une très bonne expérience.

14 (10:39:46)

15 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

16 Q. **[209]** Est-ce que c'est fréquent que vous demandez  
17 parfois de reporter un peu la date de dépôt?

18 R. Je dirais que dans le cadre de dossier comme ça,  
19 c'est assez, c'est assez fréquent.

20 Q. **[210]** C'est assez fréquent?

21 R. Puis habituellement les clients sont quand même, à  
22 moins que ce soit complètement déraisonnable, mais  
23 les clients sont quand même assez ouverts, parce  
24 que c'est quand même, si..., pour un client  
25 j'imagine, là, c'est quand même risqué de ne pas

1 nécessairement répondre à ce genre de demande-là  
2 parce que les gens s'ils font ces demandes-là ils  
3 ont des bonnes raisons habituellement.

4           Donc, il y a quand même un risque d'avoir  
5 moins de soumissionnaires dans un sens si le client  
6 est très, très rigide sur ses dates. Donc, pour des  
7 projets d'ingénierie standard, tout ça, il n'y a  
8 jamais de demande ou à peu près pas. Mais quand on  
9 parle de projet d'envergure puis tout ça, c'est  
10 assez, je dirais que c'est assez fréquent, là.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[211]** Alors, j'imagine que vous vous parlez, vous  
13 avez dit que vous avez rencontré monsieur Forcillo,  
14 le vingt-huit (28) septembre et que vous semblez,  
15 vous avez décelé une certaine ouverture. Est-ce que  
16 vous avez, est-ce que monsieur, messieurs Morin,  
17 monsieur Anctil vous ont également mentionné  
18 qu'avec leur rencontre respective notamment vous  
19 avez dit monsieur Morin a rencontré monsieur  
20 Zampino?

21 R. Je pense qu'il a, de mémoire, c'est un vendredi.

22 Q. **[212]** Oui?

23 R. Je pense qu'il lui a parlé au téléphone, de  
24 mémoire.

25 Q. **[213]** O.K. Puis est-ce que monsieur Morin vous a

1 fait état de la conversation, est-ce qu'il vous a  
2 dit il y a de l'espoir ou notre chien est mort?

3 R. Non, il ne m'a pas dit que le chien était mort. Par  
4 contre, mon souvenir c'était qu'il n'y avait pas,  
5 il n'y avait pas, comment dire, autant moi j'avais  
6 quand même décelé une certaine ouverture, on se  
7 comprend que ce n'était pas oui, mais j'avais  
8 décelé. Là, avec, avec le commentaire que j'ai eu,  
9 c'était, c'était neutre, disons ça comme ça.

10 Q. **[214]** O.K. Il y a quand même deux firmes qui se  
11 sont, qui ont déposé et notamment il y en a une qui  
12 a remporté l'appel d'offres qui est le consortium  
13 Dessau-Simard-Beaudry et l'information également  
14 c'est que SNC, pas SNC, mais, voyons, l'autre  
15 firme, j'ai un blanc, l'autre consortium?

16 R. Il y avait...

17 Q. **[215]** Catania-SM?

18 R. ... Catania-SM, oui.

19 Q. **[216]** Merci. Alors, qui eux, eux se sont, ont quand  
20 même pu déposer dans les délais?

21 R. Oui.

22 Q. **[217]** Pourquoi? J'imagine que vous n'êtes pas dans  
23 leurs souliers, mais est-ce que vous avez peut-être  
24 de l'information à ce sujet-là ou une idée?

25 R. Une idée. Bien je dirais que c'est sûr que la



1 question se pose, je la comprends très bien. Bon,  
2 le premier élément je l'ai mentionné quand même,  
3 c'est peut-être des firmes qui n'ont pas le  
4 processus que nous on a. Donc, ça c'est un premier  
5 point.

6 Il y a peut-être un deuxième point où nous  
7 c'est sûr que quand on a reçu le fait que la date  
8 de dépôt était reportée à une date indéterminée.  
9 Nous c'est sûr qu'à cette date-là on a ralenti la  
10 cadence, là.

11 Q. **[218]** Si ce n'est pas dire arrêter de travailler  
12 sur le projet?

13 R. On a pour ainsi dire arrêté, là, parce qu'on a  
14 d'autres projets, on a d'autres choses à faire puis  
15 on n'est pas pour travailler sur quelque chose  
16 qu'on ne sait pas quand ça va recommencer puis qui  
17 reste, qui demeure hypothétique dans un sens, sans  
18 savoir quelle va être la décision finale. On va  
19 être prêt à repartir, la journée même que ça  
20 repart, mais sinon on va se consacrer quand même à  
21 d'autres, d'autres projets.

22 Donc, il y a cet élément-là aussi peut-être  
23 qui a joué. Puis nous c'est sûr qu'on a eu les  
24 documents, on a eu la, la, les modalités de la  
25 Ville, là, les documents on les a eus le quatorze

1 (14) septembre. Donc, c'est à partir du quatorze  
2 (14) septembre qu'on a, qu'on a commencé à  
3 travailler sur le dossier, ce qui nous laissait  
4 seulement trois semaines pour y répondre.

5 Q. **[219]** O.K. Et ça a terminé en date du dix (10)  
6 octobre à savoir un non-événement, c'est-à-dire  
7 vous ne déposez pas, SNC...

8 R. Malheureusement.

9 Q. **[220]** ... ne dépose pas. Je vais, j'ai terminé, il  
10 y a une question que j'ai oublié de vous poser  
11 jeudi et elle avait, eu égard au financement des  
12 partis politiques provinciaux. Vous avez parlé que  
13 votre contact au Parti québécois était madame  
14 Ginette Boivin?

15 R. Oui.

16 Q. **[221]** Donc, madame Boivin sollicitait des sommes  
17 d'argent, vous remettiez des sommes d'argent.  
18 Madame Boivin, si ma mémoire ne me fait pas défaut,  
19 aurait quitté...

20 R. Oui.

21 Q. **[222]** ... genre, en deux mille sept (2007), deux  
22 mille huit (2008)?

23 R. Oui.

24 Q. **[223]** Je pense que c'est plus deux mille sept  
25 (2007)?

1 R. Oui.

2 Q. **[224]** Je comprends de votre témoignage, c'est que  
3 vous avez continué à contribuer au Parti québécois?

4 R. Oui.

5 Q. **[225]** Qui était...

6 R. Oui, effectivement, je pense que c'est vrai que  
7 c'est un élément qui manquait dans le témoignage.  
8 Donc, effectivement, madame Boivin a quitté, et la  
9 personne qui a poursuivi c'était madame Lucie  
10 Papineau.

11 Q. **[226]** Et est-ce que c'était le même modus?

12 R. Oui.

13 Q. **[227]** C'est-à-dire que...

14 R. C'était la même façon de faire.

15 Q. **[228]** Moi ça complète les questions que j'avais à  
16 vous poser. Je ne sais pas s'il y a des questions  
17 qui viennent des commissaires?

18 (10:44:47)

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire:

20 Q. **[229]** Juste une dernière. Quand vous dites que des  
21 démarches ont été faites au cabinet du maire, est-ce  
22 que les réponses que vous obteniez étaient :  
23 « Oui, on va probablement reporter », ou bien...

24 R. Je ne pense pas qu'on a obtenu cette réponse-là sur  
25 le champ comme ça. Nous, on les sensibilisait. Puis

1           donc, il n'y a pas personne qui nous a dit : « Oui,  
2           on va reporter. » Il n'y a pas personne qui nous a  
3           dit ça.

4           Q. **[230]** Et qui a été approché au cabinet du maire?

5           R. Je pense que c'était le directeur de cabinet du  
6           maire, qui était Stéphane Forget.

7           Q. **[231]** Stéphane Forget? Est-ce que des démarches ont  
8           été faites directement au maire pour essayer de...

9           R. Pas à ma connaissance.

10          Me DENIS GALLANT :

11          Q. **[232]** Petite question également que je voulais une  
12          précision. Je reviens dans le système de partage  
13          des contrats de services professionnels qui était  
14          organisé par Bernard Trépanier. Qui décidait, à  
15          votre souvenir, du pourcentage qu'une firme allait  
16          jouer dans un consortium imposé, à votre souvenir?

17          R. Vous voulez dire, quand il y avait des consortiums?

18          Q. **[233]** Oui, quand il y avait, puis... Parce qu'on en  
19          a vu beaucoup passer avec d'autres témoins, là. Il  
20          y a beaucoup de contrats qui étaient donnés en  
21          consortium, soit deux firmes, trois firmes. Et ça,  
22          vous, ainsi que vos collègues qui sont venus  
23          témoigner ici, on disait : « Bien ça, c'était  
24          arrangé d'avance. C'est-à-dire que ce consortium-  
25          là, c'est le politique qui nous disait : "Tu vas

1 travailler avec Axor, tu vas travailler avec  
2 Dessau". » Mais qui décidait à ce moment-là du  
3 pourcentage? Est-ce que c'était laissé également au  
4 politique ou c'était vous qui décidiez après, avec  
5 vos collègues, de dire : « Regarde, nous, en  
6 fonction de notre spécialité, on va prendre une  
7 plus grosse part du gâteau »?

8 R. Je vais vous répondre de façon générale, puis après  
9 ça je vais répondre de façon plus précise.

10 Q. **[234]** Oui, parfait.

11 R. Mais je dirais que dans les consortiums, parce  
12 qu'au ministère des Transports, il y a beaucoup de  
13 consortiums aussi, qui sont faits sur une base...

14 Q. **[235]** Oui, mais ce que vous nous avez dit, c'est  
15 qu'ils ne sont pas imposés?

16 R. Exactement. Exactement. Mais donc, disons, entre  
17 les grosses firmes, habituellement c'est un partage  
18 égal. C'est comme un principe de base. Donc, je  
19 dirais qu'à la Ville, dans ce cadre-là, c'était un  
20 peu le même principe qui s'appliquait.

21 Par contre, des fois, il y avait des  
22 suggestions d'autres plus petites firmes. Puis là,  
23 bien c'est là qu'il y a un pourcentage qui pouvait  
24 être évoqué, qui était attribuable à cette firme-  
25 là. Puis là, moi c'est sûr, Michel Lalonde... Parce

1 qu'on a beaucoup dit que c'était le porte-parole  
2 des firmes. Moi je n'ai jamais vu ça comme ça,  
3 personnellement. C'était le porte-parole de  
4 monsieur Bernard Trépanier. C'est quand même  
5 différent. Les firmes, on ne s'est jamais... on ne  
6 s'est jamais réunis tous ensemble. Nous, SNC-  
7 Lavalin, on n'a jamais initié ou proposé ce  
8 système-là. On n'a non plus jamais, comment dire,  
9 limité l'accès à une firme ou à une autre. Puis  
10 toutes les commandes, moi c'était, toutes les  
11 commandes venaient de monsieur Bernard Trépanier.  
12 Puis si jamais j'avais un message qui... Parce que  
13 monsieur Lalonde pouvait arriver avec certaines  
14 indications, mais moi j'avais le principe d'aller  
15 vérifier pour être sûr que c'était ce qui était  
16 convenu.

17 Parce que quand il y avait ces appels  
18 d'offres-là, là aussi, à mon souvenir, il y avait  
19 un regroupement aussi de contrats, d'offres de  
20 services, puis qui pouvaient même aussi traiter de  
21 différents sujets. Donc, ça arrivait, là, il y  
22 avait quand même plusieurs contrats qui se  
23 donnaient en même temps. Donc, souvent, quelques  
24 semaines, disons, avant le lancement des appels  
25 d'offres, j'entendais, là ce que je me souviens

1 c'était que monsieur Trépanier disait : « Bon, bien  
2 là, je vais au bureau de monsieur Zampino dans  
3 quelques jours. » Ça fait que ça, c'était avant  
4 qu'on reçoive les indications. Puis là, après...

5 Q. **[236]** C'était votre indicateur de savoir que  
6 monsieur Trépanier prenait ses ordres de quelqu'un,  
7 ça?

8 R. Oui, oui, oui, exactement. Souvent, il le  
9 mentionnait. Soit avant ou après que cette  
10 rencontre-là ait lieu, il disait... C'est mon  
11 souvenir de la chose, là...

12 Q. **[237]** Peut-être juste... est-ce que... puis ça  
13 paraît anodin, mais c'est important pour moi, quand  
14 il vous parlait, monsieur Trépanier, « Il faut que  
15 je vérifie », est-ce qu'il disait : « Je vais  
16 vérifier avec monsieur Zampino », « Je vais  
17 vérifier avec le président du comité exécutif » ou  
18 « Je vais vérifier avec Frank »? À votre souvenir?

19 R. Il disait: « Frank ».

20 Q. **[238]** Il disait « Frank »?

21 R. Oui, « Frank ».

22 Q. **[239]** « Je vérifie avec Frank...

23 R. Oui.

24 Q. **[240]** ... et je te reviens », est-ce que c'était  
25 ça?

1 R. Oui.

2 Q. **[241]** Parfait. Continuez, je vous ai interrompu.

3 R. Donc, finalement, soit qu'il y avait une rencontre  
4 comme ça avant ou après, mais il y avait toujours  
5 ce... peut-être pas toujours, mais c'était  
6 toujours... c'était évoqué cette rencontre-là, puis  
7 là, quand la rencontre avait lieu, bien, quelques  
8 jours plus tard, il disait : « Bon, bien là, on a  
9 eu une rencontre avec Frank et bien là, c'est  
10 décidé, ça va être telle, telle firme ».

11 Q. **[242]** Est-ce que je comprends de votre témoignage  
12 que la contribution de monsieur Lalonde, dans le  
13 fond, c'est pour aider et... et monsieur Trépanier,  
14 surtout monsieur Trépanier et monsieur Zampino,  
15 ultimement, avec toute la question technique?

16 R. Moi, c'est un peu de la façon que j'ai vu ça, oui,  
17 oui. Moi-même...

18 Q. **[243]** Donc, la faisabilité, par exemple, de mettre  
19 trois firmes ensemble pour tel ou tel projet, je  
20 pense que c'est un ingénieur qui doit voir ça, en  
21 tout cas, je peux me tromper, là, ce n'est peut-  
22 être pas monsieur Trépanier qui a les  
23 qualifications pour faire ça.

24 R. Parce que dans tout ça, aussi, ce qu'il faut dire,  
25 c'était que les firmes, on avait quand même... on



1           avait des spécialités. On était présent, on avait  
2           des équipes, on avait une expertise particulière  
3           puis je vais vous donner un exemple inverse. Comme  
4           nous, par exemple, on n'était pas... on n'avait pas  
5           de spécialiste en gestion des feux de circulation.  
6           Donc, on n'était pas dans ça. Ça fait qu'il y avait  
7           d'autres firmes qui l'étaient.

8                        Nous, on était dans les infrastructures  
9           urbaines, dans les travaux de voirie, dans les  
10          ponts, on avait, donc, des capacités dans ce sens.  
11          Et je dirais que c'était quand même... c'était une  
12          des raisons, peut-être pourquoi ce système-là a  
13          fonctionné, c'était que les capacités des firmes  
14          étaient reconnues, là, dans ça.

15        Q. **[244]** O.K.

16                (10:51:11)

17        M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18        Q. **[245]** O.K., donc, bon, quand vous dites:

19                « système », là, vous parlez du système de  
20                collusion pour le partage des contrats? Vous dites  
21                que ce qui a fait que ça a marché, ça a fonctionné  
22                assez longtemps, c'est le fait qu'on a travaillé en  
23                fonction des expertises de chacune des firmes,  
24                donc, SNC-Lavalin est bon dans tel domaine, donc,  
25                on va répartir ces contrats-là à SNC-Lavalin. Dans

1 d'autres domaines où ils sont un peu moins, un peu  
2 moins présents, on va aller aux firmes qui  
3 possèdent l'expertise, donc, chacun voyait son  
4 expertise respectée, donc, c'est une des raisons  
5 pourquoi ça a duré aussi longtemps, là, puis ça a  
6 duré six ans environ.

7 R. Je pense que c'est une des raisons qui a fait en  
8 sorte, qu'effectivement, parce que ça, si ça  
9 n'avait pas été respecté, ça, ça aurait été très  
10 problématique, là. Puis moi, j'ai toujours... vous  
11 parlez de la collusion, moi, je l'ai toujours vu un  
12 peu comme l'inverse de la collusion, parce que  
13 finalement, comme je mentionnais tout à l'heure, on  
14 ne s'est jamais réuni toutes les firmes ensemble,  
15 puis nos directives, moi, je les recevais, là,  
16 du... ultimement dans mon esprit, du client.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[246]** Bien, vous ne pouvez pas dire que ce n'était  
19 pas de la collusion, vous le saviez d'avance, avant  
20 de faire l'appel d'offres, qui était pour remporter  
21 le contrat.

22 R. Je ne veux pas faire un débat...

23 Q. **[247]** Non, non, mais...

24 R. ... sur les mots.

25 Q. **[248]** ... il faut quand même...

1 R. Je ne veux pas faire un débat sur les mots, puis ce  
2 n'est pas mon but de...

3 Q. **[249]** Ce n'est pas un débat sur les mots. Si vous  
4 saviez à l'avance qui était pour remporter l'appel  
5 d'offres, c'est définitivement, nécessairement de  
6 la collusion, à la base.

7 R. Je ne veux pas faire un débat là-dessus puis j'ai  
8 expliqué comment ça fonctionnait, donc...

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[250]** Mais au grand... mais au grand jamais, par  
11 contre, les firmes se sont réunies ensemble,  
12 justement pour que ça... pour empêcher ça. Pour  
13 dire : « Regardez, ils sont gourmands... ils sont  
14 gourmands le politique et nous, là, c'est  
15 terminé...

16 R. Non.

17 Q. **[251]** ... on arrête ça ».

18 R. Bien, de la même façon qu'on ne se réunissait pas,  
19 non plus, pour parler des autres aspects. Non,  
20 effectivement, on ne s'est pas...

21 Q. **[252]** Ce que j'ai...

22 R. On... moi, personnellement, j'étais mal à l'aise  
23 face à cette situation-là et j'en ai discuté quand  
24 même à quelques reprises avec certains confrères,  
25 mais ça n'a pas été plus loin que ça.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [253] Avec qu'est-ce que vous étiez mal à l'aise?  
3 De donner de l'argent comptant ou de savoir à  
4 l'avance qui était... quel contrat vous étiez pour  
5 obtenir?

6 R. Oui, tout ça.

7 Q. [254] Lequel des deux? Les deux?

8 R. Les deux.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [255] Puis quand, finalement, tout ce système-là a  
11 été mis... en tout cas, on commençait à avoir de  
12 sérieux doutes, là, donc, par les enquêtes  
13 médiatiques, ainsi que par, je vous dirais, la  
14 création de l'escouade Marteau, l'UPAC, qui s'en  
15 venait, qui était sur le radar, est-ce que jamais  
16 vous avez parlé à des collègues en disant: « Nous,  
17 on arrête ça, là, le financement des partis  
18 politiques, nous, donner de l'argent comptant à  
19 Union Montréal, nous participer à un système de  
20 collusion ». Malgré tout ça, tout le monde a... ce  
21 que vous nous dites, c'est que vous avez arrêté  
22 seul là, mais d'autres, à peu près tous vos  
23 collègues nous disent la même chose.

24 R. Hum, hum.

25 Q. [256] Est-ce qu'à un moment donné il y a eu un jeu

1 de téléphone, dire : « Regarde là, le paysage là,  
2 il s'en vient, il s'en vient dangereux, on arrête  
3 tout ça là »?

4 R. Je vais répéter un petit peu ce que j'avais dit  
5 jeudi dernier.

6 Q. **[257]** Oui.

7 R. Mais, au niveau du financement, moi, ce n'est pas  
8 un sujet que je parlais avec les autres firmes.

9 Q. **[258]** O.K.

10 R. O.K. Donc, ça, c'est clair.

11 Q. **[259]** Ça, c'est clair.

12 R. Qu'est-ce qui s'est passé à un moment donné? Moi,  
13 dans ma tête à moi, en deux mille huit (2008)  
14 monsieur Zampino a quitté puis là je me suis dit  
15 « Regarde là, ça, c'est le signal là qu'ici là ».  
16 Je ne vous dis pas que tout ça a arrêté du jour au  
17 lendemain là, mais moi dans mon esprit, c'était le  
18 cas. Puis, c'est certain que, tu sais, je me suis  
19 dit, regarde, on n'a pas... on n'avait pas de  
20 permission à demander à personne puis tout ça. Ça  
21 fait qu'à un moment donné, il y a eu des appels  
22 d'offres qui ont été compétitives, puis ça s'est  
23 déroulé de cette façon-là.

24 Q. **[260]** Donc, à partir de deux mille huit (2008).

25 Bien, monsieur Zampino va quitter en juillet deux

1 mille huit (2008).

2 R. Juillet deux mille huit (2008), donc dans les mois  
3 suivants, je dirais là, ça... ou probablement fin  
4 deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009)  
5 peut-être, dans ces coins-là là. Il n'y avait pas  
6 nécessairement des appels d'offres continuellement  
7 là, mais tout ça s'est arrêté, effectivement.

8 Q. **[261]** Parfait.

9 (10:55:25)

10 M. RENAUD LACHANCE :

11 Q. **[262]** Vous savez, au niveau de la concurrence,  
12 lorsqu'il y a de la collusion, le premier joueur  
13 qui va se dénoncer au Bureau de la concurrence, il  
14 bénéficie d'une clémence.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[263]** Avez-vous déjà pensé à aller au Bureau de la  
17 concurrence pour justement dénoncer le système à  
18 Montréal pour bénéficier de la clémence, si vous  
19 avez été le premier joueur à le faire?

20 R. Non.

21 Q. **[264]** Si vous n'y avez pas pensé, est-ce que c'est  
22 possible que ce soit dû au fait que vous aviez  
23 d'abord donné de l'argent comptant à un parti  
24 politique ou là c'est un autre type de fraude là.  
25 Il est clair, on ne parle pas d'une démenche pour ce

1 genre de type de fraude-là. Est-ce que vous n'étiez  
2 pas un peu pris un peu la cravate dans le tordeur,  
3 pour prendre l'expression, qu'une fois donné de  
4 l'argent comptant aux partis politiques, de la  
5 façon que vous l'avez fait, que là vous êtes mal  
6 pris pour aller dénoncer un système où on pourrait  
7 vous accuser sur d'autres motifs?

8 R. Je dirais que c'est... c'est sûr que là on ne l'a  
9 pas fait, mais je dirais que ce n'est pas... ce  
10 n'est pas nécessairement relié. Non.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[265]** J'ai peut-être une petite vérification à  
13 faire. Il est onze heures (11 h), si j'en ai, je  
14 vais avoir peut-être cinq minutes en revenant,  
15 peut-être pas du tout.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, donc comme votre interrogatoire s'achève, je  
18 vais m'adresser aux parties pour savoir si  
19 certaines ont l'intention de contre-interroger.

20 Me PHILIPPE BERTHELET :

21 Oui, on a quelques questions à poser à Monsieur  
22 Cadotte.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Deux sujets, si possible.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me MICHEL DORVAL :

6 Probablement une question ou deux.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait.

9 Me PHILIPPE BERTHELET :

10 Madame la Commissaire, je voudrais... parce que  
11 vous avez présenté un document, les nombre et  
12 valeur des contrats avec la Ville. Ça, je pense que  
13 vous...

14 Me DENIS GALLANT :

15 Oui. D'ailleurs, c'est mon interrogation pour mon  
16 retour.

17 Me PHILIPPE BERTHELET :

18 C'est ça. Parce que c'était l'objet de mon  
19 interrogatoire.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Tout à fait, je vais le... je vous l'ai transmis.  
22 Je voulais juste vérifier une donnée avant de le  
23 déposer. D'ailleurs, c'est pour ça que j'ai...

24 Me PHILIPPE BERTHELET :

25 D'accord.



1 Me DENIS GALLANT :

2 ... demandé de reprendre peut-être la parole en  
3 revenant.

4 Me PHILIPPE BERTHELET :

5 Parfait. Merci.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Alors, nous allons suspendre.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 Me DENIS GALLANT :

14 Alors, dans le fond, ce que j'avais besoin à la  
15 pause, c'était de vérifier un tableau avec... avec  
16 le témoin. Et c'est un tableau que je vais exhiber  
17 au témoin, la pause aidant, on a pu discuter qu'il  
18 y a peut-être dans sa forme quelques petits  
19 problèmes, mais pour l'exercice d'aujourd'hui, ça  
20 ne va pas... il n'y a pas de problème pour fins  
21 d'interrogatoire et de contre-interrogatoire, mais  
22 il y aura... il y aura le dépôt éventuellement d'un  
23 tableau, une fois que nos analystes l'auront  
24 peaufiné davantage, il sera redéposé. Mais, pour  
25 les besoins d'interrogatoire, je vais me servir de

1 celui qu'on a à l'onglet 6, Madame la Présidente.

2 J'en ai parlé avec mon collègue de la Ville  
3 de Montréal parce qu'il va vouloir contre-  
4 interroger dessus, puis on a une entente là-dessus  
5 là. Parfait.

6 Q. [266] Alors, c'est un tableau que j'ai vérifié avec  
7 vous ou plutôt que ma collègue maître Ferland a  
8 vérifié avec vous, Monsieur Cadotte.

9 R. Oui. Oui.

10 Q. [267] Parfait. Alors, ce qu'on a dans le fond, ce  
11 sont des données qui sont tirées des informations  
12 décisionnelles et financières, opérationnelles de  
13 la Ville de Montréal qui ont été remises à la  
14 Commission. Ce qu'on a fait, on l'a fait sous forme  
15 de tableau « Nombre et valeur de contrats octroyés  
16 à la firme SNC-Lavalin, ses filiales et ses  
17 consortiums par la Ville de Montréal 2002-2011 ». Et là ce qu'on a fait, ce que nos analystes ont  
18 fait, bon, pour chacune des années, ils ont mis un  
19 montant total dans la première colonne, à savoir A  
20 plus B, à savoir des contrats que vous avez obtenus  
21 seul, que SNC-Lavalin a obtenus seul et qu'il a  
22 également obtenus en consortium, ainsi que le  
23 nombre de contrats.  
24

25 Alors, ces chiffres-là, peut-être juste

1 nous dire si - à part quelques peut-être  
2 explications que vous avez à donner aux  
3 Commissaires là...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[268]** ... ça représente à peu près la réalité là  
6 des... des contrats obtenus de la Ville de  
7 Montréal.

8 R. Bien, au premier abord, la colonne A « SNC-Lavalin  
9 seul », me semble correcte là au premier abord.  
10 Peut-être le... c'est ça, peut-être le...

11 Q. **[269]** Donc, ce qui nous fait un total de quarante-  
12 deux millions (42 M\$).

13 R. Quarante-deux millions (42 M\$) sur... de deux mille  
14 deux (2002) à deux mille onze (2011).

15 Q. **[270]** C'est bien ça.

16 R. Oui. Par contre, la colonne B, selon moi correspond  
17 à l'ensemble du consortium, donc ce n'est pas la  
18 part de SNC-Lavalin. Je dirais qu'il faudrait, pour  
19 obtenir la part de SNC-Lavalin, il faudrait diviser  
20 la colonne B par deux, disons par hypothèse là,  
21 disons qu'on est cinquante-cinquante (50 %-50 %) là  
22 de façon générale.

23 Q. **[271]** Parce que généralement c'est ce que vous nous  
24 dites là.

25 R. Je pense, ce serait une bonne hypothèse,

1 effectivement. Donc, il faudrait diviser la colonne  
2 B par deux pour obtenir la part de SNC-Lavalin.

3 (11:35:29)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[272]** Ce qui voudrait dire que dans la colonne A,  
6 ça ferait donc un total de...

7 R. A plus B ou...

8 Q. **[273]** Neuf millions (9 M\$) à peu près pour SNC-  
9 Lavalin cette année-là.

10 R. Pardon. Je suis désolé.

11 Q. **[274]** À peu près neuf millions (9 M\$) pour SNC-  
12 Lavalin cette année-là.

13 R. Quelle année?

14 Q. **[275]** Deux mille neuf (2009). Si on regarde, par  
15 exemple, ou l'année deux mille neuf (2009)...

16 R. Oui.

17 Q. **[276]** ... où on voit « Consortium SNC-Lavalin en  
18 consortium », vous dites que ce serait cinquante-  
19 cinquante (50 %-50 %).

20 R. Oui.

21 Q. **[277]** Alors, si on additionne quatre mille cinq  
22 cents (4 500 \$), ce qui fait deux mille cinq  
23 cents... deux mille deux cent cinquante (2 250 \$)  
24 ou...

25 R. Oui, grosso modo.

1 Q. **[278]** ... quelque chose, plus six mille quatre cent  
2 quatre-vingt-douze (6 492 \$), ce qui fait six mille  
3 cinq cents (6 500 \$), c'est ce que je veux dire.

4 R. Neuf millions (9 M\$) à peu près.

5 Q. **[279]** Si on additionne les deux...

6 R. Oui.

7 Q. **[280]** ... ça fait à peu près neuf millions (9 M\$),  
8 c'est ce que vous voulez dire?

9 R. Oui, oui. Tout à fait. C'est ça.

10 Q. **[281]** O.K.

11 R. Donc, ça veut dire que la colonne B qui était de  
12 l'ordre de cinquante millions (50 M\$) au total pour  
13 SNC-Lavalin ce serait plutôt vingt-cinq (25 M\$),  
14 donc au total, si on regarde la ligne d'en bas, on  
15 parle de vingt-cinq (25 M\$) plus quarante-deux  
16 (42 M\$), ce qui donne soixante-sept (67 M\$) à peu  
17 près, donc...

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[282]** Ce qui changerait la colonne A plus B.

20 R. Oui, la colonne A plus B qui serait soixante-sept  
21 (67 M\$) au lieu de quatre-vingt-douze (92 M\$) là,  
22 mais je pense qu'avec soixante-sept (67 M\$), on est  
23 quand même dans un ordre de grandeur je dirais qui  
24 est quand même plausible là.

25 Q. **[283]** Parfait. Donc, ce qu'on va faire pour rendre

1           ça plus fidèle, nous allons refaire le tableau là  
2           en prenant en compte là, par hypothèse, cinquante-  
3           cinquante (50 %-50 %)...

4           R. Oui, oui.

5           Q. **[284]** ... ça, on ne se trompe pas.

6           R. Oui.

7           Q. **[285]** Parfait. Alors, c'est ce que j'avais à faire  
8           avec ce tableau-là. Donc, je laisse le témoin aux  
9           soins de mon collègue.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Bonjour, Maître Berthelet.

12          CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PHILIPPE BERTHELET :

13          Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le  
14          Commissaire.

15          Q. **[286]** Monsieur Cadotte, je suis avocat de la Ville  
16          de Montréal, mon nom est Philippe Berthelet. On va  
17          travailler avec ce tableau-là. Donc, on a vu qu'il  
18          y a des petites nuances à faire. Je constate...  
19          Moi, j'ai fait... je regarde en deux mille onze  
20          (2011), par exemple, vous continuez à faire... à  
21          avoir des contrats avec la Ville de Montréal.

22          R. Oui.

23          Q. **[287]** Ça va bien? En deux mille douze (2012), est-  
24          ce qu'on a à peu près la même progression?

25          R. Deux mille douze (2012), je vous dirais que, ça,

1 c'était l'année dernière. Je pense qu'on est pas  
2 mal moins que le montant qu'on a ici là parce qu'il  
3 y a eu moins... il y a eu moins d'appel d'offres à  
4 la Ville de Montréal.

5 Q. **[288]** O.K. Parce qu'en deux mille onze (2011), on  
6 voit dix (10) contrats.

7 R. Oui, on voit dix (10) contrats. O.K. Oui.

8 Q. **[289]** Parfait. Et vous ne soumissionnez pas à perte  
9 aujourd'hui là lorsque vous soumissionnez à la  
10 Ville de Montréal. Vous en tirez une marge de  
11 profits.

12 R. Les contrats à la Ville de Montréal, comme dans les  
13 municipalités, c'est sûr que la marge bénéficiaire  
14 a beaucoup diminuée par rapport...

15 Q. **[290]** On se retrouve à quoi en moyenne aujourd'hui?

16 R. La marge bénéficiaire?

17 Q. **[291]** Oui.

18 R. On a des contrats qui sont...

19 Q. **[292]** Une moyenne.

20 R. C'est un peu difficile à répondre.

21 Q. **[293]** On est à six, à dix (10)?

22 R. En termes de marge bénéficiaire?

23 Q. **[294]** Oui.

24 R. Difficile à répondre pour moi comme tel.

25 Q. **[295]** Mais, un ordre de grandeur.

1 R. Je dirais peut-être... peut-être cinq pour cent  
2 (5 %), mais en bas de cinq pour cent (5 %).

3 Q. **[296]** Cinq pour cent (5 %).

4 R. En bas de cinq (5 %). Mais, c'est certain que...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[297]** Ça, c'est la marge de profits que vous dites  
7 cinq pour cent (5 %) ou c'est réduit de cinq pour  
8 cent (5 %) ?

9 R. Non. La question, c'est ça, c'est la marge de  
10 profits.

11 Q. **[298]** Actuelle bénéficiaire.

12 R. Oui.

13 Q. **[299]** Dans un marché féroce ou dans un marché...  
14 une guerre de prix que nous ont dit les témoins  
15 Lalonde et Perreault.

16 R. Oui.

17 Q. **[300]** Hein! Et...

18 R. Je dirais en bas de cinq pour cent (5 %).

19 Q. **[301]** Donc, malgré donc une réduction dramatique  
20 là, on est en période post-collusion là. Parce que  
21 monsieur Perreault nous a dit qu'aujourd'hui on  
22 soumission à trente pour cent (30 %) du barème et  
23 en qualifiant tout ça de guerre de prix. Et  
24 monsieur Perreault... monsieur Lalonde nous dit  
25 « on est dans un marché féroce » et lui, il parle



1 de vingt-cinq pour cent (25 %) à peu près du  
2 barème, un peu plus bas que le barème. Pour vous,  
3 ça correspond à peu près... c'est un bon chiffre  
4 ça?

5 R. Non, je pense qu'il faut faire une distinction ici.  
6 À la Ville de Montréal, je n'ai pas, je n'ai pas vu  
7 le témoignage de mes, de mes confrères, mais à la  
8 Ville de Montréal on n'est pas à vingt-cinq pour  
9 cent (25 %) du barème. Je pense que les exemples  
10 qui sont évoqués, sont des exemples qui sont dans  
11 d'autres municipalités. Moi j'ai connaissance de  
12 d'autres municipalités où effectivement il y a des  
13 offres de services qui rentrent à des prix vraiment  
14 inférieurs au barème. Donc, dans ces ordres de  
15 grandeur là, j'ai connaissance de d'autres  
16 municipalités, mais à Montréal, on n'est pas, on  
17 n'est pas dans ce, dans ce ratio-là.

18 Q. **[302]** Ce n'est pas ce que monsieur Perreault nous a  
19 dit, même j'ai été conservateur parce que lui nous  
20 a dit de trente à cinquante pour cent (30-50 %).  
21 Alors moi j'ai avancé un chiffre raisonnable aux  
22 fins de l'exercice et vous ne partagez pas ça?

23 R. Non.

24 Q. **[303]** Et malgré que nos deux témoins nous disent  
25 que c'était à Montréal et que c'était à vingt-cinq

1           pour cent (25 %) puis c'est à trente pour cent  
2           (30 %) ?

3           R. Ce n'est pas ma..., ce n'est pas ma compréhension.

4           Q. **[304]** O.K.

5           R. Parce qu'ici je dois dire, le dix-sept point sept  
6           millions (17,7 M\$) il y a un contrat qui concerne  
7           les usines de traitement d'eau potable, c'est un  
8           projet qu'on appelle réquip, donc...

9           Q. **[305]** Vous parlez de celui de deux mille onze  
10          (2011) ?

11          R. Oui. Donc on est, je dis ça de mémoire vraiment,  
12          là, mais le pourcentage on est à peu près à quatre-  
13          vingt pour cent (80 %) peut-être du décret ou  
14          soixante-quinze pour cent (75 %), quatre-vingt pour  
15          cent (80 %) je dirais.

16          Q. **[306]** Bon c'est ça on parle de la même chose  
17          d'abord ?

18          R. O.K.

19          Q. **[307]** Quatre-vingt (80), moi je dis vingt-cinq  
20          (25), c'est-à-dire...

21          R. O.K., o.k., vous parlez.

22          Q. **[308]** ... je pars du haut, je descends vers le bas,  
23          je ne suis pas dans la fourchette du premier quart ?

24          R. O.K., o.k.

25          Q. **[309]** C'est ce que je veux dire ?

1 R. O.K. Correct.

2 Q. [310] On s'entend?

3 R. Donc, on parlait de la même chose.

4 Q. [311] Lui, donc, si je reprends votre ratio à vous,  
5 on est à soixante-dix (70) ou on est à soixante-  
6 quinze (75)?

7 R. Bien je disais quatre-vingt (80).

8 Q. [312] Si on le prend à l'envers?

9 R. Oui, quatre-vingt (80), quatre-vingt (80),  
10 soixante-quinze (75).

11 Q. [313] Oui?

12 R. Moi je parle par rapport au décret.

13 Q. [314] Oui, c'est ça. Donc, on est à vingt ou vingt-  
14 cinq (25) à peu près, selon vous, puis d'autres  
15 témoins nous disent trente (30), cinquante (50),  
16 vingt-cinq (25). On est dans ces eaux-là.

17 R. Mon commentaire s'appliquait quand même, dans  
18 d'autres municipalités on voit vraiment une guerre  
19 de prix qui est beaucoup plus importante que celle  
20 qu'il y a à la Ville de Montréal où vraiment il y a  
21 des soumissions qui se font à vingt, vingt-cinq  
22 pour cent (20-25 %) du décret.

23 Q. [315] Donc, pour vous ce n'est pas une guerre de  
24 prix, vingt, vingt-cinq (20-25), pour vous c'est  
25 correct?

1 R. Non, non, vingt, vingt-cinq pour cent (20-25 %)  
2 donc, c'est une diminution drastique.

3 Q. **[316]** Oui?

4 R. Mais...

5 Q. **[317]** Mais vous la qualifiez comment, est-ce que  
6 c'est un marché intéressant, féroce, très  
7 compétitif?

8 R. C'est un marché qui est compétitif, oui.

9 Q. **[318]** O.K.

10 R. Oui.

11 (11:38:36)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[319]** Mais le vingt-cinq et trente pour cent  
14 (25-30 %) maintenant de moins, c'est parce qu'avant  
15 c'était un marché collusionnaire qui faisait en  
16 sorte que les prix étaient beaucoup plus élevés?

17 R. Je dirais dans mon esprit, sur le projet qu'on  
18 parle, disons qu'on prend que c'est vingt pour cent  
19 (20 %), donc, on est à quatre-vingt pour cent  
20 (80 %) du décret. Auparavant on était peut-être à  
21 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du décret, parce  
22 que le décret était le plafond puis on diminuait le  
23 prix pour être sous décret. Donc, on était peut-  
24 être à quelque part entre quatre-vingt-dix et  
25 quatre-vingt-quinze pour cent (90-95 %) du décret.

1 Et là en ce moment, on est ici peut-être puis là je  
2 dis ça de mémoire, on était peut-être entre  
3 soixante-quinze et quatre-vingt pour cent (75-80 %)  
4 du décret.

5 Me PHILIPPE BERTHELET :

6 Q. **[320]** Bon est-ce que c'est clair?

7 R. Oui, ça va je comprends.

8 Q. **[321]** Là, on arrive dans nos belles années de  
9 collusion, deux mille quatre (2004) à deux mille  
10 neuf (2009), c'est ça nos années?

11 R. Oui.

12 Q. **[322]** Bon, et là les témoins nous disent lorsqu'il  
13 y a un regroupement d'offres de services, celui qui  
14 fait la soumission de complaisance il se met à  
15 zéro, c'est-à-dire il va au top du décret, les  
16 autres descendent deux, quatre, six, huit, à peu  
17 près, c'est conforme. Donc, les quatre qui  
18 soumissionnent sont à quatre-vingt-dix-huit (98),  
19 quatre-vingt-quatorze (94), quatre-vingt-seize (96)  
20 ou quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) du  
21 décret.

22 Et donc, il y a quand même une bonne  
23 différence aujourd'hui, entre aujourd'hui puis à ce  
24 moment-là. Là, on se trouve, là, à vingt pour cent  
25 (20 %) d'écart facilement, si on prend un vingt-

1           cinq pour cent (25 %) aujourd'hui et un cinq pour  
2           cent (5 %) à l'époque. Donc, on a, on avait des  
3           contrats plus élevés de vingt pour cent (20 %)  
4           pendant toutes ces années-là en moyenne, n'est-ce  
5           pas?

6           R. Votre vingt pour cent (20 %) vous le calculez  
7           comment?

8           Q. **[323]** La différence entre un vingt-cinq pour cent  
9           (25 %) dans un marché compétitif aujourd'hui et  
10          cinq pour cent (5 %) en moyenne, si on fait un  
11          deux, quatre, six, huit, cinq pour cent (5 %) dans  
12          un marché de collusion. Donc, il y a un vingt pour  
13          cent (20 %) de différence facilement?

14          R. Moi je l'évaluerais plus à dix pour cent (10 %),  
15          mais ça peut être entre dix et quinze pour cent  
16          (10-15 %) peut-être.

17          Q. **[324]** Mais si on parle de vingt-cinq pour cent  
18          (25 %) à cinq pour cent (5 %), on est à vingt pour  
19          cent (20 %). Et donc, si on additionne parce que je  
20          me suis prêté à l'exercice. Si on prend SNC seul  
21          entre deux mille quatre (2004) et deux mille neuf  
22          (2009), j'ai additionné et on arrive à vingt  
23          millions de dollars (20 M\$)?

24          R. Je mettrais un bémol sur deux mille neuf (2009) par  
25          contre. Parce que selon moi deux mille neuf (2009)

1 c'était, c'était terminé selon moi.

2 Q. **[325]** Tantôt vous nous avez dit qu'il y avait des  
3 petits reliquats en deux mille neuf (2009)?

4 R. J'ai parlé de deux mille huit (2008), monsieur  
5 Zampino a démissionné en deux mille huit (2008).

6 Q. **[326]** Oui?

7 R. Et peut-être que ça ne s'est pas terminé tout de  
8 suite le jour après, mais ça s'est terminé quand  
9 même rapidement après. Donc, je mettrais...

10 Q. **[327]** Pour fins de...

11 R. ... je mettrais un bémol sur deux mille neuf  
12 (2009).

13 Q. **[328]** Bon, je vais prendre votre hypothèse quand  
14 même, on va dire je descends à quatorze millions  
15 (14 M) pour SNC seul. Oui. Si j'arrive avec le  
16 consortium SNC-Lavalin, moi j'ai calculé tantôt en  
17 incluant deux mille neuf (2009), donc entre deux  
18 mille quatre (2004) et deux mille neuf (2009), j'ai  
19 additionné, j'ai additionné et ça me donnait vingt-  
20 deux millions (22 M\$), c'est-à-dire quarante-cinq  
21 millions (45 M\$) au total. Vous nous avez dit c'est  
22 réparti cinquante, cinquante (50-50) à peu près.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[329]** Donc, on arrive à vingt-deux millions (22 M\$)  
25 pour la part de SNC-Lavalin en consortium durant la

1 période collusionnaire. Et moi je prends mon ratio  
2 de vingt pour cent (20 %), il y a quatre millions  
3 (4 M\$), les citoyens de Montréal ont payé quatre  
4 millions (4 M\$) de plus pendant cette période-là.  
5 Si on prend mon vingt pour cent (20 %) du fait de  
6 la collusion, puis si on l'additionne avec le  
7 quatorze millions (14 M\$), alors que SNC est seul,  
8 on arrive à, là, je ne suis pas fort en maths. Si  
9 on ferait dix pour cent (10 %), on est à deux point  
10 huit millions (2,8 M\$). Donc, pendant ces années-  
11 là, selon ces estimations conservatrices là, on est  
12 à six, sept millions (6-7 M\$). Donc, SNC a payé,  
13 les montréalais ont payé sept millions (7 M\$) de  
14 plus à cause de votre, le système de collusion dont  
15 vous avez été complice?

16 R. Moi je pense qu'il faut faire attention à votre  
17 conclusion pour moi, parce que vous comparez une  
18 période de cinq, six ans. O.K.

19 Q. **[330]** Oui?

20 R. Ou finalement disons qu'on était, moi je dis qu'on  
21 était à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du  
22 décret, entre quatre-vingt-dix (90) et quatre-  
23 vingt-quinze pour cent (95 %). Bon, la première  
24 chose que je dois dire, c'est que le décret, c'est  
25 un décret du gouvernement du Québec, puis ce



1           décret-là est actualisé de temps en temps et régit  
2           un peu les règles de paiement des services  
3           d'ingénierie. O.K.? Donc, c'est un document qui est  
4           utilisé par le gouvernement du Québec. Donc, c'est  
5           une base. Donc, le cent pour cent (100 %), c'est  
6           quand même une base de paiement des tarifs  
7           d'ingénieurs. O.K.? Donc moi, je regarde le cent  
8           pour cent (100 %) aussi, qui serait dans mon livre  
9           à moi... C'est une base qui est reconnue avec le  
10          gouvernement du Québec, donc le cent pour cent  
11          (100 %) fait quand même du sens, si on se compare à  
12          d'autres données.

13                       Là, on parle de la période deux mille  
14          quatre (2004) à deux mille huit (2008). On dit,  
15          bon, quatre-vingt-dix pour cent (90 %), quatre-  
16          vingt-quinze pour cent (95 %), mais on est quand  
17          même en dessous du cent pour cent (100 %) qui est  
18          reconnu par le gouvernement du Québec comme étant  
19          une méthode utilisée pour la rémunération des  
20          services d'ingénierie. O.K.?

21          Q. **[331]** On est dans un marché libre, là, aujourd'hui.

22          R. O.K. Oui.

23          Q. **[332]** Vous êtes à vingt-cinq pour cent (25 %).

24          R. Parfait. Donc, on a cette période de cinq ans. Ici,  
25          on est en deux mille onze (2011). Dans un marché

1 concurrentiel, selon moi, on ne peut pas tirer des  
2 conclusions sur la base d'une seule année ou d'un  
3 seul mois, ou... Selon moi, il faut regarder les  
4 tendances à long terme.

5 Q. **[333]** Oui, mais là, je vous ai demandé votre  
6 opinion de façon générale. Vous m'avez dit que vous  
7 êtes à vingt pour cent (20 %), vous nous avez  
8 avancé ce chiffre-là vous-même. Donc, vous ne  
9 pouvez pas dire : « Ah, c'est parcellaire, ça fait  
10 juste un an. »

11 R. Bien, c'est que...

12 Q. **[334]** Les autres témoins disent à peu près vingt-  
13 cinq (25), trente (30), même cinquante (50). Puis  
14 vous, vous le baissez à vingt (20).

15 R. Mais on ne peut pas...

16 Q. **[335]** C'est quand même... on a quand même de la  
17 belle matière, là.

18 R. Mais regardons ici... Premièrement, on ne peut pas  
19 réécrire l'histoire, donc on ne peut pas savoir,  
20 dans ces époques-là, entre deux mille quatre (2004)  
21 et deux mille neuf (2009), qu'est-ce que ça aurait  
22 donné. On ne le sait pas.

23 Q. **[336]** Bien, on sait que s'il n'y avait pas eu de  
24 collusion, ça aurait coûté moins cher, ça c'est  
25 certain. Là on essaie de le quantifier. Je vous

1           soumets une hypothèse à vingt pour cent (20 %), qui  
2           semble raisonnable.

3           R. Mais moi ce que je dis, c'est que d'un autre côté,  
4           le gouvernement du Québec reconnaît que les tarifs  
5           d'ingénierie, on devrait... ils sont raisonnables à  
6           cent pour cent (100 %).

7           Q. **[337]** Oui, mais...

8           (11:48:41)

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Q. **[338]** Ce n'est pas ça la question que vous pose  
11          maître Berthelet. Ce n'est pas ce qui est  
12          raisonnable ou ce qui ne l'est pas, là.

13          R. O.K. Parfait. O.K.

14          Q. **[339]** Écoutez comme il faut ses questions.

15          R. O.K. Donc moi, ce que je répons, nonobstant cette  
16          question-là, c'est qu'on ne peut pas tirer une  
17          conclusion, selon moi, sur deux mille quatre (2004)  
18          à deux mille neuf (2009), sur la seule base de ce  
19          qu'on voit en deux mille onze (2011). Il faut voir  
20          comment le marché va évoluer.

21          Me PHILIPPE BERTHELET :

22          Q. **[340]** Oui, mais c'est toujours les mêmes joueurs,  
23          là. Il n'y a pas de donnée qui a changé.

24          R. Bien, c'est toujours les mêmes joueurs, mais...

25          Q. **[341]** La seule chose qui a changé, c'est la

1 collusion, puis il n'y en a pas. On est en  
2 concurrence libre ou on ne l'est pas.

3 R. Mais moi, selon moi...

4 Q. **[342]** Il y a un lien de cause à effet, là. Les  
5 témoins l'ont dit, on est à vingt-cinq (25 %),  
6 trente (30 %), quarante pour cent (40 %). Ils se  
7 plaignent de ça, c'est très difficile. Et là, wo,  
8 en collusion ça va bien, nos marges montent?

9 R. Il y a eu un effet à partir de deux mille dix  
10 (2010). Il y a eu plusieurs municipalités où nous-  
11 même on n'était pas présent. J'en ai parlé tout à  
12 l'heure. Et il y a eu un effet, c'est certain, de,  
13 comment dire? De protection de territoire, dans un  
14 sens que s'il y avait des appels d'offres, les gens  
15 voulaient à tout prix conserver leur contrat. Donc,  
16 c'est pour ça que j'évoquais tout à l'heure, il y a  
17 certaines municipalités où les prix étaient  
18 vraiment de beaucoup inférieurs à même ceux qu'on  
19 voit à la Ville de Montréal. Ce n'était pas... Ici,  
20 on parle de, mettons, si je reprends vos chiffres,  
21 vous dites : « Ça a baissé de vingt pour cent  
22 (20 %). » Bien, il y a des villes où ça a baissé de  
23 soixante-quinze pour cent (75 %).

24 Q. **[343]** Donc, on est quand même conservateur à  
25 Montréal? Donc, c'est un exercice quand même

1 conservateur que je fais, là?

2 R. Je ne sais pas si c'est conservateur, mais c'est  
3 différent d'une ville à l'autre. Moi, tout ce que  
4 je veux vous dire, c'est que, est-ce que le marché  
5 des services d'ingénierie est capable de soutenir  
6 de tels bas prix? Ma réponse est non.

7 Q. **[344]** Mais vous continuez, vous faites du profit  
8 aujourd'hui?

9 R. Ma réponse est non. Ma réponse est non.

10 Q. **[345]** Mais vous faites une marge bénéficiaire. En  
11 deux mille dix (2010), deux mille onze (2011), vous  
12 venez de nous dire que vous faites des profits à  
13 Montréal.

14 R. J'ai dit...

15 Q. **[346]** Cinq pour cent (5 %) ?

16 R. J'ai dit en bas de cinq pour cent (5 %), puis je  
17 vais vous dire franchement, puis je vous le dis  
18 comme ça, parce que je n'ai pas fait l'exercice,  
19 puis je ne l'ai pas en tête pour les projets  
20 spécifiquement de la Ville de Montréal, mais notre  
21 département de génie municipal en ce moment, il est  
22 déficitaire.

23 Q. **[347]** Mais moi, je sais que vous avez fait au moins  
24 six (6 M\$) à sept millions (7 M\$) de plus, SNC,  
25 avec une évaluation très conservatrice, pendant les

1 années de collusion. Donc, un million (1 M\$) par  
2 année, et ça vous coûte vingt-cinq mille (25 000 \$)  
3 en cotisations au Parti Union Montréal. C'était  
4 quand même un bon retour sur l'investissement, ça.  
5 Vous faites un million (1 M\$) par année de plus,  
6 puis ça vous coûte vingt-cinq mille (25 000 \$). Ça  
7 fait que vous n'êtes pas victime bien, bien là-  
8 dedans, là. Si on regarde, regardez le tableau deux  
9 mille... On compare le tableau, l'année deux mille  
10 trois, deux mille quatre (2003-2004). On constate  
11 qu'en deux mille trois (2003), vous êtes à huit  
12 cent onze mille (811 000 \$), puis on augmente de,  
13 on multiplie par trois en deux mille quatre (2004)  
14 quand vous entrez dans le jeu. C'est quand même, je  
15 pense que... on constate qu'il y a un intérêt  
16 direct, là.

17 R. Je pense qu'il faut faire attention aussi aux  
18 données qu'on voit ici, parce que... je comprends  
19 qu'on peut identifier SNC-Lavalin, mais je pense  
20 qu'en deux mille deux (2002), deux mille trois  
21 (2003), puis j'ai des chiffres aussi à l'interne,  
22 il y avait moins de contrats qui se donnaient, là.  
23 Donc, il faut faire attention de penser que SNC-  
24 Lavalin on a augmenté uniquement à cause du système  
25 qui est décrit. Il y avait moins de contrats.

1 Q. **[348]** Mais objectivement, on voit de sept... on  
2 passe de sept à douze (12). On en a cinq de plus?

3 R. Oui. Cinq contrats de plus.

4 Q. **[349]** Ça complète mes questions.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[350]** Juste, quand vous... on soumissionne au  
7 ministère des Transports du Québec, on a uniquement  
8 une appréciation de la qualité, seulement?

9 R. Oui.

10 Q. **[351]** Une fois qu'on a été choisi. Ensuite, on  
11 prend le tarif qui est déjà décidé par le  
12 gouvernement? Le tarif, c'est uniquement qualité,  
13 puis si vous êtes sélectionné, après ça vous êtes  
14 payé au tarif qui est le tarif du gouvernement?

15 R. C'est une base, effectivement, oui.

16 Q. **[352]** Ce tarif du gouvernement, est-ce que c'est le  
17 même décret que le décret qui s'applique dans le  
18 secteur municipal?

19 R. Bien oui, c'est le même décret.

20 Q. **[353]** Oui? C'est ça. Ça veut dire que dans le  
21 secteur municipal, là où on a l'association de  
22 qualité et prix, là vous savez que c'est deux  
23 enveloppes, enveloppe qualité, enveloppe prix. Là,  
24 ce que vous nous dites, c'est que là, le prix, vous  
25 partez du tarif puis vous le réduisez d'un certain

1           pourcentage. Quand vous êtes en collusion, la  
2           réduction était plus faible, puis quand vous êtes  
3           présentement plus en libre marché, là vous baissez,  
4           la réduction va être plus importante. Est-ce que  
5           c'est bien comme ça que ça fonctionne?

6           R. Oui.

7           Q. **[354]** Est-ce qu'on peut de là faire l'hypothèse que  
8           le ministère des Transports du Québec paie un  
9           pourcentage de plus pour rien si lui aussi allait  
10          en prix?

11          R. Ce qu'il faut dire, au ministère des Transports,  
12          premièrement, c'est que ce n'est pas... Ici, avec  
13          la Ville de Montréal, il y a beaucoup de contrats  
14          qui sont payés à l'heure. Donc là, le décret  
15          s'applique parce qu'il y a des taux horaires qui  
16          sont déterminés. Au ministère des Transports, ça  
17          fonctionne quand même différemment. Le décret est  
18          peut-être une base, disons, ou peut-être... parce  
19          que le décret ce n'est pas juste des taux horaires,  
20          ça régit l'ensemble des modalités qui interviennent  
21          dans des contrats avec les ingénieurs-conseils.  
22          Mais au ministère des Transports, on fonctionne  
23          plus à forfait. Donc, il y a un forfait qui est  
24          négocié est négocié et là, il y a une prise de  
25          risques qui est différente que celle qu'on voit



1 avec un tarif horaire. Donc, puis le forfait est  
2 négocié...

3 Q. [355] Mais le forfait, ce n'est pas un estimé en se  
4 disant combien d'heures on pense faire dans le  
5 projet, à peu près, multiplié par le taux horaire  
6 décidé par le décret? On retombe au taux horaire...

7 R. Bien, au taux horaire par le décret ou au taux  
8 horaire... à nos taux horaires réels, là. Je veux  
9 dire il n'y a pas de lien nécessairement avec le  
10 décret, là.

11 Q. [356] Mais les taux horaires ne sont pas décidés  
12 par décret également au gouvernement du Québec?

13 R. Non, mais les taux... je parle des taux horaires  
14 réels de la firme, ça, avec toutes les ressources  
15 qui seront affectées directement au projet, là.

16 Q. [357] Oui, mais respectant le décret des taux  
17 horaires?

18 R. Bien, l'entente, finalement, avec le gouvernement,  
19 c'est un forf... un montant forfaitaire, donc, on  
20 s'entend sur un montant qui va être fixe, dans un  
21 sens, par exemple, si on a, je ne sais pas, un  
22 contrat de trois millions (3 M\$), bien, c'est ça,  
23 c'est... on a un contrat qui est signé avec un  
24 montant forfaitaire de trois millions (3 M\$) pour  
25 faire telle, telle, telle activité dans le mandat.

1 Q. **[358]** O.K. Est-ce que vous dites qu'au niveau du  
2 Ministère des Transports du Québec, il y a un peu  
3 une guerre de prix présentement ou... dans  
4 certaines municipalités, vous dites qu'il y a en a  
5 une, est-ce que vous voyez une guerre de prix  
6 présentement au niveau du Ministère des Transports  
7 du Québec?

8 R. Au Ministère des Transports, le prix est négocié  
9 avec le client...

10 Q. **[359]** Une fois choisi au niveau...

11 R. Oui.

12 Q. **[360]** ... une fois choisi au niveau de la qualité?  
13 Quand il y a une guerre de prix, comme  
14 présentement, vous dites qu'il existe dans  
15 certaines municipalités, est-ce que vous avez quand  
16 même la conviction que le travail est bien fait?  
17 Qu'on ne tourne pas les coins ronds pour...

18 R. Moi, je ne veux pas être alarmiste, mais je veux  
19 dire, c'est sûr que nous, moi, personnellement, on  
20 ne tournera pas les coins ronds, mais je veux dire,  
21 je parlais tout à l'heure de réduction de soixante-  
22 quinze pour cent (75 %), tout ça, c'est inquiétant  
23 de voir ça, puis nous, d'ailleurs, on ne diminue  
24 pas nos prix autant que ça. C'est une situation qui  
25 n'est pas... c'est pour ça que je ferais atten...

1 mon point, c'est de faire attention à la situation  
2 actuelle puis de se comparer à la situation  
3 actuelle, parce que selon moi, ce n'est pas... ce  
4 n'est pas dans le marché. Ce n'est pas une  
5 situation qui est viable. On... les... puis je  
6 reviens peut-être avec un exemple qu'on a connu au  
7 gouvernement qui était la Société immobilière du  
8 Québec, en... je pense à la fin des années quatre-  
9 vingt-dix (90), la Société immobilière du Québec  
10 est allée, justement, avec des soumissions par  
11 prix, avec les firmes de génies. Et là, ce qui est  
12 arrivé, c'est qu'au fur et à mesure, il y a eu une  
13 guerre de prix, puis tout ça, puis les firmes, il y  
14 a des firmes importantes qui ont décidé de sortir  
15 ou de se retirer, de ne plus soumissionner. Nous,  
16 ça a été notre cas.

17 Mais à un moment donné, bon, le  
18 gouvernement a revu sa méthode de fonctionner puis  
19 là, on est revenu à une sélection qui est basée sur  
20 la compétence. Là, je pense que ça, cette méthode-  
21 là, selon moi, pour nos services professionnels, on  
22 devrait tendre vers cette méthode-là pour la  
23 rémunération des ingénieurs. Puis en ce moment, le  
24 marché qu'on voit comme tel, dans mon livre à moi,  
25 il... il ne faut pas se baser sur ce qu'on voit en

1 ce moment, il va y avoir des firmes qui vont peut-  
2 être délaisser ce marché-là. Il va y avoir des  
3 changements dans le marché, mais est-ce que les  
4 prix peuvent se maintenir à un niveau comme ça?  
5 Selon moi, non. Les prix ne peuvent pas faire  
6 autrement que de remonter à un niveau qui est  
7 acceptable pour les firmes.

8 Puis le décret, c'est là que je reviens au  
9 décret, le décret, quand même malgré le fait que le  
10 décret, même, là, n'a pas été actualisé depuis  
11 trois ou quatre ans, selon moi, il devrait être  
12 actualisé année après année, mais là, ça fait trois  
13 ou quatre ans que ça n'a pas été actualisé. Mais je  
14 pense que c'est là qu'il y a quand même une base  
15 intéressante pour la rémunération des firmes de  
16 génie-conseil.

17 (11:56:58)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[361]** Quand vous parlez que vous négociez... quand  
20 vous négociez avec le Ministère des Transports avec  
21 un prix forfaitaire, je comprends que vous, donc,  
22 insatisfait du décret, vous augmentez le taux  
23 horaire de vos ingénieurs pour vous entendre sur un  
24 prix...

25 R. Non.

1 Q. [362] ... forfaitaire?

2 R. Non. Non, ce que je veux dire, c'est que le  
3 Ministère des Transports a... les ingénieurs du  
4 Ministère des Transports, le Ministère lui-même,  
5 identifie une enveloppe, puis je veux dire les  
6 projets aussi, on est capable de voir, avec le type  
7 de projet, puis tout ça, quelle va être l'envergure  
8 du mandat. Il y a une négociation qui se fait pour  
9 le forfait, mais ce n'est pas une augmentation du  
10 décret, je ne dirais pas ça, non.

11 Q. [363] Une augmentation du taux horaire.

12 R. Non, non plus. Non plus.

13 Me BERTHELET :

14 Q. [364] Ça complète, merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [365] Est-ce que d'autres avocats veulent contre-  
17 interroger? Maître... attendez. Oui? Maître  
18 Tremblay?

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Q. [366] Oui le Parti Québécois aura un contre-  
21 interrogatoire tenu par Me Marie-Claude Sarrazin,  
22 qui m'accompagne ce matin.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait, alors qui veut y aller au départ, il y a  
25 Maître Rochefort, là, qui a levé la main. O.K.,

1 allez-y, Me Rochefort.

2 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

3 Q. **[367]** Monsieur Cadotte, je suis Daniel Rochefort  
4 pour l'Association de la construction du Québec.

5 R. Bonjour.

6 Q. **[368]** Est-ce que je me trompe si j'affirme que  
7 la... concernant le contrat des compteurs d'eau, la  
8 dernière réunion d'information que vous avez eue,  
9 avant qu'on lance les appels d'offres, c'était  
10 celle du vingt-trois (23) mai deux mille sept  
11 (2007)?

12 R. Non, cette réunion-là a eu lieu durant le processus  
13 d'appel d'offres. L'appel de propositions, là, je  
14 n'ai plus mon papier...

15 Q. **[369]** Oui.

16 R. ... mais l'appel de propositions avait été lancé le  
17 dix-huit (18) avril deux mille sept (2007).

18 Q. **[370]** O.K.

19 R. Donc, ça a été... c'était dans le cours des  
20 activités de l'appel de propositions.

21 Q. **[371]** O.K. Pouvez-vous nous dire quel était  
22 l'objectif de cette rencontre du vingt-trois (23)  
23 mai deux mille sept (2007)?

24 R. Bien, dans le cadre de ces projets-là, qui sont  
25 complexes, qui sont d'envergure, souvent, je dirais

1 que c'est quand même une pratique courante d'avoir  
2 des rencontres avec le client pour discuter des  
3 enjeux. On le voit dans les partenariats publics  
4 privés, là, je pense que c'était le parallèle que  
5 je faisais, donc, c'est pour être certain, parce  
6 qu'on parle de partage de risques, donc, c'est pour  
7 être certain, avec le client qu'on partage les  
8 mêmes bases, puis si jamais on a des commentaires à  
9 faire, bien, qu'on puisse les faire, donc, c'est  
10 dans un processus très standard au Québec,  
11 ailleurs, dans les autres provinces, aussi, d'avoir  
12 ce type d'échange-là. Et donc, c'est dans cet  
13 esprit-là que s'est fait cette rencontre du vingt-  
14 trois (23) mai.

15 Q. **[372]** De votre côté, je comprends qu'il y avait des  
16 gens de SNC, de Gaz Métro et de Suez Environnement?

17 R. Oui.

18 Q. **[373]** Pouvez-vous nous dire qui, il y avait de  
19 l'autre côté?

20 R. De l'autre côté, je me souviens qu'il y avait des  
21 représentants de BPR, il y avait des représentants  
22 de firmes d'avocats, aussi.

23 Q. **[374]** Est-ce que vous savez lesquelles?

24 R. Il y avait Dunton Rainville, si je me souviens  
25 bien. Et il y avait aussi des fonctionnaires de la

1 Ville de Montréal, à mon souvenir.

2 Q. [375] Est-ce qu'il y avait des entrepreneurs?

3 R. Non, pas à ma connaissance.

4 Q. [376] O.K. Dans un autre ordre d'idées, est-ce  
5 qu'il était à votre connaissance que monsieur  
6 Trépanier a atteint l'âge de soixante-dix (70) ans?

7 R. Je ne pourrais pas dire.

8 Q. [377] Donc, vous n'avez pas été invité au party des  
9 soixante-dix (70) ans de monsieur Trépanier?

10 R. Non, non.

11 Q. [378] Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Rochefort. Quelqu'un d'autre? Maître  
14 Sarrazin, ça vous va, Maître Dorval. Bonjour,  
15 Maître Sarrazin?

16 Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :

17 Vous allez bien.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :

21 Merci.

22 (12:00:54)

23 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :

24 Q. [379] Bonjour, Monsieur Cadotte?

25 R. Bonjour.



1 Q. **[380]** Je représente le Parti québécois ici ce matin  
2 en remplacement de maître Tremblay, puis je vais  
3 vous interroger sur votre connaissance personnelle  
4 d'événements qui sont survenus dans la période de  
5 mille neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à deux  
6 mille trois (2003), soit la période visée par le  
7 mandat de la Commission durant lequel le Parti  
8 québécois formait le gouvernement?

9 R. O.K. Oui.

10 Q. **[381]** Madame Blanchette, pourriez-vous, s'il vous  
11 plaît, exhiber au témoin la pièce 45P-550. Il  
12 s'agit du tableau représentant le nombre des  
13 contrats, la valeur des contrats et parts de  
14 marchés de six firmes de génie-conseil pour  
15 l'octroi des contrats de conception de plans et  
16 devis...

17 R. Oui.

18 Q. **[382]** ... et de surveillance des travaux du MTQ...

19 R. O.K.

20 Q. **[383]** ... de quatre-vingt-dix-sept (97) à deux  
21 mille douze (2012)?

22 R. Oui.

23 Q. **[384]** Est-ce que vous reconnaissez, Monsieur  
24 Cadotte, que SNC-Lavalin a obtenu du gouvernement  
25 du Québec des contrats de services professionnels

1           pour un total de deux cent quarante-sept millions  
2           cinq mille et dix-sept dollars (47 005 017 \$) pour  
3           la période totale, là, couverte par le tableau de  
4           mille neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à deux  
5           mille douze (2012)?

6           R. Bien écoutez, je n'ai pas eu l'occasion de vérifier  
7           ces chiffres-là comme tel, mais je pense que ça  
8           doit être plausible effectivement.

9           Q. **[385]** C'est plausible?

10          R. Comme montants, oui.

11          Q. **[386]** Parfait.

12          R. Au ministère des Transports, oui c'est ça.

13          Q. **[387]** Oui?

14          R. Oui.

15          Q. **[388]** Maintenant, reconnaissez-vous que SNC-Lavalin  
16          a obtenu du gouvernement du Québec des contrats de  
17          services professionnels pour un total, là, puis on  
18          a fait le calcul, là, pour les lignes mille neuf  
19          cent quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit  
20          (1997-1998) à deux mille deux, deux mille trois  
21          (2002-2003)?

22          R. Hum, hum.

23          Q. **[389]** Ça nous donne un total de dix-sept millions  
24          huit cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent  
25          vingt-deux (17 897 922 \$). Est-ce que les chiffres

1 de ces années-là vous semblent plausibles, le total  
2 étant le chiffre que je vous mentionne?

3 R. Oui, ça me semble, je pense que c'est plausible,  
4 oui.

5 Q. **[390]** Parfait. Est-il exact de dire que les  
6 contrats publics obtenus du gouvernement du Québec  
7 par SNC-Lavalin de mille neuf cent quatre-vingt-  
8 seize (1996) à deux mille trois (2003) l'ont été à  
9 la suite d'appels d'offres publics?

10 R. Oui.

11 Q. **[391]** À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle  
12 reçu une promesse d'un élu du Parti québécois en  
13 vue d'obtenir l'un ou l'autre des contrats publics?

14 R. Non.

15 Q. **[392]** À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle  
16 participé à une collusion en vue d'obtenir l'un ou  
17 l'autre de ces contrat publics?

18 R. Non.

19 Q. **[393]** À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle  
20 reçu des informations privilégiées relativement à  
21 l'un ou l'autre de ces contrats publics avant de  
22 déposer sa soumission?

23 R. Non.

24 Q. **[394]** À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle  
25 divulgué à des tiers non autorisés des informations

1 priviléigiées relativement à l'un ou l'autre de ces  
2 contrats publics...

3 R. Non.

4 Q. **[395]** ... avant de déposer sa soumission?

5 R. Non.

6 Q. **[396]** À votre connaissance toujours, SNC-Lavalin a-  
7 t-elle participé à un stratagème de faux extras en  
8 rapport à l'un ou l'autre de ces contrats publics?

9 R. Non.

10 Q. **[397]** À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle  
11 corrompu un fonctionnaire du gouvernement du Québec  
12 à l'occasion de l'octroi de l'un ou l'autre de ces  
13 contrats publics?

14 R. Non.

15 Q. **[398]** À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle  
16 corrompu un fonctionnaire d'un organisme public  
17 québécois à l'occasion de l'octroi d'un contrat  
18 public pendant la période pour laquelle le Parti  
19 québécois formait le gouvernement?

20 R. Non.

21 Q. **[399]** À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle  
22 corrompu un fonctionnaire du gouvernement du Québec  
23 à l'occasion de l'exécution de l'un ou l'autre de  
24 ces contrats publics?

25 R. Non.

1 Q. **[400]** À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle  
2 corrompu un élu du Parti québécois à l'occasion de  
3 l'octroi de l'un ou l'autre de ces contrats  
4 publics?

5 R. Non.

6 Q. **[401]** À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle  
7 corrompu un élu du Parti québécois à l'occasion de  
8 l'exécution de l'un ou l'autre de ces contrats  
9 publics?

10 R. Non.

11 Q. **[402]** Et finalement, à votre connaissance, SNC-  
12 Lavalin a-t-elle corrompu un membre d'un comité de  
13 sélection à l'octroi de l'un ou l'autre de ces  
14 contrats publics?

15 R. Non.

16 Q. **[403]** Je n'ai pas d'autres questions pour le  
17 témoin. Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Sarrazin.

20 Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :

21 Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Quelqu'un d'autre veut contre-interroger. Maître

24 Dorval?

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Je pense que mon collègue va peut-être débiter  
3 avant.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Dugas? Parfait.

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUGAS :

7 Q. **[404]** Bonjour, je représente le Parti libéral du  
8 Québec?

9 R. Bonjour.

10 Q. **[405]** Et vous allez voir ma ligne de questions est  
11 pas mal semblable à celle que vous venez  
12 d'entendre. Pour le Parti libéral, on parle de deux  
13 mille trois (2003) à deux mille onze (2011)  
14 inclusivement. Alors, si je vous posais les mêmes  
15 questions que ma collègue, maître Sarrazin, peut-  
16 être que vous vous en rappelez, je vais essayer  
17 peut-être de vous mettre dans le contexte. Est-ce  
18 que vous auriez répondu la même chose? Est-ce qu'il  
19 y a eu corruption d'élus de la part de SNC-Lavalin  
20 pendant cette période?

21 R. Non.

22 Q. **[406]** Et évidemment moi j'inclus les contrats avec  
23 le ministère du Transport puis les organismes qui  
24 découlent du gouvernement du Québec, à ce moment-  
25 là, vous comprenez?

1 R. Oui.

2 Q. **[407]** Alors, si on parle...

3 R. Évidemment, je réponds toujours à ma connaissance,  
4 n'est-ce pas?

5 Q. **[408]** Oui, oui, absolument.

6 R. Parfait. C'est ça.

7 Q. **[409]** Absolument?

8 R. Oui.

9 Q. **[410]** C'est aussi bien de répondre à votre  
10 connaissance qu'en connaissance d'autres personnes.  
11 Alors, au niveau des élus, donc, vous n'avez pas eu  
12 d'informations privilégiées?

13 R. À ma connaissance, non.

14 Q. **[411]** Vous n'avez pas eu d'incitations à donner en  
15 disant on va vous promettre un contrat ou quoi que  
16 ce soit?

17 R. Non.

18 Q. **[412]** Vous n'avez pas eu aussi dans les paiements,  
19 dans la gestion des contrats, dans les extras,  
20 quelques discussions avec des élus à ce sujet-là.

21 R. À ma connaissance, non.

22 Q. **[413]** Et maintenant, si on parle de fonctionnaires,  
23 est-ce que vous avez eu des fonctionnaires des  
24 informations privilégiées, des incitations à  
25 corruption, est-ce que vous avez eu des discussions

1           qui seront, que je peux appeler au sens large,  
2           irrégulières vis-à-vis vos contrats?

3           R. Non.

4           Q. **[414]** Ou les futurs contrats?

5           R. Non.

6           Q. **[415]** Ou les appels d'offres?

7           R. Non.

8           Q. **[416]** Donc, si je comprends bien, là, pour vous  
9           depuis deux mille trois (2003) sous l'égide d'un  
10          gouvernement libéral, il n'y a pas eu de trucage de  
11          ces contrats-là?

12          R. À ma connaissance, non.

13          Q. **[417]** Je n'ai pas d'autres questions.

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Q. **[418]** Mais le fait de savoir, de vous faire appeler  
16          avant l'appel d'offres pour vous ce n'est pas un  
17          trucage ça?

18          R. Qu'est-ce que vous voulez dire, appeler avant?

19          Q. **[419]** Bien vous faire dire que vous allez obtenir  
20          le contrat, ce n'est pas une...

21          Me ANDRÉ DUGAS :

22          Est-ce que cette question-là a déjà été... Je n'ai  
23          pas entendu le témoin dire ça, par exemple, Madame  
24          la Commissaire, respectueusement.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien, le témoin a dit... en tout cas, en ce qui  
3 concerne la Ville de Montréal, qu'il recevait  
4 les...

5 Me ANDRÉ DUGAS :

6 À la Ville de Montréal. Non, mais ici on ne pose  
7 pas de question là-dessus, on parle du gouvernement  
8 du Québec.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[420]** Alors, O.K., avec le MTQ ou quelque autre  
11 organisme gouvernemental?

12 R. Oui, oui, c'est avec les organismes  
13 gouvernementaux, oui.

14 Me ANDRÉ DUGAS?

15 C'est bien? Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Dorval? Allez-vous poser les mêmes  
18 questions?

19 (12:08:06)

20 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

21 Non. Je pense qu'on a couvert ce sujet-là de gauche  
22 et de droite.

23 Q. **[421]** Bonjour, Monsieur Cadotte, mon nom est Michel  
24 Dorval.

25 R. Bonjour.

1 Q. **[422]** Je suis l'avocat d'Union Montréal. Ma ligne  
2 de question va être effectivement différente. La  
3 première fois que vous êtes approché pour faire  
4 partie de ce petit monde de collusion, comment ça  
5 se fait exactement? Un coup de téléphone, un dîner,  
6 une rencontre? On vous approche comment?

7 R. Il n'y a pas eu de moment, là, qui me revienne en  
8 tête sur cet aspect-là. Ça s'est... Comme j'ai  
9 expliqué, entre autres monsieur Trépanier, je crois  
10 que je l'ai connu dans les années deux mille trois  
11 (2003), deux mille quatre (2004). Et c'est au fur  
12 et à mesure de rencontres ou de discussions que  
13 c'est apparu.

14 Q. **[423]** Mais la première fois que vous entendez  
15 parler que bon, on va faire un regroupement et on  
16 va fixer les prix, on va faire des faux appels  
17 d'offres pour essayer de prédéterminer quel  
18 consortium ou quelle firme l'aurait, la première  
19 fois, là, que vous entendez parler de ça,  
20 probablement que c'est en deux mille quatre (2004)?

21 R. Dans ces années-là, oui.

22 Q. **[424]** Très bien. Et c'est monsieur Trépanier ou  
23 monsieur Lalonde qui vous en parle?

24 R. C'est monsieur Trépanier.

25 Q. **[425]** Monsieur Trépanier. Très bien. Et monsieur

1 Trépanier, bon, naturellement, vous, vous y voyez  
2 un avantage, qui est de ne pas perdre le marché, et  
3 même peut-être développer le marché à Montréal,  
4 c'est exact?

5 R. Bien, on voulait, c'est certain qu'on voulait  
6 continuer. On avait un historique à Montréal, puis  
7 on voulait continuer à travailler pour la Ville de  
8 Montréal.

9 Q. **[426]** Puis l'avantage de monsieur Trépanier,  
10 c'était quoi?

11 R. L'avantage de?

12 Q. **[427]** Pour monsieur Trépanier, c'était quoi?

13 R. L'avantage de... Je ne suis pas certain de  
14 comprendre.

15 Q. **[428]** Bien, d'avoir un regroupement de firmes qui  
16 font de la collusion ensemble, puis de garantir des  
17 mandats. C'était quoi son avantage? Est-ce qu'il  
18 vous en a parlé?

19 R. Son avantage... Il y avait eu une campagne de  
20 financement. Mais c'est vrai que c'était avant, là.  
21 L'avantage, je ne pourrais pas vraiment vous  
22 répondre, désolé.

23 Q. **[429]** La première fois, là, que vous en parlez ou  
24 que monsieur... je présume que monsieur Lalonde  
25 vous en a parlé? Vous dites, là, que monsieur

1 Lalonde est... bon...

2 R. Monsieur Lalonde est apparu après, disons que ça  
3 c'est clair dans mon esprit, c'est arrivé par la  
4 suite. Donc, j'ai entendu parler du rôle de  
5 monsieur Lalonde, effectivement, par monsieur  
6 Trépanier.

7 Q. **[430]** O.K. Et ce que je comprends, c'est que ni  
8 monsieur Trépanier, ni monsieur Lalonde, en aucune  
9 occasion, vous parle d'une contribution de trois  
10 pour cent (3 %) sur la valeur de vos mandats?

11 R. Moi je n'ai jamais entendu parler de cette  
12 question-là, effectivement.

13 Q. **[431]** Est-ce qu'on est d'accord de dire que... je  
14 veux dire, vous n'en avez pas entendu parler, mais  
15 on parle, si on regarde sur le montant des contrats  
16 que vous avez eus, et compte tenu que ce serait une  
17 somme payable en argent comptant, je vois les  
18 difficultés que vous semblez avoir eues à trouver  
19 de l'argent comptant. Et on parle d'une grosse  
20 somme, là. Vous auriez vu ça passer, là?

21 R. Si on... Vous parlez du trois pour cent (3 %), là,  
22 par exemple...

23 Q. **[432]** Oui.

24 R. Là, on n'a pas les chiffres, mais disons que c'est  
25 sûr que si on calcule trois pour cent (3 %) sur la

1 base de nos contrats...

2 Q. **[433]** Si on y va vite, vite, vite, là, puis on  
3 ferme un oeil, ça donne trente millions (30 M\$) de  
4 contrats, là.

5 R. Donc, trois pour cent (3 %) ça donne neuf cent  
6 mille dollars (900 000 \$).

7 Q. **[434]** « Give or take », là, mettons un million  
8 (1 M\$), là...

9 R. C'est ça, c'est un gros montant.

10 Q. **[435]** ... sur trente-trois millions (33 M\$)?

11 R. Oui.

12 Q. **[436]** Donc, vous auriez vu ça passer, là, un  
13 million (1 M\$) en argent comptant, vous auriez été  
14 obligé d'en emporter quelque part, là?

15 R. Je pense que oui, je l'aurais vu passer, mais je ne  
16 peux pas... Tu sais, je veux dire... Mais moi, je  
17 ne l'ai pas vu passer, puis je pense  
18 qu'effectivement, oui, je l'aurais vu passer,  
19 compte tenu de l'importance du montant.

20 Q. **[437]** O.K.

21 R. Si ça avait eu lieu, évidemment.

22 Q. **[438]** Alors, et je comprends de votre témoignage  
23 que si ça vous avait été demandé, SNC aurait  
24 refusé?

25 R. Moi je pense que oui, effectivement, ça aurait été

1 refusé.

2 Q. [439] O.K. Toujours au niveau du trois pour cent  
3 (3 %), j'ai entendu mon collègue de la Ville de  
4 Montréal faire un calcul mathématiques de vos  
5 profits. Ce que j'en conclus, c'est parce qu'il y a  
6 eu d'autres témoignages qui ont été rendus de  
7 firmes d'ingénieurs qui ont payé le trois pour cent  
8 (3 %), je dois en venir à la conclusion que vous,  
9 vous avez fait trois pour cent (3 %) de plus que  
10 tous les co-collusionnaires? Parce que c'est ça,  
11 là. Si vous ne l'avez pas payé, vous avez fait  
12 trois pour cent (3 %) de plus, parce que le système  
13 de « bidage », là, je veux dire, bidon, c'était le  
14 chiffre prévu, puis on enlevait deux pour cent  
15 (2 %), deux pour cent (2 %), deux pour cent (2 %).  
16 Donc, eux ont payé trois... ont perdu, en fait,  
17 trois pour cent (3 %) sur ces contrats-là, que  
18 vous, vous avez empoché?

19 R. Bien, nous, c'est sûr qu'on n'a pas participé au  
20 trois pour cent (3 %), comme je l'ai expliqué. De  
21 là à dire qu'on a nécessairement fait plus trois  
22 pour cent (3 %), je ne pense pas que je puisse pas  
23 répondre à cette question-là, parce que ça dépend  
24 de toutes sortes d'autres facteurs chez nos  
25 compétiteurs, puis même chez nous, dans un sens,

1 dépendant de notre performance sur les projets,  
2 puis tout ça. Donc, c'est hasardeux pour moi de  
3 faire cette conclusion-là.

4 Q. **[440]** Je comprends. Monsieur Trépanier avait-il un  
5 patron?

6 R. Bien, ce que j'en comprends, c'est que de deux...  
7 Moi, quand je l'ai connu, jusqu'en deux mille six  
8 (2006), à peu près, monsieur Trépanier était à  
9 l'emploi du Parti Union Montréal. Et après deux  
10 mille six (2006), il n'était plus à l'emploi du  
11 Parti Union Montréal. Donc, je n'ai pas... Mais il  
12 a continué ses activités, je n'ai pas senti un  
13 changement dans ses activités avant deux mille six  
14 (2006) et après deux mille six (2006). Et donc,  
15 pour répondre à votre question, avant deux mille  
16 six (2006) il avait probablement un patron au  
17 parti, puis après deux mille six (2006), bien, je  
18 ne peux pas... je ne connais pas son statut  
19 d'emploi et qui était son patron. Mais une chose  
20 est certaine, comme je l'ai relaté, quand même, il  
21 y avait une proximité avec monsieur Frank Zampino.

22 Q. **[441]** O.K. Si je vous suggérais que d'apparence,  
23 monsieur Trépanier semblait se rapporter à monsieur  
24 Zampino en matière de grandes décisions? Quand vous  
25 dites : « Monsieur Trépanier venait me voir, il me

1           disait... » Parce que vous, vous ne passiez pas  
2           trop, trop par monsieur Lalonde, vous préféreriez...

3           R. Oui.

4           Q. **[442]** ... allez directement l'entendre, comme on  
5           dit, de la bouche du cheval...

6           R. Exact.

7           Q. **[443]** ... et là, Trépanier vous disait: « Bien là,  
8           moi, il faut que j'aie mon « meeting » avec Zampino  
9           pour qu'on décide ça », aviez-vous l'impression que  
10          monsieur Zampino était, en bout de ligne, le  
11          décideur?

12          R. Oui.

13          Q. **[444]** Très bien. Donc, je vous repose ma question,  
14          par rapport à la collusion, là, O.K. et les argents  
15          qui peuvent avoir été recueillis, qui était, selon  
16          vous, le patron de monsieur Trépanier?

17          R. Bien, dans ce cadre-là, c'était monsieur Zampino.

18          Q. **[445]** Et ce, même avant son départ en deux mille  
19          six (2006)?

20          R. Je dirais oui.

21          Q. **[446]** Très bien. Après le départ de monsieur  
22          Trépanier, en deux mille six (2006), savez-vous où  
23          il a abouti?

24          R. Non. Pour être franc, non.

25          Q. **[447]** O.K. Vous ne savez-pas où il oeuvrait?



1 R. Non.

2 Q. **[448]** Et est-ce qu'il avait changé son titre? Est-  
3 ce qu'il se décrivait d'une autre façon?

4 R. C'est sûr qu'il n'avait pas... il n'avait plus son  
5 titre officiel au parti...

6 Q. **[449]** Hum.

7 R. ... je pense, mais il était quand même très présent  
8 dans les activités politiques du parti. Donc, c'est  
9 un peu difficile pour moi de préciser son titre,  
10 mais dans mon esprit, ça a continué comme c'était  
11 avant.

12 (12:15:55)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[450]** Si vous le permettez, alors, vous, vous avez  
15 su qu'il n'était plus... qu'il n'avait plus ce  
16 titre par les journaux? Pas parce que lui vous l'a  
17 dit?

18 R. Je ne pourrais pas... je ne me souviens pas... est-  
19 ce que lui m'en av... je ne pourrais pas vous  
20 répondre, désolé, je n'ai pas... non, non, je l'ai  
21 su... non, non, vous dites par les journaux par la  
22 suite, beaucoup plus tard, dans un sens. Non, je ne  
23 l'ai pas vraiment su... par lui, probablement, à  
24 l'époque où ça s'est passé, là.

25 Q. **[451]** Alors donc, au même moment où il vous dit, -

1           parce que j'imagine que vous le rencontrez très  
2           souvent lors d'échanges d'argent, de cocktails de  
3           financement - et il a besoin d'argent, il vous  
4           demande de l'argent, c'est exact?

5           R. Oui, mais de là à dire très souvent, je ne dirais  
6           pas très souvent, là, personnellement...

7           Q. **[452]** Bon...

8           R. ... mais je le rencontrais à quelques reprises,  
9           disons, durant l'année.

10          Q. **[453]** J'essaie de déterminer au moment où vous  
11          apprenez qu'il ne fait plus partie d'Union  
12          Montréal, c'est-à-dire qu'il n'est plus...

13          R. Employé.

14          Q. **[454]** ... employé, disons dûment représentant...

15          R. Oui.

16          Q. **[455]** ... pour continuer d'obtenir de l'argent, il  
17          vous dit quoi?

18          R. Bien, lui, il dit: « Je ne suis plus un employé du  
19          parti », mais dans un sens, ça ne change rien, il  
20          continuait à vendre des billets de cocktail du  
21          parti. Il était... son rôle, comme tel, dans les  
22          faits, n'avait pas changé.

23          Q. **[456]** Alors il vous l'a dit ça, bien qu'il...?

24          R. Il m'a sûrement informé qu'il n'était plus employé  
25          du parti mais il continuait à jouer le même rôle

1           comme tel.

2           Q. **[457]** O.K.

3           Me MICHEL DORVAL :

4           Q. **[458]** Sauf qu'à ce moment-là, le rôle, il l'a joué  
5           à titre personnel? Comme moi, je peux aller  
6           chercher des fonds pour un parti politique en  
7           autant que je m'enregistre, là, mais je veux  
8           dire... puis c'est moi, personnellement, qui... je  
9           n'ai pas d'emploi avec ces gens-là, mais par  
10          conviction, je vais chercher de l'argent. Est-ce  
11          que c'est un peu ça que vous avez conclu?

12          R. Bien, il faisait toujours le même type de  
13          représentations, c'était toujours pour le même  
14          parti et c'était toujours dans le même cadre.

15          Q. **[459]** En échange, là, et contributions en échange  
16          d'avoir des faveurs au niveau de la gestion des  
17          contrats de la Ville?

18          R. Bien, moi, je reviens à cette époque-là, en deux  
19          mille six (2006) quand il a changé de... nous, on  
20          participait de temps à autre à certains événements,  
21          comme je l'ai mentionné, à certains cocktails,  
22          donc, ça a été la relation que j'avais avec  
23          monsieur Trépanier à cette époque-là.

24          Q. **[460]** O.K. Mais ce que je comprends, c'est qu'en  
25          aucun temps, durant toute la période que vous avez

1 connu monsieur Trépanier, monsieur Trépanier aurait  
2 dit, exemple, « Bon, là, écoutez, il faut que j'en  
3 parle au directeur général d'Union Montréal »?

4 R. Non, je n'ai pas entendu ce genre de remarque-là.

5 Q. **[461]** Est-ce que vous avez une idée de ce qu'il a  
6 fait avec le cent vingt-cinq... (125),  
7 premièrement, vous avez donné cent vingt-cinq mille  
8 (125 000 \$), là, ce n'était pas aux locaux d'Union  
9 Montréal, ça? C'était aux locaux électoraux de  
10 monsieur Zampino?

11 R. C'était au local, mon souvenir, c'était que c'était  
12 local électoral de monsieur Zampino, mais qu'il se  
13 présentait pour Union Montréal, mais c'est au  
14 local...

15 Q. **[462]** De fait, oui, mais ça c'est...

16 R. Dans son... dans son quartier.

17 Q. **[463]** Dans son arrondissement?

18 R. Dans son arrondissement.

19 Q. **[464]** Très bien et vous n'avez pas trouvé ça un peu  
20 bizarre qu'on vous demande d'aller là pour remettre  
21 une somme aussi astronomique que ça en argent  
22 comptant?

23 R. Bien, moi, c'est un événement, ça, où je voulais  
24 que tout ça se déroule le plus rapidement possible,  
25 là...

1 Q. **[465]** Oui.

2 R. ... et donc, dès que j'ai eu le montant, j'ai  
3 appelé puis j'ai dit: « Il faut qu'on se rencontre  
4 tout de suite ». Puis ça s'est adonné que c'était  
5 là. Ce n'est pas... c'était sur-le-champ.

6 Q. **[466]** Et lorsque vous avez donné cette somme-là,  
7 vous dites que bon, vous avez fait un petit tour du  
8 bloc en voiture, remis la somme dans une enveloppe,  
9 monsieur Trépanier a mis ça dans une petite valise,  
10 un petit porte-documents?

11 R. Un petit... un genre de porte-documents, là, mais  
12 souple, là, oui.

13 Q. **[467]** O.K., puis là, bien vous êtes revenu au  
14 comité électoral de monsieur Zampino?

15 R. Oui.

16 Q. **[468]** Vous êtes rentré?

17 R. Oui.

18 Q. **[469]** Et vous avez salué monsieur Zampino?

19 R. Oui.

20 Q. **[470]** Est-ce que monsieur Zampino, à ce moment-là,  
21 semblait savoir, là, qu'est-ce qui venait de se  
22 passer, là?

23 R. Je ne peux pas vous dire, parce que de la façon que  
24 ça s'est fait, c'est qu'il y avait un local, puis  
25 en arrière du local, il y avait une autre salle qui

1           était... où il y avait une table, en rond, puis  
2           quand je suis rentré, monsieur Zampino était en  
3           réunion avec un certain nombre de personnes, ça  
4           fait que moi, le contact avec monsieur Zampino,  
5           même là, je ne voulais pas déranger la rencontre,  
6           puis tout ça, ça fait que ça a été simplement de  
7           lui faire un geste de la main, là. On n'a pas  
8           échangé de paroles à cette...

9           Q. **[471]** Avez-vous vu monsieur Trépanier arriver avec  
10           sa valise, avec son porte-documents, à monsieur  
11           Zampino?

12           R. Non. Non, parce que comme je dis, monsieur Zampino  
13           était en rencontre avec plusieurs personnes...

14           Q. **[472]** Hum.

15           R. ... et je n'ai pas vu la suite des choses.

16           Q. **[473]** Très bien. Et est-ce que vous savez ce que  
17           monsieur Trépanier a fait avec la somme de cent  
18           vingt-cinq mille dollars (125 000 \$) en argent  
19           comptant?

20           R. J'en n'ai aucune idée.

21           Q. **[474]** O.K. Ça sera mes questions, Madame la  
22           Présidente.

23           (12:20:55)

24           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25           Q. **[475]** Est-ce que monsieur Trépanier vous a déjà

1 fait allusion au versement d'un possible  
2 pourcentage d'un contrat que vous obteniez?

3 R. Moi, personnellement, je n'ai jamais eu... je n'ai  
4 jamais été sollicité... je n'ai jamais eu un  
5 quelconque doute sur cette question-là, ça n'a  
6 jamais été abordé.

7 Q. **[476]** Vous nous avez dit, tout à l'heure, que vous  
8 vous sentiez un peu mal à l'aise avec ce qui se  
9 passait à Montréal puis que vous avez échangé avec  
10 certains de vos collègues dans votre domaine, à cet  
11 effet. Est-ce que ça, vous vous rappelez de ça,  
12 d'avoir échangé avec certains de vos collègues?

13 R. Oui, oui.

14 Q. **[477]** À ce sujet-là?

15 R. Oui, oui.

16 Q. **[478]** Et vos collègues qui payaient, justement, la  
17 contribution, dont Genivar notamment, paie la  
18 contribution sur des contrats qu'ils obtenaient,  
19 ils ne vous ont jamais qu'eux, donnaient une  
20 contribution sur les contrats qu'ils obtenaient?

21 R. Non. Non. Non.

22 Q. **[479]** Jamais.

23 R. Mais, ce n'était pas le genre... Moi, je ne voulais  
24 pas - et d'ailleurs c'était peut-être la même chose  
25 pour les autres - mais ce n'était pas pour moi le

1 genre de discussions que je voulais avoir avec...

2 C'est une discussion...

3 Q. **[480]** Non, mais vous avez dit que vous échangez  
4 avec vos collègues là dans d'autres firmes sur le  
5 malaise que vous aviez par rapport à ce qui se  
6 passait.

7 R. Sur le malaise qu'on avait à participer à ça.

8 Q. **[481]** Au partage des contrats.

9 R. Le partage des contrats, puis ce que ça implique  
10 là.

11 Q. **[482]** Et ces gens-là ne vous ont jamais dit qu'eux  
12 payaient une contribution.

13 R. Non. Non.

14 Q. **[483]** Quoique vous, par ailleurs, vous nous avez  
15 dit la semaine dernière que vous aviez quand même,  
16 à chaque année, un paiement que vous faites là.  
17 Vous avez donné entre cinq et quinze mille dollars  
18 (5-15 000 \$) en argent comptant, plus vous achetez  
19 beaucoup de billets.

20 R. Oui. On achetait des billets là, c'est ça.

21 Q. **[484]** Beaucoup de billets, plus des contributions  
22 faites avec du personnel que vous remboursez en  
23 bonus.

24 R. Mais, on parle, c'est ça, comme je vous  
25 mentionnais, un montant entre quinze et vingt-cinq



1 mille (15-25 000 \$) par année, disons à partir de  
2 peut-être deux mille quatre (2004) jusqu'à deux  
3 mille huit (2008), donc c'est durant cette période-  
4 là, effectivement, qu'on était sollicité. Puis  
5 c'est pour ça là que c'est un peu... c'est de  
6 mémoire que j'y vais. C'est pour ça que je dis  
7 entre quinze et vingt-cinq mille (15-25 000 \$).  
8 C'était peut-être moins, c'était peut-être plus, ça  
9 dépendait des années, ce n'était pas nécessairement  
10 fixe durant ces années-là. Mais, je dirais que,  
11 selon mon souvenir, ça correspondait à la  
12 contribution là.

13 Q. **[485]** Et vous échangez de ça chez SNC-Lavalin avec  
14 monsieur Morin et monsieur Anctil. Est-ce que je me  
15 trompe? Ces deux personnes-là étaient au courant du  
16 système.

17 R. Oui.

18 Q. **[486]** Est-ce que vous savez si monsieur Trépanier  
19 avait des contacts avec d'autres personnes que vous  
20 chez SNC?

21 R. Oui. Bien, il avait des contacts... disons que  
22 j'étais la personne principale, mais c'est certain  
23 qu'il avait certains contacts plus sporadiques  
24 avec... avec monsieur Morin, mais vraiment assez  
25 peu là je dirais.

1 Q. **[487]** Est-ce que c'est possible...

2 R. Peut-être une fois ou deux avec monsieur Anctil,  
3 peut-être là, peut-être une fois seulement. C'était  
4 plus avec monsieur Morin, mais c'était moi qui  
5 étais le principal interlocuteur, je dirais là, au  
6 fil des ans pour ces questions-là.

7 Q. **[488]** O.K. Mais, eux ne vous ont jamais fait  
8 allusion à un quelconque versement de sommes qu'ils  
9 faisaient à monsieur...

10 R. Non, non. On n'a jamais...

11 Q. **[489]** ... à monsieur Trépanier.

12 R. C'est ça. On n'a jamais... effectivement, on n'a  
13 jamais abordé... on n'a jamais abordé cette  
14 question-là, puis ça ne m'a jamais été présenté ou  
15 évoqué.

16 Q. **[490]** Quand ça vous a été demandé la première fois  
17 par monsieur Trépanier, est-ce que vous avez eu le  
18 réflexe d'en parler à vos supérieurs?

19 R. « Demandé la première fois »!

20 Q. **[491]** De contribuer deux cent mille dollars  
21 (200 000 \$) comme ça là de...

22 R. Bien oui. Bien, comme je l'ai expliqué, oui. Oui.

23 Q. **[492]** Vous en avez parlé à vos supérieurs.

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[493]** Donc, pensez-vous que lorsque vous avez vos

1           supérieurs, ces gens-là en ont parlé également à  
2           leurs supérieurs?

3           R. Je ne pourrais pas... je ne pourrais pas... je ne  
4           pourrais pas le dire, je ne pourrais pas le dire.

5           Q. **[494]** Mais, le bon réflexe, c'est d'en parler à ses  
6           supérieurs lorsqu'on se fait demander de l'argent  
7           comptant là. Le bon réflexe, c'est d'en parler  
8           d'abord à ses patrons parce qu'on a un... je veux  
9           dire, on se questionne à savoir jusqu'où on savait  
10          qu'on contribuait illégalement.

11          Q. **[495]** Hum, hum.

12          R. En tout cas, moi...

13          Q. **[496]** Au financement aux partis politiques.

14          R. ... moi, je vous ai répondu. Moi, c'est sûr que  
15          j'en ai fait part à mes supérieurs. Mais je n'ai  
16          pas d'indication avec qui ça a été discuté peut-  
17          être par la suite.

18          Q. **[497]** Mais, vous êtes d'accord avec moi qu'un bon  
19          réflexe lorsqu'on est au courant de ça, c'est d'en  
20          parler toujours à plus haut que soi.

21          R. Bien, je pense qu'un bon réflexe de façon générale,  
22          quand il y a des situations...

23          Q. **[498]** De ce genre.

24          R. Bien, de ce genre ou d'autres, toutes sortes de  
25          choses, c'est important quand même de parler à son

1 supérieur. Je précise quand même qu'à l'époque -  
2 c'est peut-être une petite précision là, mais -  
3 moi, j'étais dans une division. Mon supérieur  
4 direct n'était pas nécessairement monsieur Anctil,  
5 mais c'est sûr que sur ces questions-là, on  
6 échangeait.

7 Q. **[499]** C'était lui qui était... c'était lui qui  
8 était...

9 R. Bien, c'était lui qui était...

10 Q. **[500]** C'est à lui à qui il fallait parler.

11 R. Oui, c'est ça.

12 Q. **[501]** O.K. Parfait.

13 (12:25:06)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[502]** Êtes-vous en train de nous dire que vous  
16 aviez parlé à votre supérieur immédiat qui n'était  
17 pas monsieur Anctil ou monsieur Morin?

18 R. Non. Je veux dire, c'était... ces questions-là  
19 étaient traitées... étaient traitées par les gens  
20 que j'ai évoqués, puis c'était... c'est avec eux  
21 qu'on en parlait.

22 Q. **[503]** Et si vous êtes en mesure de nous dire, à un  
23 certain nombre de reprises avec lesquels monsieur  
24 Trépanier seraient entrés en contact avec eux,  
25 c'est parce qu'ils vous l'ont dit?

1 R. Oui. Oui.

2 Q. **[504]** O.K. Est-ce que d'autres personnes veulent  
3 contre-interroger vraisemblablement? Non.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Euh!

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui.

8 Me DENIS GALLANT :

9 La réponse était « non »?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est « non ».

12 Me DENIS GALLANT :

13 Alors, donc ce que je vais faire, moi, je vais  
14 terminer... j'ai terminé avec le témoin. Je vais,  
15 par contre, pour qu'on suive un ordre logique, le  
16 tableau des contrats obtenus de la Ville de  
17 Montréal, je vais réserver la cote pour qu'on  
18 dépose le plus rapidement possible le tableau  
19 modifié. Donc la cote, Madame la Greffière, qu'on  
20 va réserver va être 52P-564. Et ça va être terminé  
21 pour moi.

22 LA GREFFIÈRE :

23 564, c'est ça.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[505]** Alors, merci, Monsieur Cadotte.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Et c'est l'onglet 6, c'est bien ça?

3 Me DENIS GALLANT :

4 C'est l'onglet 6, Madame la Greffière.

5

6 52P-564 : Tableau sur le nombre et la valeur des  
7 contrats octroyés à la firme SNC-  
8 Lavalin Inc., ses filiales et ses  
9 consortiums par la Ville de Montréal  
10 entre 2002-2011

11

12 LA GREFFIÈRE :

13 Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, j'ai vu maître Roy s'approcher, mais maître  
16 Roy s'approcher, mais il est presque midi trente  
17 (12 h 30). Alors, nous n'allons pas aborder un  
18 autre sujet avant deux heures (14 h) cet après-  
19 midi. Alors, bon appétit.

20 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Bon après-midi. Bonjour, Monsieur.

25

1 M. PIERRE LAVALLÉE :

2 Bonjour.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Bonjour.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bonjour, Maître Roy.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Je vais l'assermenter?

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Oui.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Si vous voulez vous lever debout, Monsieur, pour  
13 être assermenté, s'il vous plaît

14

15

---

16

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18ième)  
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 PIERRE LAVALLÉE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

11 Alors, bonjour. Peut-être avant que ne débute le  
12 témoignage de monsieur Lavallée, vous dire, comme  
13 il vient de le mentionner, qu'il est président de  
14 BPR Inc. et il va venir témoigner relativement aux  
15 demandes qui ont été faites dans le cadre des  
16 contrats de Montréal, demandes qui ont été faites à  
17 BPR en regard d'une ristourne à retourner par le  
18 biais là de monsieur Meunier qui est un témoin que  
19 vous avez entendu la semaine dernière là pour que  
20 ça puisse être retourné à monsieur Bernard  
21 Trépanier.

22 Q. **[506]** Alors, Monsieur Lavallée, je vais tout  
23 d'abord vous demander de nous raconter votre  
24 parcours académique, en fait, nous dire quelles  
25 sont vos études et, par la suite là, quels sont les



1           emplois que vous avez occupés au cours des  
2           dernières années.

3           R. Donc, j'ai un bac en chimie et biochimie, une  
4           maîtrise en hydraulique urbaine et un doctorat en  
5           hydraulique urbaine, à la fois l'INRS et une  
6           formation à l'Institut des sciences des ingénieurs  
7           de Montpellier en France, diplômé en quatre-vingt-  
8           huit (88). J'ai donc fondé, à cette époque-là, une  
9           compagnie spécialisée en hydraulique urbaine qui a  
10          fusionné en...

11          Q. **[507]** Qui s'appelle comment? Je m'excuse.

12          R. Qui s'appelait Asseau, Assainissement de l'eau.

13          Q. **[508]** Oui.

14          R. Et qui a fusionné avec BPR en mil neuf cent quatre-  
15          vingt-dix (1990). Je suis resté donc un directeur  
16          de projets jusque dans les années deux mille  
17          (2000), j'agissais comme expert technique. De deux  
18          mille (2000) à deux mille quatre (2004), j'ai  
19          développé le marché international plus fortement,  
20          toujours en hydraulique urbaine.

21                   Je suis devenu le vice-président principal  
22          infrastructure chez BPR de deux mille quatre (2004)  
23          à deux mille six (2006). Le président et chef des  
24          opérations de deux mille six (2006) à deux mille  
25          huit (2008) et le président et chef de la direction

1 à partir de deux mille huit (2008).

2 Q. **[509]** Occupation que vous avez toujours jusqu'à  
3 maintenant.

4 R. Oui.

5 Q. **[510]** Vous nous avez parlé avoir fondé la compagnie  
6 Asseau pour Assainissement des eaux. C'est dans ce  
7 contexte-là que vous avez connu monsieur Charles  
8 Meunier?

9 R. Charles Meunier est un de mes collaborateurs depuis  
10 mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), donc à  
11 partir du début et toute sa carrière. Lorsqu'il  
12 vous a parlé des dossiers de Halifax, nous étions  
13 tous les deux les personnels techniques qui  
14 dirigeaient le projet.

15 Q. **[511]** D'accord. Alors, vous vous êtes connu dans le  
16 cadre de Asseau. Par la suite, quand Asseau a été  
17 fusionné avec BPR, monsieur Meunier est resté à  
18 l'emploi de BPR et il a quitté BPR, comme il nous  
19 l'a dit, au cours de l'année deux mille dix (2010).

20 R. Oui. En fait, la seule précision, c'est que pendant  
21 un certain temps, monsieur Meunier est retourné  
22 travailler dans l'entreprise familiale, mais il est  
23 revenu. Toute sa carrière en ingénierie, il l'a  
24 faite avec moi chez BPR.

25 Q. **[512]** D'accord. BPR Inc., c'est une compagnie qui a

1 plusieurs filiales. Est-ce que vous êtes en mesure  
2 de, tout d'abord, peut-être nous parler de BPR  
3 Inc., nous dire dans quel domaine spécifiquement  
4 elle oeuvre?

5 R. BPR oeuvre pour vingt-cinq pour cent (25 %) dans le  
6 secteur des infrastructures, vingt-cinq pour cent  
7 (25 %) de son chiffre d'affaires. À peu près  
8 trente-cinq pour cent (35 %) dans le secteur  
9 industrie lourde, métallurgie et pétrochimie. De  
10 l'ordre d'à peu près quinze pour cent (15 %) dans  
11 le secteur bâtiment et vingt à vingt-cinq pour cent  
12 (20 %-25 %) dans le secteur énergie au Canada et  
13 quelques dossiers d'infrastructures aussi aux  
14 États-Unis et en France.

15 Q. **[513]** D'accord. Particulièrement un domaine qui  
16 vous intéresse, qui est un domaine de votre  
17 expertise, c'est le domaine de l'eau. BPR travaille  
18 dans des domaines où l'eau est présente ou...

19 R. Oui. Je pense qu'on a développé une belle  
20 expertise. Il y a peu de firmes qui ont pu exporter  
21 leur savoir-faire en ingénierie aux États-Unis et  
22 en France où la compétition est forte dans ce  
23 domaine-là, donc on est spécialisé dans le domaine  
24 de l'optimisation du fonctionnement des réseaux  
25 tant d'assainissement que d'alimentation en eau.

1 Les... nous avons fait la plupart de nos grandes  
2 réalisations dans le domaine de l'eau, quand on  
3 parle des infrastructures.

4 Q. **[514]** Je vous disais qu'on connaît BPR Inc., mais  
5 on a entendu parler aussi de différentes filiales,  
6 comme BPR-Infrastructure, est-ce que vous êtes en  
7 mesure de nous dresser un portrait, là?

8 R. En fait c'est assez simple. Vous m'avez entendu  
9 dire qu'on avait quatre domaines d'intervention.  
10 Donc, vous allez voir BPR-Industriel qui intervient  
11 en industriel, BPR-Énergie en énergie, BPR-Bâtiment  
12 en bâtiment et BPR-Infrastructure pour le domaine  
13 de l'infrastructure.

14 Il existe aussi des noms de filiales qui  
15 ont été achetées à certaines époques qui sont  
16 restées avec accolé le mot BPR.

17 Q. **[515]** D'accord. Comme vous faites référence à BPR-  
18 Triax, entre autres?

19 R. Oui, Triax est une acquisition qui a été faite à la  
20 fin des années quatre-vingt-dix (90), au début des  
21 années deux mille (2000).

22 Q. **[516]** D'accord. À ce moment-là, ce n'était pas vous  
23 qui étiez le président de BPR inc.?

24 R. Non.

25 Q. **[517]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous parler

1 du statut de BPR-Triax?

2 R. L'acquisition de BPR-Triax s'est fait, comme je  
3 vous disais, au début des années deux mille (2000).  
4 Elle est restée relativement indépendante de par  
5 son fonctionnement, elle avait un territoire qui  
6 lui était propre. C'est trois des cinq actionnaires  
7 qui avaient fondé Triax sont restés dans la  
8 compagnie et l'entente qui a été négociée à  
9 l'époque par mon prédécesseur leur laissait opérer  
10 l'entreprise de manière assez autonome.

11 Q. **[518]** D'accord.

12 R. C'était l'entente qui, au moment de la transaction.

13 Q. **[519]** Mais si vous nous avez parlé tout à l'heure  
14 bien on était dans le domaine des bâtiments, on  
15 avait BPR relié aux bâtiments, aux infrastructures,  
16 BPR-Infrastructure. Est-ce que c'était la même  
17 autonomie pour ces filiales-là?

18 R. Non, toutes les autres filiales de BPR sont une  
19 seule et unique norme, norme de sécurité, santé et  
20 sécurité, les mêmes normes de projets, les mêmes  
21 systèmes informatiques. Triax a été incorporée à  
22 ces systèmes-là seulement en deux mille neuf  
23 (2009).

24 Q. **[520]** D'accord. Et donc, quand vous parlez d'une  
25 certaine autonomie, est-ce que ça va jusqu'au

1           président de BPR inc. qui n'est pas au courant des  
2           événements ou des contrats qui se passent au niveau  
3           de BPR-Triax, est-ce que c'est ce qu'on doit  
4           déduire?

5           R. C'est, c'est malheureusement exact.

6           Q. **[521]** O.K. Et vous dites que ça a changé en deux  
7           mille neuf (2009), est-ce que vous êtes en mesure  
8           de nous dire?

9           R. Depuis deux mille neuf (2009) toutes les  
10          procédures, toutes les règles sont exactement les  
11          mêmes pour toutes les filiales, que ce soit  
12          agréable ou désagréable pour les dirigeants.

13          Q. **[522]** D'accord. Donc, ce que je comprends, ce que  
14          vous nous expliquez c'est qu'à compter de deux  
15          mille neuf (2009), BPR-Triax est devenu une filiale  
16          dans son sens?

17          R. Était, au sens strict c'est très bien intégré à  
18          BPR.

19          Q. **[523]** D'accord. Vos responsabilités de façon  
20          succincte en tant que président de BPR inc.,  
21          quelles sont-elles?

22          R. À chaque fois qu'il y a des problèmes ça arrive sur  
23          mon bureau, c'est ça la simplification la plus  
24          simple. C'est de voir aux orientations de la  
25          compagnie sur le plan zéro-trois ans, de voir à la

1 révision des performances, de s'assurer que les,  
2 nos vérifications de qualité sont faites de manière  
3 courante et d'assurer la présidence des conseils  
4 d'opération de chacune de ces divisions-là.

5 Chaque division a un président qui doit  
6 veiller à la bonne marche des opérations et c'est  
7 lui qui rend compte au président et chef de la  
8 direction du succès des opérations.

9 Q. **[524]** Sur quels territoires retrouve-t-on BPR ou  
10 ses filiales au niveau du Québec?

11 R. Au niveau du Québec, je dirais que nous sommes très  
12 présents dans l'Est, donc de Québec et vers l'est.  
13 Nous sommes présents aussi sur le centre du Québec  
14 et la région de Montréal. Les régions où nous  
15 sommes assez et même un très important au Saguenay.  
16 Je dirais que les régions où nous ne sommes pas, ça  
17 va être probablement plus facile pour vous, c'est  
18 l'Outaouais et l'Abitibi, nous ne sommes pas  
19 présents.

20 (14:11:51)

21 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

22 Q. **[525]** BPR-Triax est présent à quel endroit?

23 R. Strictement pour la couronne nord de Montréal.

24 Q. **[526]** Pour la couronne-nord de Montréal.

25

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Alors...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[527]** Est-ce qu'on peut vous demander s'il y a une  
5 raison particulière pourquoi vous n'êtes pas ni en  
6 Outaouais ni en Abitibi?

7 R. Ce marché-là est pas mal, est probablement un peu  
8 plus loin géographiquement de notre base originale  
9 qui est à Québec. Ça me semble être plus historique  
10 qu'une décision stratégique.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Q. **[528]** Alors, vous venez de mentionner que vous êtes  
13 plus centralisé à Québec ou en fait vous êtes à  
14 Québec. Dans le cadre du développement de BPR inc.,  
15 à un certain moment est arrivé un désir de  
16 développement relativement à la Ville de Montréal.  
17 Est-ce que vous êtes en mesure de nous décrire  
18 quelles étaient les constatations que vous aviez  
19 faites à l'époque et quelles sont les actions que  
20 vous avez entreprises par la suite?

21 R. Notre base d'opération industrielle est à Montréal.  
22 Donc, il y avait plus de trois cent cinquante (350)  
23 personnes qui étaient dans nos bureaux à Montréal  
24 et nous n'intervenions pas dans le domaine des  
25 infrastructures, alors que nous étions reconnu pour



1 la qualité de nos interventions dans ce domaine-là  
2 à Québec. Nous avons donc naturellement pensé qu'à  
3 partir d'une base d'opérations qui était très  
4 importante à Montréal, il était donc logique de  
5 vouloir intervenir à Montréal. Là, on est à peu  
6 près autour des années, début des années deux mille  
7 (2000), deux mille deux (2002).

8 Q. **[529]** Alors, fort de cette constatation-là, vous  
9 entreprenez quelle démarche?

10 R. Je... Nous avons d'abord demandé à quelqu'un de  
11 développer le marché de Montréal pour l'évaluer,  
12 voir quel était le potentiel, et faire la promotion  
13 de nos qualités. Et c'est ce que Charles Meunier,  
14 que vous avez rencontré, c'était son rôle.

15 Q. **[530]** Et avec l'objectif avoué de percer le marché  
16 de Montréal?

17 R. Oui.

18 Q. **[531]** D'accord. Et à ce moment-là, est-ce que vous,  
19 en tant que responsable de BPR, ou personne... vous  
20 n'êtes pas responsable, à ce moment-là, mais  
21 personne impliquée, là...

22 Q. **[532]** Je suis responsable de Charles.

23 Q. **[533]** C'est ça.

24 R. Si je peux m'exprimer comme ça.

25 Q. **[534]** C'est ça, mais ce n'est pas vous qui êtes le

1           président, à ce moment-là?

2           R. Non. Je ne suis pas le président à ce moment-là.

3           Q. **[535]** Donc, les discussions que vous avez avec  
4           monsieur Meunier relativement au mandat que vous  
5           lui donnez de percer le marché de Montréal, est-ce  
6           que vous lui donnez des directives claires? Qu'est-  
7           ce qui en est relativement aux propos que vous lui  
8           tenez pour percer le marché?

9           R. En fait, je me fie complètement à lui, comme je me  
10          fierais encore à lui, pour aller faire le  
11          démarchage qui nous permet d'être reconnu quant à  
12          nos qualités. Donc, un développement des affaires  
13          caractéristique, ça veut dire rencontrer les gens.  
14          Lorsque Charles considérait que nous devions  
15          présenter à des fonctionnaires, il pouvait  
16          organiser le rendez-vous quant à nos capacités  
17          techniques, et caetera. Nous n'étions pas connus, à  
18          l'époque, de la région montréalaise.

19                 Comme je vous l'indiquais, on avait  
20          cependant les capacités qui nous permettaient de se  
21          considérer comme étant une entreprise qui pouvait  
22          bien servir les Montréalais. Donc, il a fait des  
23          étapes, petit à petit, être reconnu. On avait déjà  
24          fait des dossiers sporadiques à Montréal; donc, on  
25          se servait de ces références-là pour expliquer

1 qu'on avait des compétences, et on espérait que le  
2 bouche à oreille ferait le reste. En deux mille  
3 deux (2002), vous avez souvent eu à apprécier le  
4 fait que là, il y a eu le changement de la loi 106.  
5 Donc, à partir de là, bien, on s'adapte à cette  
6 partie-là, on essaye d'être... de comprendre les  
7 appels d'offres, quels projets, sur lesquels  
8 projets on pourrait soumettre notre offre. C'était  
9 le travail de Charles.

10 Q. **[536]** Quand vous dites « on essaie de comprendre  
11 les appels d'offres », est-ce que...

12 R. Bien, chaque municipalité a un peu ses  
13 particularités, pour pouvoir... On ne peut pas  
14 juste recevoir dans le journal le fait qu'il y a un  
15 appel d'offres qui se produit, il faut essayer de  
16 comprendre les projets, essayer de comprendre la  
17 pertinence. Ça nous est naturel et aisé dans la  
18 région de Québec, parce qu'on la connaissait bien.  
19 Là, il fallait le comprendre pour Montréal.

20 Et évidemment, on le... d'abord par le  
21 domaine de l'eau, puisque nous étions sous contrat  
22 depuis la fin de la CUM, qui est devenue la Ville  
23 de Montréal en deux mille un (2001), à la station  
24 d'épuration pour mettre en place le système  
25 d'optimisation.

1                   Donc, on connaissait assez bien les  
2 ingénieurs techniques du plancher qui  
3 recommandaient à ce que nous nous fassions  
4 connaître du plus de monde possible. C'était encore  
5 une fois le boulot de Charles qu'il vous a décrit.

6   Q. **[537]** Est-ce que, dans les, justement dans les  
7 appels d'offres, il y avait des exigences  
8 techniques qui pouvaient donner une explication à  
9 BPR pour laquelle elle ne réussissait pas à obtenir  
10 des contrats?

11   R. On est souvent très narcissique, on pensait qu'on  
12 avait toutes les qualités pour appliquer, mais il  
13 ne semblait pas qu'on était sélectionné très  
14 souvent.

15   Q. **[538]** Et à ce moment-là, qu'est-ce que ça amenait  
16 comme démarche supplémentaire ou comme...

17   R. Bien, nous demandions à Charles de dire, bien, il  
18 faut qu'ils reconnaissent qu'on est compétent  
19 techniquement, il faut qu'on fasse plus de  
20 présentations. Et la Ville n'était pas, en deux  
21 mille deux (2002), deux mille trois (2003), je vous  
22 confirme que la Ville ne donnait pas beaucoup de  
23 contrats.

24   Q. **[539]** Vous voulez dire que c'était...

25   R. Le volume de contrats de la Ville de Montréal, dans

1 les domaines de l'eau particulièrement, était très  
2 bas.

3 Q. **[540]** Ils ne faisaient pas beaucoup  
4 d'investissement?

5 R. C'est ça. Ils en ont fait beaucoup en quatre-vingt-  
6 quinze (95), quatre-vingt-seize (96), et ils  
7 étaient retombés à des niveaux assez bas.

8 Q. **[541]** Relativement, justement, toujours au niveau  
9 des exigences techniques, est-ce qu'il y avait des  
10 demandes de consortium, des exigences qui étaient  
11 faites qui excluait BPR? Des constatations, soit  
12 que vous avez faites vous personnellement ou qu'on  
13 vous a rapportées dans le cadre de votre rôle?

14 R. On m'a rapporté qu'à Montréal, Charles toujours m'a  
15 rapporté qu'à Montréal les gens travaillaient  
16 beaucoup plus en équipe, en consortium. Et je dois  
17 admettre que j'ai refusé systématiquement. Ça nous  
18 a probablement nuit à décrocher certains contrats.

19 Q. **[542]** D'accord. On se situe à ce moment-là en  
20 quelle année?

21 R. Deux... On est au début de... Fin deux mille trois  
22 (2003), probablement deux mille quatre (2004).

23 Q. **[543]** D'accord. Et vous dites, vous refusez  
24 systématiquement, pour quelle raison?

25 R. Je... C'est une opinion qui m'est bien personnelle,

1           mais je pense que ce n'est pas la méthode la plus  
2           efficace pour réaliser un projet, sauf dans le cas  
3           de très grands projets. Donc, j'aime mieux quand  
4           BPR est capable de travailler seule, si elle a les  
5           compétences pour travailler seule.

6           Q. **[544]** Et vous venez d'utiliser le mot « efficace »,  
7           et à quel niveau ça se répercute, l'efficacité?

8           R. Ça se répercute au niveau de, le projet se réalise  
9           plus vite, plus de qualité, et vous allez pouvoir  
10          le faire au meilleur prix si vous êtes seul.

11          Q. **[545]** O.K., alors toujours dans un processus où...

12          R. Maître, juste préciser, je répète bien, il y a  
13          certains projets pour lesquels ce n'est pas  
14          possible, on pourra le voir plus tard, si ça vous  
15          convient.

16          (14:19:43)

17          Me RENAUD LACHANCE, commissaire :

18          Q. **[546]** Mais vous en faites... vous en faites des  
19          contrats en consortium, là, pas seulement sur des  
20          gros projets, vous avez parfois des... est-ce que  
21          vous ne répondez pas, parfois, à des appels  
22          d'offres en consortium, par exemple, au Ministère  
23          des Transports du Québec, sans que ce soit  
24          nécessairement des gros projets?

25          R. C'est-à-dire que c'est souvent, Monsieur Lachance,

1 des assez gros projets pour que l'exigence du  
2 client soit, par exemple, d'avoir trois ingénieurs  
3 de vingt (20) ans d'expérience, en ouvrage d'art,  
4 spécialisés en structure d'ouvrage d'art. Si je  
5 n'en ai que deux, je deviens obligé de le faire.

6 Q. **[547]** Hum.

7 R. Par entêtement ou caractère, s'ils m'en demandent  
8 deux et que j'en ai deux, je ne serai pas en  
9 consortium. Mais quelques fois, je n'ai pas le  
10 volume de ressources demandées au devis.

11 Q. **[548]** Est-ce que la... bon, vous, pour des raisons  
12 d'efficacité, là, vous voulez vous éloigner le plus  
13 possible des consortiums, est-ce que ça a aussi  
14 l'effet, les consortiums, de réduire un peu la  
15 compétition? Est-ce que vous avez parfois  
16 l'impression qu'on s'y met en consortium pour  
17 réduire la compétition un peu?

18 R. Je... mon premier sentiment, ça serait de vous dire  
19 non, mais de vous dire que souvent, on nous a  
20 demandé un nombre d'experts qui est très important  
21 et que peut-être que deux ingénieurs de vingt (20)  
22 ans d'expérience en ouvrage d'art était tout à fait  
23 satisfaisant et que d'en demander trois, c'était...  
24 c'était exagéré. Est-ce que le client trouvait que  
25 c'était absolument indispensable, je ne peux pas

1           répondre pour lui. Moi, je pense qu'on aurait été  
2           capable de le faire avec moins de personnes. Ça a  
3           c... par contre, je dois dire très honnêtement que  
4           ça a aussi comme conséquence de réduire le nombre  
5           de joueurs quand on est en consortium. Je ne sais  
6           ce qu'on peut faire quand le client a demandé des  
7           ressources telles que je ne suis pas capable de les  
8           fournir seul. Il nous a forcés, puis en même temps,  
9           il s'est privé d'une bande plus large de travail.

10          Q. **[549]** Donc, si j'ai bien compris, par ses exigences  
11           peut-être parfois un peu exagérées, il oblige un  
12           peu la création d'un consortium, parce que je  
13           comprends très bien que si on demande trois  
14           ingénieurs de vingt(20) ans, puis que c'est dans un  
15           domaine très précis...

16          R. Puis...

17          Q. **[550]** ... si vous ne l'avez pas, il n'a pas le  
18           choix, vous allez vous mettre en consortium avec  
19           quelqu'un d'autre?

20          R. Je m'élimine moi-même si je refuse d'être en  
21           consortium.

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Q. **[551]** Et est-ce que vous avez pensé que ces  
24           exigences-là étaient réalistes, étaient nécessaires  
25           ou c'était pour palier ou pour faire travailler



1 plus de monde?

2 R. Je dirais que là, il faut nuancer où on est, mais  
3 si on parle au Ministère des Transports, ils ont eu  
4 des cas où ils cherchent à se prémunir du défaut,  
5 par exemple, du directeur du projet... le directeur  
6 de projets deviendrait malade ou ne serait pas  
7 disponible, ils veulent tout de suite savoir que tu  
8 l'es dans l'équipe. Dans le monde industriel, on  
9 est habitué à ça. Dans le monde industriel, les  
10 clients sont très sévères pour des projets beaucoup  
11 plus gros que le Ministère des Transports ils  
12 disent: «C'est qui le directeur de projets, c'est  
13 qui son «back up»? Puis si les deux sont dans le  
14 même avion, c'est qui, qui va prendre sa place? Le  
15 Ministère des Transports, lui, il demande dans son  
16 devis, il peut demander un nombre de ressources qui  
17 quelques fois, c'est tout à fait correct de  
18 l'avoir, par exemple, un chantier qui est sur  
19 plusieurs sites, il va vouloir avoir plusieurs  
20 ressources. J'ai tendance à croire qu'on pourrait  
21 être - c'est l'une des améliorations - qu'on  
22 pourrait être plus cohérent et dire: «Oui, c'est  
23 vrai qu'une personne de vingt (20) ans d'expérience  
24 est essentielle sur ce projet-là et que ses deux  
25 adjoints pourraient très bien avoir douze (12) et

1           quinze (15) ans d'expérience et qu'on serait très  
2           bien servi. Si on demande trois de vingt (20) ans,  
3           je vais être obligé d'aller en consortium. Si on  
4           avait demandé un vingt (20) ans, un douze (12) et  
5           un quinze (15), j'aurais probablement tout fait  
6           pour y aller seul. Donc, quelques fois, l'exigence  
7           est très prudente, je vais l'exprimer comme ça, ils  
8           veulent tous avoir les ressources pour être sur que  
9           tout va bien se passer. Quelques fois, c'est peut-  
10          être la ceinture avec les bretelles.

11        Q. **[552]** Mais ce que je cherche à savoir, c'est que  
12          jamais vous n'avez décelé quelque motif oblique?

13        R. Non Madame, non.

14        Me CLAUDINE ROY :

15        Q. **[553]** Donc, selon les hy...

16        R. On parlait au Ministère des Transports.

17        Q. **[554]** O.K., mais justement, relativ... vous avez  
18          fait la distinction avec le Ministère des  
19          Transports. Si, par exemple, on regarde avec la  
20          Ville de Montréal, parce que je pense qu'on parlait  
21          des exigences techniques de la Ville de Montréal  
22          lorsque les questions ont été abordées, est-ce que  
23          votre réponse est différente?

24        R. Oui, ma réponse est différente. À la Ville de  
25          Montréal, il n'y avait pas de justification d'être

1 en consortium.

2 Q. [555] Là, vous voulez dire quoi?

3 R. Bien, c'est tout simplement que s'il y avait eu un  
4 appel d'offres régulier, on avait très bien les  
5 ressources seul et que c'est là qu'on... vous  
6 parlez des contrats pour BBR, la période deux mille  
7 sept (2007) deux mille huit (2008), c'était  
8 carrément de nous suggérer d'aller en appel  
9 d'offres selon ce que m'a rapporté Charles Meunier,  
10 d'aller en consortium, pardon.

11 Q. [556] O.K. Alors, les consortiums, c'est... votre  
12 explication c'est que si vous, vous avez le choix,  
13 c'est certain que vous n'irez pas en... si BPR a le  
14 choix vous n'irez pas en consortium?

15 R. Je ne suis peut-être pas très sociable, mais si  
16 j'ai le choix, je n'irai pas en consortium.

17 Q. [557] D'accord. Et donc les exigences techniques  
18 pouvaient être dans le but de créer l'obligation de  
19 consortium, est-ce que ça ne pouvait pas être aussi  
20 une façon de, si vous me permettez l'expression, de  
21 tasser des firmes aussi si elles ne désirent pas  
22 aller en consortium?

23 R. Oui. Oui, c'est possible.

24 Q. [558] Parce que si BPR ne veut pas aller en  
25 consortium, puis ça lui prend trois ingénieurs,

1 elle en a deux, nécessairement qu'elle ne  
2 soumissionnera pas?

3 R. Bien, c'est-à-dire que quand on va faire  
4 l'évaluation technique, si BPR s'entête à ne pas  
5 vouloir aller en consortium et qu'il y a un autre  
6 consortium de trois firmes de la même taille que  
7 BPR qui se crée, bien il va avoir l'air plus  
8 qualifié que BPR. Donc, il va avoir une meilleure  
9 note technique. Ça va l'avantager.

10 Q. **[559]** D'accord. Alors, on se retrouve donc dans le  
11 contexte où il tente de percer le marché de  
12 Montréal, monsieur Meunier fait différentes  
13 démarches. Vous nous avez parlé des démarches au  
14 niveau des ingénieurs techniques de la Ville, il a  
15 rencontré des gens. Quelles sont les démarches  
16 faites par monsieur Meunier qui vous ont été  
17 rapportées?

18 R. Bien en fait il me faisait le... il me faisait  
19 rapport du fait qu'il rencontrait des gens des  
20 autorités politiques de la Ville, qu'il faisait  
21 qu'on était mieux connu des autorités politiques et  
22 que ça, les gens associaient maintenant le nom de  
23 BPR à une firme qui était implantée sur Montréal et  
24 qui pouvait donc intervenir sur Montréal.

25 Q. **[560]** D'accord. Ça on est environ dans les années

1           deux mille deux (2002), deux mille trois (2003),  
2           deux mille quatre (2004)?

3           R. Deux mille quatre (2004), on gagne certains projets  
4           à partir de deux mille quatre (2004), un très gros  
5           dont on va sûrement parler tantôt, l'optimisation  
6           du fonctionnement du réseau, et plusieurs petits  
7           projets jusqu'en deux mille sept (2007), début deux  
8           mille sept (2007) où là, il revient, il revient  
9           vers moi en disant il y a un système à Montréal et  
10          on ne travaille pas si tu ne veux pas fonctionner  
11          dans le système.

12          Q. **[561]** D'accord. À ce moment-là, vous le situez en  
13          deux mille sept (2007)?

14          R. C'est au début de deux mille sept (2007).

15          Q. **[562]** D'accord. Et comment, comment il vous  
16          explique ça et quelle est votre réaction, d'abord,  
17          en entendant ces propos?

18          R. Charles et moi on travaille depuis longtemps et là,  
19          il a entendu une volée de gros mots puis de..., en  
20          lui disant qu'il devait sûrement y avoir un autre  
21          moyen de le faire. Il a vérifié, il a sûrement  
22          tenté de, de trouver un autre système. Il est  
23          revenu en disant à Montréal c'est comme ça que ça  
24          fonctionne.

25          Q. **[563]** Il vous explique quoi, à ce moment-là, sur le

1 système de fonctionnement?

2 R. Il explique qu'il faut payer trois pour cent (3 %)  
3 sur chaque projet qu'on va gagner.

4 Q. **[564]** Est-ce qu'il vous dit de qui il a obtenu  
5 cette information?

6 R. Il me parle de Michel Lalonde et de monsieur  
7 Trépanier.

8 Q. **[565]** Michel Lalonde, est-ce que c'est quelqu'un  
9 que vous connaissez?

10 R. Comme président de Genius, à l'Association des  
11 ingénieurs-conseils.

12 Q. **[566]** O.K.

13 R. Sans plus.

14 Q. **[567]** Donc, quelqu'un qui est relié à une firme de  
15 génie-conseil?

16 R. À une firme de génie-conseil.

17 Q. **[568]** Monsieur Bernard Trépanier, est-ce que c'est  
18 quelqu'un que vous connaissez?

19 R. À ce moment-là, non.

20 Q. **[569]** D'accord. Et quand vous entendez son nom,  
21 Bernard Trépanier, est-ce que vous demandez qu'est-  
22 ce qui, qu'est-ce qu'il vient faire dans le  
23 portrait?

24 R. Non, je l'ai rencontré par la suite en avril deux  
25 mille sept (2007).

1 Q. **[570]** O.K. Juste avant qu'on en arrive là, quand  
2 monsieur Meunier vous dit, il va falloir qu'on  
3 donne trois pour cent (3 %) sur les contrats, est-  
4 ce que vous demandez des précisions à qui ça va ce  
5 trois pour cent (3 %) là, pourquoi, de quelle  
6 façon?

7 R. Non, je trouvais ça comme Charles Meunier vous l'a  
8 expliqué ici et vous l'a expliqué, j'ai trouvé ça  
9 honteux, dégradant et je n'ai pas demandé à quoi  
10 allait leur servir l'argent. Donc, je n'ai pas  
11 demandé à Charles qui n'est, qui n'était que  
12 l'intermédiaire, je n'ai pas demandé qu'est-ce  
13 qu'eux faisaient avec l'argent.

14 Q. **[571]** C'était la première fois qu'on vous  
15 rapportait?

16 R. C'était la première fois qu'on avait, qu'on se  
17 faisait demander de l'argent. Ça ne nous était  
18 jamais arrivé ni ailleurs au Québec ni à Montréal  
19 jusque là.

20 Q. **[572]** O.K. Et à ce moment-là vous dites, je lui ai  
21 dit des gros mots, je pense que c'est ce que vous  
22 avez dit, vos gros mots, je ne vous demanderai pas  
23 de les répéter nécessairement, mais ça traitait du  
24 fait que vous étiez en total désaccord ou vous  
25 étiez, en fait ça traitait de quoi les gros mots?

1 R. Je... je... je réprouvais, je réprouvais ça, j'ai,  
2 je trouve, je trouvais à l'époque, je pourrai  
3 parler de ce que je pense maintenant. Je trouvais à  
4 l'époque que ça n'avait pas de bon sens de nous  
5 obliger à travailler dans ce contexte-là après  
6 beaucoup d'argumentaire, il a fini par me dire,  
7 c'est ça ou on ne travaille pas. Donc,  
8 conséquemment...

9 (14:30:45)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[573]** C'est ça ou on ne travaille pas à Montréal?

12 R. Oui, on s'entend bien.

13 Q. **[574]** O.K. Mais si vous trouviez ça aussi  
14 scandaleux est-ce qu'il y a une raison pour  
15 laquelle vous n'avez pas divulgué ces informations-  
16 là aux autorités compétentes que ce soit au Bureau  
17 de la compétence...

18 R. À l'époque...

19 Q. **[575]** ... ou ailleurs?

20 R. À l'époque, Madame Charbonneau, avant vos travaux,  
21 là, je n'avais, je n'avais aucune idée de ça serait  
22 qui les autorités compétentes puis comment j'aurais  
23 fait ça. C'est purement, je sais que c'est de la...  
24 Maintenant j'interprète ça comme de la lâcheté. À  
25 l'époque, je vous aurais dit : « Bon, qu'est-ce



1 qu'on fait avec ça? »

2 (14:33:43)

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[576]** Une forme d'impuissance, à l'époque?

5 R. Oui, oui, c'était honteux, puis là, bien, tu ne  
6 veux pas en parler. Et l'image qui me revient le  
7 plus souvent, c'est tu es comme l'enfant dans la  
8 cour d'école qui va se plaindre à la maîtresse,  
9 puis là les autres vont rire de toi, tu... C'est  
10 l'image que j'ai. C'est stupide, on n'aurait jamais  
11 dû faire ça, et à la lumière de ce qu'on sait  
12 maintenant, ça serait 1-855 quelque chose, tout de  
13 suite. On a d'ailleurs mis en place, depuis deux  
14 mille onze (2011), à l'intérieur de la compagnie,  
15 une formation des employés, un numéro d'accès. Ils  
16 peuvent « bypasser » leur patron, y compris moi,  
17 pour s'en aller jusqu'à dévoiler une tentative de  
18 corruption. À l'époque, on ne savait même pas de  
19 quoi qu'on parlait. On a été naïfs, on n'aurait pas  
20 dû faire ça. Mais on l'a fait, tout simplement  
21 par... bah... ils ont des moeurs spéciales, on va  
22 vivre avec les ours locaux. Je n'ai pas d'autre  
23 explication. Ce n'est pas intelligent, mais il n'y  
24 en a pas d'autre.

25 Et là, bien, une fois qu'on a... En deux

1 mille sept (2007), il y a... on va en parler  
2 sûrement, là, il y a cinq contrats sur lesquels  
3 nous avons payé cette quote-part-là, deux mille  
4 sept (2007) et deux mille huit (2008). Et en deux  
5 mille neuf (2009), toute l'arrivé des discussions  
6 autour de ça a arrêté ça. Mais nous, à la fin de  
7 deux mille huit (2008), on avait déjà décidé  
8 d'arrêter, parce qu'une des questions de monsieur  
9 Lachance ce matin, que j'ai entendue, c'est que là  
10 ce n'était même plus rentable de travailler à  
11 Montréal. On reviendra probablement là-dessus.

12 Q. [577] Oui. Alors, donc, si on revient, vous avez  
13 monsieur Meunier qui vous dit ce qu'il en est,  
14 qu'il va falloir payer une quote-part, pour  
15 reprendre le terme que vous utilisez. Et là, vous  
16 êtes outré. Vous dites que monsieur Meunier fait  
17 des vérifications. À votre souvenir, il revient,  
18 puis il vous dit : « C'est comme ça. » À ce moment-  
19 là, Monsieur...

20 R. Et nous sommes tous mal à l'aise.

21 Q. [578] « Nous somme tous... »

22 R. Charles Meunier vous l'a dit, c'était la même chose  
23 à l'intérieur.

24 Q. [579] À l'intérieur, vous parlez de qui?

25 R. De BPR.

1 Q. **[580]** Oui, c'est ça, mais vous parlez de qui  
2 spécifiquement à l'intérieur de BPR?

3 R. Bien, de tous les hauts-dirigeants de BPR à qui on  
4 a parlé de ça. C'est resté à un nombre restreint de  
5 personnes, parce qu'on trouvait ça honteux.

6 Q. **[581]** Justement, lors de cette discussion-là à  
7 l'intérieur, des personnes restreintes, quelle est  
8 la position commune qui ressort?

9 R. La même que je vous ai décrite, c'est-à-dire on ne  
10 sait pas quoi faire autrement, dans un milieu pour  
11 lequel on n'a pas eu beaucoup de projets jusqu'à  
12 date. Donc, on ne savait pas si c'était... on ne  
13 connaissait pas les rouages du système, on ne  
14 connaissait pas comment ça se développait. Charles  
15 ne les connaissait pas, et c'était la seule  
16 interface avec ces gens-là. Donc...

17 Q. **[582]** Mais comme vous dites, n'ayant pas beaucoup  
18 de contrats à Montréal, ce n'est pas une bonne  
19 occasion pour BPR, qui se sentait mal à l'aise, de  
20 dire : « Bien, finalement, on ne perd peut-être pas  
21 grand-chose, on perd peut-être un grand territoire,  
22 un beau potentiel... »

23 R. C'est le constat que nous avons fait en deux mille  
24 huit (2008). Si ça ne s'était pas corrigé, nous  
25 n'avions... Si ça n'avait pas cessé, nous n'avions

1 plus intérêt à rester dans la région. C'est le  
2 constat qu'on était en train de faire par nous-  
3 mêmes, parce que ce n'était pas... ce n'est pas  
4 notre façon de faire, ce n'est pas notre culture.

5 Q. **[583]** O.K. Mais en deux mille sept (2007), ce n'est  
6 pas envisagé, de ne pas...

7 R. Très clairement, en deux mille sept (2007), à la  
8 lumière du peu qu'on connaissait à l'époque, c'est  
9 comme si tu dis, on va continuer par en avant. Tu  
10 as l'impression que tu t'es perdu, que tu n'as pas  
11 pris le bon chemin, mais tu vas continuer par en  
12 avant. À la lumière de tout ça, c'était le mauvais  
13 choix qui a été fait.

14 Q. **[584]** Donc, il vous expose le mode de  
15 fonctionnement. Est-ce qu'il vous dit de quelle  
16 façon ça va s'élaborer, c'est-à-dire que vraiment  
17 la marche à suivre, on va avoir le prix, le rôle de  
18 monsieur Lalonde? Est-ce que vous avez ces  
19 informations-là qui vous sont données?

20 R. Pas vraiment. Charles s'en occupe, et malgré le  
21 malaise de tout le monde, il s'en occupe, puis ça  
22 se fait.

23 Q. **[585]** Alors...

24 R. Oui?

25 Q. **[586]** Alors, allez-y.

1 R. Non, non, non, ça va.

2 Q. [587] Vous avez dit, donc, c'est à compter de deux  
3 mille sept (2007)?

4 R. Exact. La première fois, c'est en février deux  
5 mille sept (2007).

6 Q. [588] Pourquoi vous vous rappelez bien que c'est en  
7 février deux mille sept (2007)?

8 R. Parce que chaque dossier a été scruté, et que nous  
9 avons décidé de faire ce paiement-là à partir de  
10 nos ressources propres après impôts. Donc,  
11 conséquemment, il a fallu ramasser l'argent pour  
12 payer ce qui nous était demandé.

13 Q. [589] Est-ce que... avant qu'on regarde chacun des  
14 contrats, les cinq dont vous nous avez parlé, est-  
15 ce que vous êtes capable de nous donner un ordre  
16 séquentiel dans lequel se déroulait, là,  
17 l'obtention du contrat, la remise de l'argent, de  
18 quelle façon c'était fait?

19 R. De manière générale, ça se produisait  
20 indépendamment de mon intervention, sous la  
21 responsabilité de Charles. Quand on arrivait au  
22 moment du paiement, il fallait que Charles vienne  
23 me voir pour dire: « Bien ça fait un total de  
24 vingt-deux mille dollars (22 000 \$) ».

25 Q. [590] Et là, une fois...

1 R. Une fois que c'était identifié, bien là, il fallait  
2 aller pour les gros actionnaires, surtout moi-même,  
3 aller chercher l'argent et payer à partir de nos  
4 comptes en banque, sortir de l'argent en espèces et  
5 payer.

6 Q. **[591]** Une fois... on y reviendra plus en détails,  
7 mais une fois que vous obtenez cette... vous avez  
8 amassé la somme de vingt-deux mille (22 000 \$) qui  
9 vous était demand... transmise par monsieur  
10 Meunier, qu'est-ce que vous faisiez avec la somme  
11 d'argent?

12 R. Charles.

13 Q. **[592]** O.K., par le... par le biais de...  
14 (inaudible).

15 R. Bien, c'est-à-dire que c'était... oui, ça pouvait  
16 être n'importe quelle personne qui allait... qui  
17 passait entre Québec et Montréal, là.

18 Q. **[593]** Pour que la somme soit remise à monsieur  
19 Meunier?

20 R. À monsieur Meunier qui lui en disposait avec les  
21 personnes qui lui quémandaient cette somme.

22 Q. **[594]** O.K. Alors, si vous permettez, je vais vous  
23 demander de prendre l'onglet 1 qui s'appelle  
24 « Tableau des contrats de BPR à Montréal ». Le  
25 tableau qu'on va voir afficher à l'écran, Monsieur

1 Lavallée, en fait, c'est BPR ou en fait, vous, qui  
2 avez retracé les différents contrats que BPR a  
3 obtenus sur le territoire de la Ville de Montréal,  
4 à compter de l'année deux mille quatre (2004).

5 R. Deux mille quatre (2004).

6 Q. **[595]** D'accord, jusqu'en deux mille neuf (2009)?

7 R. Exact. À la demande de vos enquêteurs, j'ai fait  
8 faire une revue systématique de tous les dossiers  
9 qui étaient... qui avaient comme client la Ville de  
10 Montréal pour retrouver le nom du projet, sa date  
11 de début, l'unité qui l'a réalisé, quel était le  
12 budget BPR et à partir des discussions avec les  
13 gens, quels étaient les dossiers sur lesquels...  
14 les cinq dossiers, je me souvenais très clairement,  
15 qu'on avait une demande de trois pour cent (3 %).  
16 Tous les autres dossiers, il n'y a eu aucune  
17 demande de contribution.

18 Q. **[596]** D'accord, alors...

19 R. On les voit en pâle, dans le dossier que vous avez  
20 devant vous.

21 Q. **[597]** Quand vous dites: « En pâle », en fait, la  
22 ligne blanche, c'est...

23 R. Oui.

24 Q. **[598]** ... le contrat pour lequel une somme d'argent  
25 a été remise?

1 R. Exact.

2 Q. **[599]** Qui est à l'obtention du contrat. Les  
3 contrats indiqués en vert... pas indiqués en vert,  
4 indiqué en noir, mais sur fond vert, à ce moment-  
5 là, BPR n'a pas eu de somme à remettre?

6 R. De demande de contribution, donc, n'a pas remis  
7 d'argent.

8 Q. **[600]** D'accord.

9 R. Ces dossiers-là, si vous remarquez, sont soit des  
10 dossiers de... très spécialisés de BPR, vous voyez  
11 des notes qui parlent « Inondation », « Gré à  
12 gré », choix des dossiers plus petits pour lesquels  
13 je crois comprendre qu'il n'y avait pas le même  
14 système mis en place.

15 (14:40:36)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[601]** Mais si on regarde celui du vingt-deux (22)  
18 novembre deux mille quatre (2004), on voit qu'il y  
19 en a quand même un gros, BPR infrastructures sept  
20 millions quatre cent vingt mille quatre cent neuf  
21 (7 420 409 \$)?

22 R. C'est le dossier qui... de l'optimisation du  
23 fonctionnement du réseau du comptage industriel,  
24 celui que vous appelez « Compteur d'eau », et il  
25 n'y a pas eu de demande.



1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. **[602]** Mise à part celui que Madame Charbonneau  
3 vient de vous cibler, les autres contrats vous  
4 apparaissent être des petits contrats ou les  
5 justifications qui sont notées dans  
6 « Commentaires »...

7 R. Exact.

8 Q. **[603]** Donc, peut-être juste nous dire sommairement  
9 le contrat où c'est indiqué « Inondation 2004-  
10 2006 » auquel...

11 R. En fait, ce contrat-là, si vous vous souvenez, il y  
12 a eu d'énormes inondations en deux mille cinq  
13 (2005), deux périodes d'affilées. Il fallait donc,  
14 en deux mille... en deux mille quatre (2004),  
15 pardon, et en deux mille cinq (2005), là, il  
16 fallait étudier des solutions. Nous étions déjà  
17 sous contrat avec la station d'épuration. C'est  
18 notre spécialité, donc, ce contrat-là, ils nous ont  
19 demandé un prix, je ne pourrais pas me souvenir  
20 s'il y a eu soumission ou pas ou s'il nous a été  
21 confié compte tenu de l'urgence de... de gré à gré,  
22 mais il faisait partie de notre spécialité.

23 Q. **[604]** Donc, pas de demande d'argent qui a été  
24 faite...

25 R. Il n'y a pas eu de tergiversations puis il n'y a

1 pas eu de demande assurément. Ce n'est pas Charles  
2 qui est revenu avec ça.

3 Q. **[605]** D'accord. Puis le gré à gré, il ne semble  
4 pas... pas eu de demande non plus?

5 R. Non. Le gré à gré, c'est très particulier, c'est-à-  
6 dire qu'a la station d'épuration, pour la gestion  
7 des intercepteurs, il y a un système de contrôle  
8 qui a été entièrement développé par BPR et il est  
9 prévu dans la Loi 106 un article qui dit que quand  
10 on est dans un outil qui a été développé par une  
11 équipe, donc un outil propriétaire, la municipalité  
12 a le droit de retourner à cette équipe-là pour  
13 demander une modification, une amélioration sans  
14 passer par appel d'offres. Je ne saurais vous dire  
15 l'article exact, mais c'est légalement prévu.

16 Q. **[606]** Prévu. Donc, on se rend en deux mille sept  
17 (2007), on arrive au premier contrat que vous nous  
18 avez dit là du deux (2) février deux mille sept  
19 (2007), le premier qu'on repère sur la ligne  
20 blanche, c'est un contrat d'une valeur de BPR de  
21 sept cent quatre-vingt-deux mille (782 000 \$).

22 R. Oui.

23 Q. **[607]** D'accord.

24 R. Oui.

25 Q. **[608]** Oui.

1 R. Oui. C'est la filiale BPR CSO qui fait partie de  
2 BPR Infrastructure.

3 Q. **[609]** Et c'est le contexte dans lequel monsieur  
4 Meunier arrive et vous dit : « Monsieur Lavallée,  
5 ça va prendre vingt-deux mille dollars  
6 (22 000 \$) », c'est la première fois que la...

7 R. C'est la première fois que ça arrive.

8 Q. **[610]** O.K. Ce qui vous avait été annoncé arrive.

9 R. Je pense qu'ils n'ont pas pris beaucoup le temps de  
10 me l'annoncer avant qu'on arrive à faire le  
11 paiement.

12 Q. **[611]** O.K. Alors, à ce moment-là, comment...

13 R. C'est là qu'il y a eu toutes les demandes  
14 d'explication, « ça n'a pas de bon sens, trouve un  
15 autre moyen, il n'y en a pas », et caetera, et  
16 caetera, et caetera.

17 Q. **[612]** Alors là, vous devez fournir la somme de  
18 vingt... BPR doit fournir la somme de vingt-deux  
19 mille dollars (22 000 \$). Qu'est-ce que vous  
20 faites?

21 R. On va carrément dans notre compte en banque pas  
22 BPR, les actionnaires. On sort l'argent qui est  
23 donc de l'argent après impôt et on paye.

24 Q. **[613]** Et pour quelles raisons vous allez dans votre  
25 compte de banque personnel en tant qu'actionnaire?

1 R. Parce qu'on ne connaît... on ne voulait pas... on  
2 ne connaissait pas aucun autre moyen d'avoir de  
3 l'argent comptant. On ne voulait pas trafiquer la  
4 fiscalité de l'entreprise, l'administration de  
5 l'entreprise, quoi que ce soit. Donc, on le faisait  
6 à partir de l'argent qui avait été gagné par les  
7 actionnaires sur lequel ils avaient payé de  
8 l'impôt. On ne cherchait pas à aller chercher cet  
9 argent-là ailleurs.

10 (14:44:43)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[614]** O.K. Donc, combien d'actionnaires ont cotisé  
13 pour payer cet argent-là?

14 R. Les cinq plus gros actionnaires.

15 Me CLAUDINE ROY :

16 Q. **[615]** En ce qui concerne le premier contrat du deux  
17 (2) février deux mille sept (2007), la somme due  
18 était de vingt-deux mille dollars (22 000 \$).

19 Quelle a été votre contribution à cette demande?

20 R. Neuf mille ou neuf mille cinq cents dollars  
21 (9 000 \$-9 500 \$) directement de mon compte en  
22 banque en un retrait.

23 Q. **[616]** D'accord. Et vous nous avez mentionné tout à  
24 l'heure que vous nous avez... que BPR nous a fourni  
25 la liste des contrats. Vous avez également fourni

1 vos comptes bancaires.

2 R. Oui.

3 Q. **[617]** Alors, je vais vous demander d'aller à la  
4 page suivante de l'onglet 1 et, Madame Blanchette,  
5 au document « Relevés bancaires », pour la période  
6 du vingt-trois (23) mars deux mille sept (2007),  
7 vous demander de descendre un peu. Et on y voit  
8 indiqué, en fait, c'est la seule information qui  
9 demeure, là, sur la page, vingt (20) mars, retrait  
10 effectué à la succursale : neuf mille dollars  
11 (9 000 \$).

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[618]** Mais, si c'était vingt-deux mille (22 000 \$),  
14 c'est sûr que ce n'était pas divisé en cinq.

15 R. C'est-à-dire que vous allez... au final, vous allez  
16 voir que la répartition fait qu'il y a plusieurs  
17 actionnaires qui contribuaient. Vous m'avez demandé  
18 « lesquels actionnaires contribuaient », mais ils  
19 ne contribuaient pas tous au même niveau et pas  
20 tous sur les mêmes contrats. On va voir un peu plus  
21 loin que...

22 Q. **[619]** O.K.

23 R. ... à un moment donné, je ne fais rien, c'est  
24 quelqu'un d'autre qui le fait. Ça aussi ça faisait  
25 partie de la gêne d'aller à la banque pour sortir

1           neuf mille dollars (9 000 \$) comptant. On essayait  
2           que ce ne soit pas toujours le même qui le fasse à  
3           toutes les deux semaines.

4           Q. **[620]** O.K. Pourquoi dites-vous « à toutes les deux  
5           semaines »?

6           R. Non, mais une façon de parler, là. Je veux dire,  
7           c'est... Je ne sais pas pour les gens ordinaires,  
8           mais, moi, je trouvais ça gênant.

9           Q. **[621]** Non. Je comprends. Non, je comprends tout à  
10          fait, c'était juste pour « à toutes les deux  
11          semaines ».

12          R. Non, non, non.

13          Q. **[622]** O.K.

14          R. C'était une expression, Madame. Vous avez raison de  
15          me reprendre.

16          Q. **[623]** O.K.

17          Me CLAUDINE ROY :

18          Q. **[624]** Mais, ça vous gênait à ce point que vous  
19          aviez l'impression qu'on vous reconnaîtrait. Ça,  
20          c'est un peu ce que vous voulez dire.

21          R. C'est-à-dire que c'est... c'est tellement contre  
22          nature tout ce bordel-là que... Oui, c'était  
23          honteux, c'est carrément honteux. C'était honteux  
24          et on avait honte.

25          Q. **[625]** Alors, relativement à la somme de vingt-deux

1 mille (22 000 \$) dû sur le premier contrat, votre  
2 contribution a été de, premièrement, neuf mille  
3 dollars (9 000 \$). Est-ce que sur ce contrat-là,  
4 vous avez eu une contribution additionnelle?

5 R. Non, à ma connaissance, il n'y a que le dernier  
6 contrat sur lequel, parce qu'on était en retard il  
7 a fallu que je fasse plusieurs contributions,  
8 plusieurs successions de retrait.

9 Q. **[626]** D'accord. Donc, pour ce contrat-là, vous vous  
10 avez contribué...

11 R. Non.

12 Q. **[627]** ... pour neuf mille dollars (9 000 \$)?

13 R. Oui.

14 Q. **[628]** Quant à la somme totale, est-ce qu'elle a  
15 été...

16 R. Elle a été...

17 Q. **[629]** ... amassée?

18 R. Elle a été rassemblée et la somme au total a été  
19 remise à Charles.

20 Q. **[630]** D'accord. Et vous êtes capable de dire que ce  
21 sont des associés, pas deux, mais des associés de  
22 BPR qui ont comblé la somme?

23 R. Toujours le même groupe d'associés et personne  
24 d'autre.

25 Q. **[631]** O.K. Mais le total avait été amassé et remis

1           à monsieur Meunier?

2           R. Oui, avec un léger retard.

3           Q. **[632]** Vous voulez dire quoi?

4           R. Bien le contrat a été accordé en février, ça ne  
5           s'est pas fait avant probablement le début d'avril.

6           Q. **[633]** Et pourquoi vous dites ça avec un léger  
7           retard, parce qu'il y avait une date?

8           R. Ah, mais c'est parce que ces gens-là redemandaient  
9           à Charles. Charles étant notre intermédiaire, il  
10          était malheureusement le fusible qui saute quand il  
11          y a trop de courant. Il le pressait pour qu'il  
12          remette les sommes, puis il ne les avait pas, parce  
13          qu'on ne les avait pas encore ramassées. Donc, lui  
14          il devait se faire bousculer aux deux bouts. Quand  
15          il vous a dit que c'était pénible, ça devait  
16          l'être, oui.

17          Q. **[634]** Alors, est-ce que je dois comprendre de votre  
18          réponse que la somme vingt-deux mille (22 000)  
19          aurait dû être versée dès l'octroi ou l'obtention  
20          du contrat?

21          R. Bien...

22          Q. **[635]** Selon les règles qui vous avaient été  
23          rapportées?

24          R. ... quand ils te le demandent d'essayer de lui  
25          remettre, c'est ce que Charles nous a dit. Donc,



1 vous allez voir qu'il y a un contrat que Charles  
2 nous a annoncé à l'avance, donc, on a commencé à  
3 faire des retraits avant la date où le contrat est  
4 entré.

5 Q. **[636]** Vous parlez de contrat annoncé à l'avance,  
6 vous voulez dire quoi?

7 R. Bien, c'est-à-dire que lui savait que, il avait eu  
8 des discussions avec quelqu'un, je pense qu'il vous  
9 les a décrites, moi je ne les connais pas, et il  
10 dit...

11 Q. **[637]** Est-ce qu'il vous avait dit avec qui il avait  
12 eu la discussion même si vous ne le connaissez pas?

13 R. Bien moi les deux personnes avec qui il discutait  
14 semblaient être Michel Lalonde avant le projet et  
15 Bernard Trépanier pour l'argent, un reçu.

16 Q. **[638]** O.K. Alors, vous dite qu'il vous a mentionné  
17 qu'il avait discuté?

18 R. Le proche, le deuxième projet sur le tableau qu'on  
19 voyait tantôt, il nous a dit, bon bien là ça s'en  
20 vient, donc, il y a eu des retraits qui ont été  
21 faits avant la date pour pouvoir remettre l'argent  
22 au moment où il y aurait la demande d'argent.

23 Q. **[639]** O.K. Avant même l'obtention, ça a été...

24 R. L'argent n'a pas été remis avant.

25 Q. **[640]** Non?

1 R. C'est nous qui nous sommes préparés en allant faire  
2 les retraits à l'avance.

3 Q. **[641]** Parce qu'avant même que la décision soit  
4 prononcée officiellement, BPR était avisée qu'il  
5 gagnerait le contrat, c'est ce que vous venez de  
6 nous dire?

7 R. C'est ce que Charles nous disait.

8 Q. **[642]** D'accord. Alors, justement vous nous parlez  
9 de l'autre contrat, si on revient à la page des  
10 contrats, là, on se trouve donc à être le trois (3)  
11 octobre deux mille sept (2007)?

12 R. Exact.

13 Q. **[643]** Là, à ce moment-ci, on voit un consortium  
14 Séguin-BPR?

15 R. Exact, il va y en avoir deux de ce type-là, oui.

16 Q. **[644]** D'accord. C'est budget BPR, sept cent  
17 soixante (760 000) ça correspond à votre partie, à  
18 la partie de BPR?

19 R. Exact.

20 Q. **[645]** Est-ce que c'est un consortium qui était  
21 cinquante, cinquante (50-50) avec?

22 R. Oui.

23 Q. **[646]** Donc, on peut ajouter la même somme, donc un  
24 contrat d'environ un million cinq cent mille  
25 (1,5 M)?

1 R. Oui, ça me semble correct.

2 Q. **[647]** Et là, à ce moment-là, quelle est la somme  
3 qui vous est demandée?

4 R. C'est toujours, ça revient à vingt-deux mille  
5 dollars (22 000 \$), là, il ne faisait jamais des  
6 calculs très exacts si j'ai bien compris, là.

7 Q. **[648]** Mais qui correspond toujours à peu près à un  
8 pourcentage de?

9 R. Ça correspond toujours au fameux trois pour cent  
10 (3 %).

11 Q. **[649]** O.K. À ce moment-là, donc, vingt-deux mille  
12 (22 000), la demande vous est faite de la même  
13 façon que vous nous avez rapportée, par monsieur  
14 Meunier. Qu'est-ce que vous faites?

15 R. Elle m'est rapportée suffisamment à l'avance pour  
16 qu'on ait commencé à faire des retraits tout le  
17 monde à partir de l'été.

18 Q. **[650]** O.K.

19 R. Donc, le même processus. On n'a jamais fonctionné  
20 autrement qu'en argent de notre compte en banque  
21 après impôt.

22 Q. **[651]** Alors, je vais vous demander de retourner au  
23 compte bancaire à la page 2 des comptes bancaires.  
24 Alors, on y voit ici période terminée le vingt-deux  
25 (22) juin deux mille sept (2007), et le douze (12)

1           juin un retrait effectué de neuf mille cinq cents  
2           dollars (9 500 \$)?

3           R. Oui.

4           Q. **[652]** C'est vous qui le faites?

5           R. Oui.

6           Q. **[653]** En succursale?

7           R. Toujours.

8           Q. **[654]** Alors, vous revenez chez BPR avec la somme de  
9           neuf mille cinq cents (9 500), vous avez une dette  
10          de vingt-deux mille (22 000 \$), comment le reste de  
11          la somme...

12          R. De la même manière que ce que je vous ai décrit la  
13          première fois, c'est un autre actionnaire qui va  
14          amener un autre neuf mille cinq cents (9 500 \$)  
15          puis un autre qui va amener le trois mille  
16          (3 000 \$) qui manque puis on va arriver au total  
17          demandé par ces gens-là. Ça va être remis à Charles  
18          Meunier, qui lui, va le remettre à ces gens-là.

19          (14:52:46)

20          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21          Q. **[655]** Dans le tableau des contrats que vous avez  
22          obtenus avec la Ville de Montréal, la colonne  
23          « Début », est-ce que c'est possible que ce soit la  
24          date où les travaux ont débuté et non pas la date  
25          d'octroi du contrat?

1 R. C'est... vous avez tout à fait raison, Monsieur  
2 Lachance. Ce n'est pas possible pour moi de faire  
3 la précision... d'habitude, le numéro de projet  
4 s'inscrit assez rapidement à la date d'octroi,  
5 puisque là, il y a toujours le démarrage qui doit  
6 se faire. Donc, c'est probablement très exact, mais  
7 à quelques... à un mois près.

8 Q. **[656]** Oui, peut-être que c'est un contrat attribué  
9 en octobre, mais c'est comme... vous avez su déjà  
10 en juin que vous étiez pour le gagner alors que  
11 dans votre tableau, il date d'octobre, ça fait un  
12 assez long...

13 R. Non, je pourrais m'exprimer plus précisément.  
14 Charles Meunier peut avoir dit: « Il y a un autre  
15 contrat qui s'en vient ». À ce moment-là, on n'est  
16 peut-être pas encore en période d'appels d'offres,  
17 mais compte tenu du fait qu'il faut aller chercher  
18 de l'argent à la banque, bien là, on dit: « Bon, on  
19 va y aller. Ça va toujours être aussi désagréable,  
20 mais on va l'avoir au moins récolté avant qu'il  
21 nous soit demandé ».

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[657]** Mais est-ce que monsieur Lalonde ne vous  
24 informait pas, bien justement, à l'avance que vous  
25 étiez pour avoir le contrat avant de soumissionner?

1 R. Je vais vous référer à ce que Charles Meunier vous  
2 a dit. Moi, je n'ai jamais parlé avec Michel  
3 Lalonde. Donc...

4 Q. **[658]** Mais vous saviez, donc, de la part de...

5 R. Je savais de la part de...

6 Q. **[659]** ... monsieur Meunier...

7 R. ... Charles Meunier qu'il y a un autre contrat qui  
8 s'en venait.

9 Q. **[660]** Puis que le contrat vous serait octroyé?

10 R. Oui, oui, comme ça. Oui, oui, tout à fait.

11 Q. **[661]** O.K.

12 R. Ce qu'il n'avait pas eu la première fois. La  
13 première fois, c'est le choc du premier, puis après  
14 ça, il nous explique... Charles nous explique.

15 Q. **[662]** Mais...

16 R. Donc, ce que Charles vous a bien décrit, je pense,  
17 là nous, on est au bout de la ligne, donc, c'est  
18 Charles notre interlocuteur.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[663]** Mais je comprends que dans le cas du premier  
21 cas, vous avez gagné le contrat. Puis après l'avoir  
22 gagné, monsieur Meunier...

23 R. Là, il nous a expliq... là, Charles Meunier nous a  
24 expliqué. Est-ce c'était par...

25 Q. **[664]** Qu'il y avait une cote à payer?

1 R. ... est-ce que c'était par honte, est-ce que  
2 c'est... il ne voulait pas le dire tout de suite,  
3 est-ce que... est-ce que c'était... est-ce que  
4 c'est la machine qui ne savait pas quoi faire? Le  
5 premier, là, c'est la surprise.

6 Q. **[665]** Et après l'avoir gagné?

7 R. Après, bien là... après les autres, là, il avait  
8 l'air de nous expliquer le système. Mais ce que je  
9 comprends, c'est que Charles ne participais pas au  
10 système. Il était en périphérie du système, donc,  
11 lui aussi avait une information un peu voilée, un  
12 peu pas claire et donc, moi, là, bien je suis  
13 encore... je suis en arrière, donc, je suis plus  
14 loin. Le filtre que représente Charles fait que je  
15 ne peux pas vous dire ce qui se passait au-delà de  
16 Charles. Mais je ne pense pas que lui, il le savait  
17 non plus.

18 Q. **[666]** Je comprends bien ça, mais ce que je veux  
19 comprendre, dans votre premier contrat, vous êtes  
20 informé que vous devez payer trois pour cent (3 %)  
21 après l'avoir gagné?

22 R. Oui.

23 Q. **[667]** Votre choix, c'était si je ne le paye pas,  
24 bon, le contrat aurait pu se réaliser pareil?

25 R. Je pense que dans ce cas-là, on aurait pu se

1 retrouver dans la situation où on aurait pu ne pas  
2 le payer, puis ça aurait été le dernier.

3 Q. [668] C'est ça. Ça aurait été le dernier que vous  
4 auriez gagné?

5 R. C'est ça. Et c'est... a posteriori, là...

6 Q. [669] Hum.

7 R. ... maintenant, c'est ça que je ferais.

8 Q. [670] Mais monsieur Meunier vous a dit: « Il faut  
9 le payer et si on en veut d'autres dans le futur,  
10 on va devoir payer d'autres trois pour cent  
11 (3 %) », c'est ça qu'il vous a dit cette fois-là?

12 R. Oui.

13 Q. [671] Et là, le deuxième contrat, il vous en  
14 informe avant même l'appel d'offres...

15 R. Il nous a dit: « Il y en a d'autres qui s'en  
16 viennent ». Charles agit comme développeur  
17 d'affaires.

18 Q. [672] Hum.

19 R. Donc, une bonne nouvelle, gagner un contrat, il la  
20 véhicule.

21 Q. [673] Mais là, il vous en informe avant et puis là,  
22 vous êtes dans le système, là, là ce n'est pas  
23 juste après coup, là...

24 R. Non, non, là, là, c'est le bras dans l'engrenage  
25 qui... après la main, là.



1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. **[674]** Compte tenu des dates et de la précision  
3 qu'amène monsieur Lachance, le retrait du douze  
4 (12) juin deux mille sept (2007), il ne pourrait  
5 pas être imputable au vingt-deux mille (22 000 \$)  
6 du contrat de février?

7 R. Non.

8 Q. **[675]** Pourquoi?

9 R. Parce que je me souviens que le vingt-deux mille  
10 (22 000 \$), c'est payé en avril.

11 Q. **[676]** O.K.

12 R. C'est pour ça que je vous dis c'est beaucoup  
13 plus... j'ai tenté d'analyser... à la rencontre de  
14 vos enquêteurs, j'ai tenté d'analyser chacune des  
15 données qu'on avait et ce que je vous remets, c'est  
16 ce qui est le plus logique à la lumière de ce qu'on  
17 se souvient de cette époque-là.

18 Q. **[677]** Si on regarde le contrat suivant, c'est  
19 toujours la ligne blanche, du onze (11) octobre  
20 deux mille sept (2007)...

21 R. Oui.

22 Q. **[678]** ... une semaine, c'est obtenu par BPR  
23 Infrastructure?

24 R. Oui.

25 Q. **[679]** Un contrat d'une valeur de sept cent quatre-

1 vingt-neuf mille (789 000 \$).

2 R. Oui.

3 Q. **[680]** La somme demandée est de vingt-trois mille  
4 (23 000 \$).

5 R. Oui.

6 Q. **[681]** Alors, comment ça se déroule?

7 R. Mais là, la même chose, là, il y a de l'argent qui  
8 a été sorti à l'avance et le même processus que ce  
9 que je vous ai décrit pour les autres. La somme est  
10 réunie, toujours à partir des comptes en banque,  
11 remise à Charles qui, lui, la remet à ces gens-là.

12 Q. **[682]** Relativement à votre compte en banque, vous  
13 nous avez fourni également le relevé. Je vous  
14 demanderais de prendre la page 4. Excusez, 3. Et  
15 c'est la période se terminant le vingt-quatre (24)  
16 août deux mille sept (2007), on y voit un retrait  
17 le six (6) août effectué à la succursale d'une  
18 somme de neuf mille cinq cents dollars (9 500 \$).  
19 Ça a été votre part à vous, Monsieur Lavallée, sur  
20 la somme de vingt-trois mille dollars (23 000 \$)  
21 réclamée.

22 R. Bien, du vingt-deux (22) ou du vingt-trois (23) là  
23 (22-23 000 \$), la totalité du quarante-cinq  
24 (45 000 \$) a été comblée à même une contribution de  
25 dix-neuf mille (19 000 \$) de ma part et d'autres

1 contributions d'autres.

2 Q. **[683]** O.K. Et...

3 R. Les deux projets sont très proches dans le temps,  
4 donc...

5 (14:58:50)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[684]** Dites-moi, est-ce que c'est l'effet du hasard  
8 que vous ayez toujours... que vous retiriez  
9 toujours une somme de neuf mille ou neuf mille cinq  
10 cents (9 000 \$-9 500 \$) ou si c'était pour éviter  
11 l'obligation et divulgation des banques?

12 R. Croyez-le ou non, les banques vous le disent.

13 Q. **[685]** C'est-à-dire?

14 R. Ils vous indiquent qu'à partir de dix mille dollars  
15 (10 000 \$), on enregistre ce genre d'événements-là.

16 Q. **[686]** O.K.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. **[687]** Et comme ils vous le disent, bien,  
19 évidemment, vous êtes encore plus averti et vous  
20 retirez une somme moindre que dix mille dollars  
21 (10 000 \$) pour éviter la succession des  
22 informations.

23 R. Oui.

24 Q. **[688]** Je constate qu'il est trois heures (15 h 00).

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Parfait.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Et comme je ne terminerai pas dans les prochaines  
5 minutes...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait.

8

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 LA GREFFIÈRE :

13 Q. **[689]** Monsieur Lavallée, vous êtes toujours sous le  
14 même serment.

15 Me CLAUDINE ROY :

16 Q. **[690]** Alors, si on peut remettre à l'écran le  
17 tableau. Merci. Alors, on serait rendu au contrat  
18 du dix-neuf (9) mars deux mille huit (2008), encore  
19 un consortium BPR/Séguin. La partie concernant BPR  
20 est de cinq cent quatre-vingt-quatre mille cent  
21 quarante-deux dollars (584 142 \$).

22 R. Oui.

23 Q. **[691]** Un montant à payer de dix-huit mille dollars  
24 (18 000 \$).

25 R. Oui.

1 Q. **[692]** Pouvez-vous nous dire qu'est-ce qui en est  
2 relativement à cette somme demandée?

3 R. C'est sûrement le même processus s'est produit,  
4 elle a été rassemblée par d'autres actionnaires, je  
5 n'ai pas fait de retrait parce que j'en avais fait  
6 plusieurs à la fin de l'année deux mille sept  
7 (2007), donc d'autres actionnaires ont dû, à ma  
8 connaissance, deux autres sont allés chercher neuf  
9 mille dollars (9 000 \$) chacun.

10 Q. **[693]** Mais, vous êtes certain que la somme de dix-  
11 huit mille dollars (18 000 \$) demandée a été  
12 remise?

13 R. A été rassemblée en totalité.

14 Q. **[694]** Et remise à monsieur Meunier.

15 R. Toujours, toujours le même processus avec monsieur  
16 Meunier.

17 Q. **[695]** Alors, maintenant, si on descend plus bas, la  
18 dernière ligne blanche, un contrat du deux (2)...  
19 je ne vois pas bien, deux (2) juin deux mille huit  
20 (2008), un consortium CIMA/BPR.

21 R. Oui.

22 Q. **[696]** D'une valeur, concernant BPR, d'une valeur de  
23 deux millions trois cent mille (2,3 M\$). La somme  
24 qui a été demandée à monsieur Meunier qui vous a  
25 été mentionnée est la somme de soixante-neuf mille

1 dollars (69 000 \$).

2 R. Oui.

3 Q. **[697]** Est-ce que vous avez participé à amasser  
4 cette somme?

5 R. Oui. Oui. Et c'est le dernier montant qu'on... le  
6 dernier montant qu'on a amassé et je ne peux pas  
7 vous dire si on a livré la somme de soixante-neuf  
8 mille (69 000 \$) ou soixante mille dollars  
9 (60 000 \$).

10 Q. **[698]** Pourquoi?

11 R. Tout simplement parce que, à ce moment-là, on avait  
12 décidé que c'était... ça se terminait.

13 Q. **[699]** Pourquoi?

14 R. J'ai entendu monsieur Lachance ce matin poser des  
15 questions sur la rentabilité. Nous, on a fait des  
16 calculs de rentabilité des projets qu'on faisait  
17 pour la Ville de Montréal et on était à dix pour  
18 cent (10 %). Comme on prélevait trois pour cent  
19 (3 %) sur nos comptes en banque d'argent après  
20 impôt, ça nous laissait donc un profit net sur les  
21 projets de quatre pour cent (4 %). On perdait notre  
22 temps à travailler à Montréal dans un système  
23 corrompu comme ça.

24 Q. **[700]** Alors, vous faites cette constatation-là.

25 R. On fait cette constatation-là, on paye le dernier

1           montant. Et vous allez voir que dans l'année deux  
2           mille neuf (2009), nous n'avons eu aucune demande  
3           ni à la... dans l'année deux mille neuf (2009), il  
4           n'y a eu aucune demande. Il y a eu un gros montant  
5           en début deux mille neuf (2009), mais c'était un  
6           contrat gré à gré relié toujours à l'amélioration  
7           du système à la station d'épuration. Et tous les  
8           autres projets par la suite a été obtenus par notre  
9           filiale BPR CSO qui est très spécialisée en  
10          hydraulique urbaine ou à peu près, sinon ce sont  
11          des petits montants. Et nous n'avons plus eu aucune  
12          demande. Donc, notre idée de cesser les paiements  
13          de manière définitive s'est établie et tous les  
14          autres contrats se sont passés normalement en appel  
15          de propositions.

16          (15:27:22)

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Q. **[701]** Si je comprends bien, vous dites que le  
19          soixante-neuf mille (69 000 \$)...

20          R. Oui.

21          Q. **[702]** ... qui aurait été pour des travaux ayant  
22          débuté le deux (2) juin deux mille huit (2008)...

23          R. Oui. Oui.

24          Q. **[703]** ... vous n'êtes pas certain que ce soixante-  
25          neuf mille dollars-là (69 000 \$) aurait été

1 déboursé, c'est ce que vous dites?

2 R. À quelques neuf mille dollars (9 000 \$) près,  
3 Madame la Présidente, donc je suis certain qu'il y  
4 en a eu au moins soixante (60 000 \$), mais on n'a  
5 peut-être pas complété la somme au complet.

6 Q. **[704]** Bon. Mais, à quoi attribuez-vous alors les  
7 paiements des autres sommes qui sont faits après  
8 justement le mois de mars deux mille huit (2008),  
9 c'est-à-dire en décembre?

10 R. Bien, c'est parce que c'est... le contrat a été  
11 acquis le deux (2) juin...

12 Q. **[705]** Oui.

13 R. ... mais ça a été très long pour rassembler la  
14 somme de soixante-neuf mille dollars (69 000 \$) et  
15 ça s'est terminé en décembre.

16 Q. **[706]** O.K. Alors, donc les montants du vingt-  
17 quatre... du vingt-cinq... du huit (8) août...

18 R. Les trois.

19 Q. **[707]** ... deux mille huit (2008) de neuf mille cinq  
20 cents (9 500 \$), du deux (2) décembre deux mille  
21 huit (2008) de neuf mille cinq cents (9 500 \$) et  
22 du dix-sept (17) décembre deux mille huit (2008) de  
23 neuf mille cinq cents (9 500 \$) sont tous...

24 R. Sont tous reliés à ces paiements-là et, oui, nous  
25 étions très en retard. Et nous commençons à peu



1 nous intéresser à l'état d'âme de celui qui le  
2 demandait.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[708]** Donc, les sommes d'argent de neuf mille cinq  
5 cents dollars (9 500 \$) dont madame Charbonneau  
6 vient de vous parler sont les retraits de votre  
7 compte de banque que l'on voit aux pages 4, 5, et 6  
8 du relevé bancaire que vous nous avez fourni?

9 R. Toujours le même processus, toujours le même  
10 processus décrit à chaque fois, sauf que là on est  
11 très en retard pour faire le paiement et c'est le  
12 dernier qu'on a fait.

13 Q. **[709]** Donc, des paiements, un paiement en août et  
14 deux en décembre?

15 R. Oui.

16 Q. **[710]** D'accord. Et vous avez mentionné, à ce  
17 moment-là, que ça correspond à un moment où vous  
18 êtes en train de vous rendre compte que ce n'est  
19 pas du tout rentable et que vous voulez cesser.  
20 Est-ce que ça vous le dites à monsieur Meunier?

21 R. Oui, on le dit, on le dit à Charles Meunier qui lui  
22 nous pousse un grand soupir de soulagement.

23 Q. **[711]** Alors, document que je dépose en liasse sous  
24 53P-565.

25

1 53P-565 : Tableau des contrats de BPR à Montréal  
2 et les comptes bancaires de Pierre  
3 Lavallée  
4

5 (15:29:31)

6 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

7 Q. **[712]** Vous avez peut-être entendu à la Commission  
8 que d'autres firmes de génie ont pris une technique  
9 différente pour payer le trois pour cent (3 %),  
10 vous vous le prenez sur vos fonds personnels, je  
11 comprends qu'après impôt ça vous revient à six pour  
12 cent (6 %) si la rentabilité c'est dix, il ne reste  
13 pas beaucoup de marge à faire.

14 D'autres ont pris plutôt la voie de la  
15 fausse facturation. Vous de votre côté?

16 R. Non. Assez stupide pour embarquer dans le système,  
17 pas fou à temps plein pour aller jusqu'à faire  
18 quelque chose qui dépassait ce que nous on a fait.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Q. **[713]** On vient de voir les contrats, il y a, vous  
21 nous avez expliqué là pour quelle raison il n'y  
22 avait pas de sommes d'argent qui vous avaient été  
23 demandées avant deux mille sept (2007). Cependant  
24 quand on regarde le tableau, il y a un contrat  
25 d'une somme plus importante qui a été octroyé à

1 BPR-Infrastructure de six cent soixante-dix-huit  
2 mille dollars (678 000 \$), est-ce que vous êtes en  
3 mesure de nous dire si vous êtes, donner une  
4 explication pourquoi la somme ne vous a pas été  
5 demandée?

6 R. Oui, je vois que c'est le contrat des bassins de  
7 rétention. C'est une des spécialités pour  
8 lesquelles on est reconnu, c'est nous autres qui  
9 avons fait les plus gros projets de ce type-là au  
10 Québec puis en France puis aux États-Unis.

11 Q. **[714]** Et qu'est-ce qu'on doit comprendre de cette  
12 réponse?

13 R. Bien c'est qu'il n' a pas dû y avoir quoi que ce  
14 soit qui a dû être discuté sur cette job-là. Je ne  
15 peux pas vous dire, mais je suis certain qu'il n'y  
16 a pas eu de demande.

17 Q. **[715]** O.K. Alors, vous nous dites que cinq demandes  
18 ont été faites, c'est les raisons pour lesquelles  
19 il y a des paiements qui ont été effectués. On  
20 déduit pas de demande, pas de demande de paiement,  
21 pas de paiement effectué?

22 R. Sûrement pas, oui.

23 Q. **[716]** D'accord. Monsieur Lalonde a témoigné  
24 mentionnant qu'en deux mille quatre (2004) il y a  
25 eu un contrat entre BPR et Séguin, un consortium,

1 et selon son témoignage, il mentionne que c'est la  
2 première fois qu'il agit à titre de personne pour  
3 favoriser l'obtention des contrats et que sa  
4 compagnie a remis une somme d'argent. Est-ce que  
5 vous avez fait des vérifications relativement à ce  
6 contrat-là dont monsieur Lalonde nous parle?

7 R. Oui, une fois que j'ai fait cette liste-là, les  
8 enquêteurs m'ont parlé de celui-là. On a retrouvé  
9 le dossier qui n'est pas informatisé. Personne ne  
10 nous a demandé de contribuer et à cette époque je  
11 vous rappelle que de toute façon on ne savait pas  
12 le processus, ça fait qu'on était peut-être en  
13 consortium, on était assurément en consortium avec  
14 Séguin. Il a pu lui avoir des discussions avec la  
15 Ville, mais les gens, pas avec la Ville, je  
16 m'excuse, avec les gens avec qui lui devait  
17 discuter, et personne ne nous a demandé d'argent.  
18 Charles Meunier n'est pas revenu nous demander  
19 d'argent sur ce dossier-là. Donc, pour nous le  
20 dossier s'est fait normalement. Et on a retrouvé le  
21 dossier qui n'était pas informatisé, donc, la  
22 raison pour laquelle il n'était pas dans la liste.

23 Q. [717] Mais vous êtes certain qu'il n'y a pas de  
24 sommes d'argent qui ont été...

25 R. Puisque ça aurait dû passer par moi, Charles

1 Meunier aurait sûrement passé par moi et qu'il  
2 n'avait aucun autre moyen d'obtenir l'argent.

3 Q. **[718]** On a entendu aussi dans le cadre des  
4 audiences qu'il y a une somme d'argent qui était  
5 demandée aux firmes de génie-conseil tout dépendant  
6 de la grosseur de la firme soit deux cent mille  
7 (200 000), cent mille dollars (100 000 \$). Dans le  
8 cas de BPR est-ce qu'une telle somme a été, vous a  
9 été demandée?

10 R. Non. La somme ne nous a pas été demandée et elle  
11 n'a pas été payée.

12 Q. **[719]** D'accord. Donc, si on additionne les montants  
13 qui vous ont été, qui ont été demandés à BPR et  
14 payés par BPR sous réserve d'un neuf mille dollars  
15 (9000 \$)?

16 R. Entre cent quarante-cinq et cent cinquante-cinq  
17 mille dollars (145 000-155 000 \$).

18 Q. **[720]** Qui a été versé à ceux qui vous le  
19 demandaient. C'est exact?

20 R. Qui a été versé à Charles Meunier qui lui l'a remis  
21 aux personnes qu'il vous a identifiées.

22 Q. **[721]** Dans le cadre du processus, là, de collusion,  
23 d'entente qu'il y avait, est-ce que ça a été mis à  
24 votre connaissance aussi des soumissions, ce qu'on  
25 peut appeler des soumissions de complaisance?

1 R. Ça n'a pas été mis à ma connaissance à l'époque,  
2 j'ai retrouvé dans les dossiers, trois dossiers,  
3 dans les dossiers électroniques, trois dossiers de  
4 soumission pour lequel on a déposé un prix sans  
5 effort compétitif aucun. Donc on avait déposé un  
6 prix à l'arrêté en conseil 1235, sans aucune note  
7 au dossier. Donc, on n'avait pas fait preuve  
8 d'agressivité commerciale.

9 Q. [722] Non, c'est les contrats répertoriés dans la  
10 section en jaune?

11 R. Exact. Donc, je suppose que pour ces dossiers-là ça  
12 aussi c'était quelque chose qui était gérée par  
13 Charles, entre guillemets, quoique c'était bien  
14 contre sa volonté, ces trois dossiers-là ont dû  
15 être des soumissions de complaisance puisqu'il n'y  
16 aucun effort commercial.

17 Q. [723] Voulez-vous nous expliquer ce que vous  
18 entendez par aucun effort commercial a été  
19 effectué?

20 R. Le prix n'est pas calculé, il n'est pas, il n'y a  
21 pas une fiche de, un dossier informatisé qui essaie  
22 de calculer où on pourrait sauver de l'argent pour  
23 faire le projet à un coût réduit. Et le prix est  
24 déposé à l'arrêté en conseil, sans escompte. Donc,  
25 je suppose que c'était ça. C'est l'analyse que j'en

1           fais maintenant.

2           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3           Q. **[724]** Quand vous obtenez un contrat du ministère  
4           des Transports, je comprends que là vous travaillez  
5           avec les prix qui sont dans l'arrêté, dans le  
6           décret?

7           R. Oui.

8           Q. **[725]** Donc, quand vous dites que vous faites des  
9           efforts commerciaux pour gagner des contrats, là  
10          ici vous identifiez trois contrats où vous dites on  
11          a coté exactement au tarif dans le décret, donc on  
12          n'a pas fait d'effort commercial. Dans le cadre de  
13          la... Donc, dans les autres contrats que vous  
14          gagnez, parfois vous faites un effort commercial  
15          puis là vous baissez vos prix. C'est ça?

16          R. En fait, je... Votre question est très pertinente,  
17          puis j'espère que la réponse va vous éclairer là-  
18          dessus. Le ministère des Transports a des rendus  
19          très bien définis. Le travail qu'on doit faire pour  
20          eux est excessivement bien précisé.

21                        Donc, à l'arrêté en conseil, quand vous  
22          faites le travail, vous ne pouvez pas jouer ni sur  
23          la qualité de ce que vous allez déposer, puisqu'ils  
24          vont juger de la qualité que vous allez faire, ni  
25          sur la quantité de services que vous allez rendre.

1 C'est très bien défini.

2           Donc, à l'arrêté en conseil, pour faire un  
3 boulot pour le ministère des Transports qui est  
4 très bien défini, vous faites un profit qui est de  
5 l'ordre de dix (10) à onze pour cent (11 %), très  
6 clairement, vous faites une très bonne qualité,  
7 sinon ils peuvent démontrer que vous n'avez pas  
8 fait ce que vous aviez à faire et vous obliger à le  
9 refaire.

10           Quand il y a une guerre de prix dans le  
11 municipal, ce que... Je vais décrire ce que mes  
12 gens me décrivent quand ils essaient de couper le  
13 prix. Ils coupent forcément sur les services qu'ils  
14 vont rendre. La Municipalité, elle n'a pas un rendu  
15 très précis de ce qu'elle attend. Est-ce qu'elle  
16 attend une feuille de plan par cent (100) mètres,  
17 tant de coupes par mètre linéaire, telle  
18 information sur la structure? Donc, il y a un jeu  
19 qui se joue sur le livrable.

20           Je suis contre ça. On a un travail de  
21 qualité à faire, on ne devrait jamais être dans une  
22 situation où on coupe sur la qualité. Notre travail  
23 d'ingénierie va influencer le coût de construction  
24 du projet et son coût d'exploitation après.

25           Ça fait que quand quelqu'un coupe sur le



1           prix d'ingénierie pour rentrer, pour être celui qui  
2           est sélectionné, il a forcément, forcément réduit  
3           la quantité et la qualité des livrables. C'est ça  
4           la réponse. L'arrêté en conseil, pour un client  
5           compétent qui sait ce qu'il a besoin, qui l'a  
6           précisé, qui l'a listé, qui va le vérifier, c'est  
7           juste honnête, et j'ouvrirais mes livres à vous, ça  
8           vous donner dix (10) à onze pour cent (11 %) de  
9           profit.

10                        Cependant, il y a toujours moyen de réduire  
11           le prix d'une proposition. Ça ne sera pas les mêmes  
12           rendus. Ça ne sera pas la même information. Et là  
13           il y a des risques que cette information-là soit  
14           utilisée de manière déformée par... sans mauvaise  
15           pensée. Un entrepreneur va dire, « Ça ce n'était  
16           pas prévu au devis. » Bien non, ça n'a pas été  
17           livré avec autant de détails que requis.

18                        Donc, l'arrêté en conseil au ministère des  
19           Transports, et je vous dis ça en toute candeur, là,  
20           je veux que vos travaux soient efficaces, c'est  
21           juste parce qu'ils définissent bien les livrables.  
22           Si vous travaillez pour la SIQ, ça va être la... La  
23           Société... Je ne me souviens plus comment elle  
24           s'appelle maintenant. Ça va être les mêmes, la même  
25           description des livrables.

1                    Quand vous travaillez pour un industriel,  
2                    là, il n'y a aucun doute sur les livrables que vous  
3                    allez livrer, puis votre prix doit correspondre aux  
4                    livrables, puis il va vous le faire refaire. Au  
5                    transport, c'est la même chose. Parce que c'est  
6                    très standardisé.

7                    Quand on travaille pour une Ville, il n'y a  
8                    pas... On doit avoir l'honnêteté professionnelle de  
9                    tout livrer. Mais là, s'il n'y a plus moyen de le  
10                   faire pour le prix, personne ne paie pour  
11                   travailler. C'est donc... Quand on entend des gens,  
12                   l'escompte, et caetera, là, il y a toujours un  
13                   effort, dire, « Ah oui, ça, je serais peut-être  
14                   capable de ne pas faire ça. » Ce n'est pas comme ça  
15                   qu'on devrait faire. On ne devrait jamais faire  
16                   d'escompte quand ça en arrive à toucher la qualité.  
17                   Ça, là, il faudrait éviter ce risque-là. Je sais  
18                   que...

19                   Q. **[726]** Allez...

20                   R. Ah, peut-être que je parle trop, là.

21                   Q. **[727]** Non non, continuez, continuez. Je trouve ça  
22                   fort intéressant.

23                   R. L'ingénierie, sur la vie totale d'un projet... Un  
24                   projet, quand il va durer soixante (60) ans, ou  
25                   quatre-vingts (80) ans, peu importe, sur sa vie

1 totale, il faut retenir que l'ingénierie, c'est  
2 deux pour cent (2 %) du coût total sur la durée de  
3 vie du projet. La construction, c'est de vingt (20)  
4 à trente pour cent (30 %) maximum, et il va rester,  
5 grosso modo, de soixante-cinq (65) à soixante-  
6 quinze pour cent (75 %) qui est l'exploitation de  
7 cet ouvrage-là et son entretien.

8 S'il est mal conçu, il va coûter plus cher  
9 à construire puis plus cher à opérer. Si on a coupé  
10 au moment de la conception, on massacre le coût du  
11 projet sur sa vie utile. Et tout le monde le sait,  
12 dans sa vie de tous les jours, pour sa propre  
13 maison.

14 Je vous donne un exemple. Un devis, ça peut  
15 être très... Ça doit être très détaillé, très  
16 complexe. Il y a des conditions de sol qu'on ne  
17 pourra jamais prévoir, il y a des choses qu'on ne  
18 pourra jamais prévoir, mais si je demande une porte  
19 à un entrepreneur, il aurait le droit de livrer la  
20 porte, puis ne pas mettre la poignée de porte.  
21 C'est clair pour tout le monde qu'une porte ça a  
22 une poignée, mais si dans un devis je ne l'ai pas  
23 mis.

24 Mais si je n'ai pas d'argent pour le faire  
25 comme il faut le devis, même les meilleurs

1 ingénieurs qui travaillent dans la boîte ils vont  
2 faire des erreurs, ils n'ont pas de temps pour le  
3 faire. Et donc, c'est important de dire que  
4 l'escompte donnée à une ville puis la période  
5 actuelle, là, c'est dangereux, ce n'est pas ça  
6 qu'il faut faire. C'est catastrophique. C'est ça  
7 que je voulais vous dire.

8 Et donc le ministère des Transports, là, il  
9 n'y a pas de doute, les livrables, là, c'est  
10 défini, puis il ne peut pas manquer une feuille de  
11 plan, puis il ne peut pas manquer un rapport, puis  
12 il ne peut pas manquer tel, tel niveau d'expertise.  
13 C'est clair. J'espère que je réponds à votre  
14 question, que je n'ai pas été trop long, excusez-  
15 moi.

16 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

17 Q. **[728]** Donc quand vous dites l'escompte, l'escompte  
18 ça ne pourrait pas être aussi un peu aussi une  
19 réduction de la marge bénéficiaire au lieu de faire  
20 dix, onze pour cent (10-11 %) comme au MTQ, on fait  
21 huit, sept, huit dans le domaine des villes?

22 R. Bien ça peut l'être, mais à condition qu'on joue  
23 dans le un ou deux pour cent (1-2 %), puis là vous  
24 comprenez avec ce que moi j'ai décrit à vos  
25 enquêteurs et à vos procureurs, que là si en plus

1 vous prenez votre trois pour cent (3 %) après  
2 impôt, bien là, je veux dire ça ne sert à rien de  
3 travailler à la Ville de Montréal.

4 La Ville de Montréal là c'est trois  
5 millions (3 M) d'honoraires par année dans ces  
6 années-là sur le, pour BPR et BPR-Infrastructure  
7 c'est quatre-vingt millions (80 M) de chiffres  
8 d'affaires. Pourquoi, pourquoi subir tout ça, là,  
9 pour ça. C'est ça le raisonnement où on était  
10 rendu, et heureusement que vous l'arrêtez,  
11 heureusement que ça s'est arrêté, parce que sinon  
12 de toute façon on serait parti.

13 Q. **[729]** Est-ce que...

14 R. Il y a des projets intéressants à faire, ce n'est  
15 pas parce qu'il n'y a pas de projets intéressants à  
16 faire.

17 Q. **[730]** Vous nous avez dit que bon, le ministère des  
18 Transports a une description de ses attendus  
19 tellement fine que ça vous permet vraiment d'avoir  
20 un estimé très précis, en partant avec les tarifs  
21 du gouvernement vous faites dix à onze pour cent  
22 (10-11 %). Donc, dans les villes les descriptions  
23 sont un peu plus, je dirais plus floues, du moins  
24 elles sont plus, elles sont incomplètes, c'est ça?

25 R. Ah, oui, puis ce n'est pas, c'est souvent des

1 dossiers plus uniques, c'est-à-dire que ce n'est  
2 pas toujours, on n'est pas dans ces chaussées de  
3 même type, des ouvrages d'art de même type, donc,  
4 il y a des particularités, il y a des choses qui  
5 sont plus complexes, on travaille souvent dans de  
6 l'existant. Donc, là, dans de l'existant ce n'est  
7 pas toujours clean. Sous la rue Sherbrooke  
8 l'ouvrage qui a été construit dans les années  
9 quarante (40), bien là souvent il n'est pas tout à  
10 fait à la même place que prévu, mais là, on dit  
11 tout le temps, ah, o.k., ça n'inclura pas les  
12 relevés. J'ai vu mes gens faire ça, puis que je me  
13 sois choqué après eux de dire bien là on pourrait  
14 ne pas faire ça puis là ça nous permettrait de  
15 bider plus bas, puis de gagner la job sinon on va  
16 se faire battre. Non, ce n'est pas ça qu'il faut  
17 qu'on fasse, il faut qu'on se batte pour que les  
18 tarifs soient au niveau pour qu'on puisse faire  
19 notre job correctement.

20 Mais dans le contexte, dans le contexte  
21 qu'on décrit ici, c'était une voix dans le désert.

22 Q. [731] Donc, diriez-vous que dans, vous avez des  
23 contrats également à Québec?

24 R. Oui.

25 Q. [732] Dans la Ville de Québec?

1 R. Ville de Québec est plus systématique, plus précise  
2 sur ce qui, sur ce qu'ils s'attendent, ils se  
3 servent plus de leurs dossiers passés pour dire,  
4 ils font plus d'entretien de leur ouvrage aussi.  
5 Donc, conséquemment tu tombes moins sur des  
6 affaires plus difficiles à prévoir.

7 Q. **[733]** Donc, le retard pris dans les infrastructures  
8 à Montréal a fait en sorte que les plans et devis  
9 pour les projets de rénovation sont plus complexes  
10 parce que ça fait très longtemps qu'on n'a pas  
11 touché à la route, c'est ça ?

12 R. C'est parce qu'il faut s'inquiéter, on n'a pas le  
13 droit de considérer qu'une, ce n'est pas la faute  
14 des ingénieurs de Montréal, ce n'est pas ça que je  
15 dis, là. C'est, c'est un réseau qui se détériore,  
16 ça veut dire que quand vous voulez mettre un nouvel  
17 équipement à côté d'un ouvrage qui est âgé, qui a  
18 dépassé sa durée de vie utile, bien là juste  
19 d'aller travailler à côté ça risque de le briser.  
20 Et donc, vous allez devoir le remplacer. C'est sage  
21 de penser que ça va le remplacer, mais tout le  
22 monde a peur de se mettre ce coût-là dans  
23 l'estimation. Parce que là les estimations montent,  
24 mais il faudrait le faire.  
25 Vous ne remplacez pas le bardeau sur votre

1           couverture, puis en voyant qu'il y a une planche du  
2           pontage qui est pourrie puis de ne pas la  
3           remplacer, ça serait stupide. Bien il y a pourtant  
4           des choses comme ça qui se passent. Dans les  
5           estimations les gens disent, ah, ça je n'ai pas à y  
6           toucher, il va rester là. Il ne restera pas là, il  
7           va briser. Ça va être un extra. Il faut l'avoir  
8           prévu.

9           (15:45:50)

10          Me CLAUDINE ROY :

11          Q. **[734]** Relativement aux exemples que vous donnez sur  
12           l'entretien, vous avez parlé également des vannes  
13           au niveau des conduites d'aqueduc, juste peut-être  
14           pour illustrer davantage là?

15          R. C'est...

16          Q. **[735]** La problématique engendrée par l'absence de  
17           suivi des...

18          R. C'est très complexe d'entretien un grand, un grand  
19           réseau comme la Ville de Montréal puis les gens  
20           oublie souvent que c'est, c'est un ouvrage  
21           magnifique conçu dans les années vingt à quarante  
22           (40), construit dans les années vingt à quarante  
23           (40), mais il y a soixante-quatorze mille (74 000)  
24           vannes sur le réseau de la Ville de Montréal, pas  
25           dix, soixante-quatorze mille (74 000). Quand il



1           faut que tu les entretiennes, des vannes manuelles,  
2           il faut que tu tournes un volant pour les fermer.

3                        Tout le monde sait que si vous ne vous  
4           servez pas d'un robinet chez vous pendant deux ans,  
5           ça se peut qu'il ne rouvre pas. Bien il faut les  
6           entretenir, mais là vous en avez soixante-quatorze  
7           mille (74 000) à entretenir. Pendant qu'on  
8           travaillait à la Ville de Montréal on a vu qu'ils  
9           ont commencé à mettre des équipes d'entretien parce  
10          que ça avait été négligé. C'est important. Pourquoi  
11          c'est important? Quand il y a une fuite, il faut  
12          que la vanne ferme. Si elle ne ferme pas, vous  
13          allez être obligé d'aller en fermer dix (10). Si,  
14          sur les dix (10), il y en a une qui ne ferme pas,  
15          vous allez être obligé d'aller en fermer cinquante  
16          (50). C'est... Mais ça, c'est complexe. C'est un  
17          énorme ouvrage. C'est un patrimoine fantastique, ça  
18          prend... J'ai vu des gens, à la Ville de Montréal,  
19          tellement dédiés, là, et qui pouvaient tout vous  
20          expliquer ça en détail, mais il faut qu'ils aient  
21          les ressources pour le faire.

22                        Mais si on revient à la job d'ingénierie,  
23          bien oui c'est complexe. Tu planifies des travaux,  
24          puis il y a plein d'équipements qui sont rendus à  
25          la fin de leur vie utile. En deux mille vingt

1 (2020), il y a soixante-dix pour cent (70 %) des  
2 conduites de la ville de Montréal qui ont dépassé  
3 leur durée de vie utile. Mais c'est des bons  
4 ouvrages. Ils ont été bien conçus à l'époque. C'est  
5 juste que ça fait quatre-vingts (80) ans. Ça aussi,  
6 ça doit être pris en compte.

7 Donc, on parle beaucoup du prix, mais c'est  
8 le rapport qualité-prix qui est important. Je  
9 voulais le souligner à votre attention. Je ne  
10 voulais pas prendre trop de votre temps.

11 Q. **[736]** Toujours dans le contexte des activités  
12 faites par BPR, BPR a été amenée à faire du  
13 financement politique au niveau de la Ville de  
14 Montréal, par le biais, entre autres, de monsieur  
15 Meunier. Est-ce que vous êtes en mesure de nous  
16 dire ce que vous en savez?

17 R. Pratiquement rien, là. Là je vous retourne au  
18 témoignage de monsieur Meunier, là. À ma  
19 connaissance, ça doit être des cocktails puis des  
20 présences à des cocktails, mais pas significatif.  
21 Charles Meunier était le représentant à ces  
22 cocktails-là, on n'envoyait pas dix (10), vingt  
23 (20) personnes. Il n'y avait que Charles.

24 Q. **[737]** Et au niveau du paiement de ses contributions  
25 à ces cocktails?

1 R. Je... Je dois admettre mon ignorance de... À ma  
2 connaissance, ça ne devait pas être des montants  
3 importants, donc, il faudrait référer à son propre  
4 témoignage, là.

5 Q. [738] Vous, vous n'avez pas eu de demandes  
6 spécifiques de la part de monsieur Meunier?

7 R. Non.

8 Q. [739] Vous n'avez pas eu de demandes spécifiques de  
9 gens reliés au financement des partis politiques à  
10 Montréal, vous personnellement?

11 R. Non. Il y a eu une demande qui m'est parvenue à  
12 moi, à la demande de Charles Meunier, où Charles  
13 Meunier et moi avons assisté à la fête des vingt  
14 (20) ans de vie politique de monsieur Frank  
15 Zampino, et c'était monsieur Trépanier qui était le  
16 demandeur. Et j'ai rencontré monsieur Trépanier à  
17 cette occasion-là, et nous sommes allés, Charles et  
18 moi, pendant deux heures à la fête des vingt (20)  
19 ans politiques de monsieur Zampino.

20 Q. [740] Comment ça...

21 R. Où...

22 Q. [741] Oui, excusez-moi.

23 R. Où il y avait, je ne sais pas, il devait y avoir  
24 facilement six cents (600) personnes. Ça me  
25 semblait très gros.

1 Q. [742] Et qui vous avait sollicité pour participer à  
2 la fête de monsieur Zampino?

3 R. Charles m'a indiqué que Trépanier, monsieur  
4 Trépanier voulait qu'on aille à la fête, et  
5 monsieur Trépanier est venu me voir.

6 Q. [743] D'accord. Voulez-vous nous relater comment  
7 s'est déroulé cette rencontre? Est-ce que c'était  
8 la première fois que vous voyiez monsieur  
9 Trépanier?

10 R. Oui. À ce moment-là, là.

11 Q. [744] D'accord. Et lorsque vous nous avez dit, en  
12 début de témoignage, « Je dois rencontrer monsieur  
13 Trépanier », sauf... en avril deux mille sept  
14 (2007), est-ce que c'est à cet événement-là que  
15 vous faisiez référence?

16 R. C'est ça. C'est cet événement-là, d'avril deux  
17 mille sept (2007), le vingt-sept (27) avril deux  
18 mille sept (2007). Donc, j'ai dû le rencontrer le  
19 quinze (15) avril deux mille sept (2007) pour  
20 confirmer qu'on serait, Charles et moi, présents à  
21 cette fête-là.

22 Q. [745] Il est allé vous rencontrer à quel endroit?

23 R. À mon bureau.

24 Q. [746] Comment ça s'est passé?

25 R. Bien, « On fait une fête pour le président du

1 comité exécutif, tout le monde va être là, vous  
2 devriez être là. » Puis... De ce genre-là. Pas  
3 plus, pas moins. On n'avait pas eu de longues  
4 conversations sur le sujet.

5 Q. [747] Et c'est un billet qui avait quel coût?

6 R. Je pense, je pense, de mémoire, que c'était deux  
7 cent cinquante dollars (250 \$), et que ça faisait  
8 cinq cents dollars (500 \$) au total.

9 Q. [748] Est-ce qu'il vous a demandé un nombre de  
10 billets qu'il désirait que BPR achète?

11 R. J'avais dit... J'avais dit que c'était deux.  
12 Charles et moi.

13 Q. [749] O.K.

14 R. Un point c'est tout.

15 Q. [750] Et à ce moment-là, quelle a été sa réaction?

16 R. Ça... Il n'a pas eu de réaction particulière, là.  
17 Je me souviendrais s'il avait sauté au plafond, je  
18 me souviendrais s'il s'était mis à pleurer, mais il  
19 n'a rien...

20 (15:51:37)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [751] Et si j'ai bien compris, c'était simplement  
23 un cocktail?

24 R. Non, c'était un événement où il y avait un souper.

25 Q. [752] Un souper?

1 R. Nous autres on est resté juste deux heures, pour la  
2 partie apéro, mais tout le monde était assis à  
3 table. C'était un assez gros événement.

4 Me CLAUDINE ROY :

5 Q. **[753]** Et vous avez payé, ou BPR a payé de quelle  
6 façon?

7 R. Je ne suis pas capable de m'en souvenir. C'est-à-  
8 dire que si c'était quelque chose que BPR pouvait  
9 payer par chèque, elle l'a sûrement fait. Si  
10 c'était encore une contribution politique, bien là,  
11 probablement que ça a passé le même circuit, là.  
12 Charles lui a donné en argent, parce que j'avais  
13 donné l'argent à Charles.

14 Q. **[754]** Et vous n'êtes pas capable de vous  
15 rappeler...

16 R. Pas pour... Pas pour ce montant-là. On était  
17 tellement bloqué, figé sur les autres montants qui  
18 sont beaucoup plus gros que... Celui-là, je ne l'ai  
19 pas retenu.

20 Q. **[755]** Mais on est dans la même période?

21 R. C'est la même période, là. C'est deux mille sept  
22 (2007), c'est... On a fait le premier paiement de  
23 trois pour cent (3 %) à ce moment-là.

24 Q. **[756]** Est-ce que monsieur Zampino, c'est quelqu'un  
25 que vous connaissiez?

1 R. Oui. On va le voir, le contrat des compteurs d'eau,  
2 on avait des suivis réguliers avec lui.

3 Q. **[757]** O.K.

4 R. Mais comme président du comité exécutif. Pas  
5 personnellement.

6 Q. **[758]** O.K. Puisqu'on parle de connaissance de  
7 monsieur Zampino, également, vous avez participé à  
8 des rencontres au 357C?

9 R. Oui.

10 Q. **[759]** Vous êtes, en tant que Pierre Lavallée, vous  
11 étiez membre du 350C...

12 R. Exact.

13 Q. **[760]** ... 357C.

14 R. Exact.

15 Q. **[761]** Vous avez été membre de quelle année à quelle  
16 année?

17 R. À ma connaissance, de deux mille six (2006) à deux  
18 mille... à la fin deux mille douze (2012).

19 Q. **[762]** O.K. Et pour quelle raison vous avez cessé  
20 d'être membre en deux mille douze (2012)?

21 R. Parce que pour les employés, suite à la publicité  
22 qui a été faite là-dessus, ça aurait été  
23 irrévérencieux de continuer à être là. On est allé  
24 au 357C quand ils ont démoli le Club St-Denis et là  
25 bien, ça donnait... les employés parlaient du fait

1 que leur président était membre du 357C, donc on a  
2 abonné... on a annulé l'abonnement.

3 Q. **[763]** Alors, dans le document auquel vous faites  
4 référence qui a été déposé, dans le document déposé  
5 29P-316, c'est un document déposé le vingt-sept  
6 (27) novembre. Alors, si on prend connaissance du  
7 document, on voit votre nom à trois événements dans  
8 ce document. Un événement que l'on retrouve d'abord  
9 à la page 3, un événement du vingt-sept (27)  
10 février deux mille sept (2007), un événement qu'on  
11 retrouve également à la page 5 du même document,  
12 événement du dix-huit (18) mai deux mille sept  
13 (2007). Et finalement, à la page 9, un événement du  
14 seize (16) décembre deux mille huit (2008). Alors,  
15 si on revient, ces trois événements...

16 R. Je vais vous écouter parce que là, moi, ça...

17 Q. **[764]** Oui, ça défile rapidement, mais on va les  
18 reprendre. Là j'ai donné trois dates, ce sont trois  
19 dates dont vous... qui vous rappellent quelque  
20 chose à votre mémoire.

21 R. Dont nous avons discuté... dont nous avons discuté  
22 avec les enquêteurs et avec vous. La date de  
23 février...

24 Q. **[765]** Celle qu'on voit à l'écran, soit le vingt-  
25 sept (27) février... le vingt-six (26), pardon,



1 février deux mille sept (2007), on y voit votre nom  
2 en compagnie de madame Beauchamp Bibeau, monsieur  
3 Catania, monsieur Lalonde.

4 R. Le deuxième événement en mai, l'événement de  
5 février, je ne suis pas allé là, j'ai rien à mon  
6 agenda, je n'étais pas présent à cet événement-là.  
7 J'ai été présent à l'événement du mois de mai où là  
8 on parle d'environnement et j'ai été invité à cet  
9 événement-là pour parler de quelles seraient mes  
10 suggestions d'amélioration du ministère de  
11 l'Environnement. Le président de l'époque de BPR  
12 m'avait demandé de le remplacer.

13 Q. **[766]** Mais, si on reste au vingt-six (26) février  
14 deux mille sept (2007), quand vous voyez les noms  
15 des personnes, vous regardez l'événement, l'heure,  
16 le membre qui invite le nombre de personnes, vous  
17 dites que vous n'êtes pas... vous n'avez pas  
18 assisté à cet événement.

19 R. Non.

20 Q. **[767]** O.K.

21 (15:56:11)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[768]** Donc, c'est une erreur si votre nom est là?

24 R. C'est-à-dire qu'ils peuvent avoir mis mon nom, mais  
25 je ne suis pas allé à cet événement-là. Je n'ai

1 rien rien rien, alors que j'ai très bien le  
2 deuxième.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[769]** Donc, on va... quand vous faites référence au  
5 deuxième, vous parlez à l'événement que l'on  
6 retrouve à la page 5, soit celui du dix-huit (18)  
7 mai deux mille sept (2007).

8 R. Oui.

9 Q. **[770]** On voit les mêmes invités, exactement les  
10 mêmes invités.

11 R. C'est ça. Et celui-là, je me souviens très bien  
12 d'avoir... d'avoir été là pendant l'heure du  
13 déjeuner, aucune autre conversation, d'avoir  
14 expliqué en quoi, compte tenu de mon expérience du  
15 ministère de l'Environnement. Madame Beauchamp qui  
16 était alors la nouvelle ministre de l'Environnement  
17 pour améliorer la situation. Je l'ai à mon agenda  
18 et je me souviens très bien de ce qu'on avait  
19 parlé.

20 Q. **[771]** Relativement aux conversations qui ont eu  
21 lieu pendant la période où vous avez été présent,  
22 quels sont les sujets de conversations?

23 R. Bien, tout le monde a dû faire son petit baratin  
24 sur ce qu'il jugeait valable, puis il y en a qui  
25 ont parlé probablement plus longtemps, probablement

1           dout moi, de ce sujet-là. Mais, je n'ai eu aucune  
2           autre conversation avant ou après la présence et  
3           les discussions sur l'environnement où nous  
4           prenions le petit déjeuner en même temps.

5           Q. **[772]** Vous avez été présent pendant combien de  
6           temps à cette rencontre?

7           R. J'ai été présent sûrement pas plus qu'une heure,  
8           poliment, toute la période où on a parlé  
9           d'environnement.

10          Q. **[773]** À ce moment-là, monsieur Trépanier est  
11          présent?

12          R. Oui.

13          Q. **[774]** Monsieur Zampino?

14          R. Oui.

15          Q. **[775]** Bon. Monsieur Sauriol, monsieur...

16          R. Théberge.

17          Q. **[776]** ... tous les gens qu'on voit.

18          R. Michel Lalonde, le conjoint de madame Beauchamp de  
19          l'époque, oui. Paolo Catania et Frank Minicucci  
20          pour moi, ce n'est pas clair là, mais... Je ne vous  
21          confirme pas qu'ils n'étaient pas là là, je vous  
22          dis juste que ce n'est pas clair.

23          Q. **[777]** Ce n'est pas clair, c'est-à-dire vous ne vous  
24          rappelez pas exactement.

25          R. Je ne me rappelle pas d'eux là, je me rappelle des

1 gens que je rencontre plus souvent à la ICQ et  
2 Frank Zampino et Bernard Trépanier étaient là, oui.

3 Q. [778] O.K. Est-ce que monsieur Trépanier a parlé  
4 d'environnement, à votre souvenir?

5 R. La réponse est « non », c'est sûr.

6 Q. [779] Pourquoi?

7 R. Bien, à mon avis, il n'a aucune compétence pour  
8 discuter de ça.

9 Q. [780] Et il a parlé de quoi selon ce que vous vous  
10 souvenez?

11 R. Moi, moi, il n'a pas parlé pendant les discussions,  
12 ça, c'est sûr. Il n'y a eu aucun mot... aucun mot  
13 prononcé par lui.

14 Q. [781] Est-ce que vous avez été surpris de le voir à  
15 cette rencontre?

16 R. Oui, je dirais que c'était surprenant qu'il soit  
17 associé à madame Beauchamp de quelque manière que  
18 ce soit. Frank Zampino était, si j'ai bien compris,  
19 il connaissait madame Beauchamp parce qu'ils sont  
20 dans le même comté ou leur arrondissement et leur  
21 comté se chevauchent.

22 Q. [782] Ça...

23 R. Souvent, souvent, dans ces réunions-là, on ne vous  
24 avertit pas à l'avance de qui qui est là, donc,  
25 vous arrivez puis vous les prenez tel quel.

1 (15:59:51)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[783]** Alors, pourquoi vous y allez si vous ne savez  
4 pas qui va y être?

5 R. Parce qu'on m'avait demandé de parler  
6 d'environnement, du sujet précisément, madame  
7 Beauchamp était là.

8 Q. **[784]** Puis vous ne saviez pas que madame Beauchamp  
9 était pour être là?

10 R. Non, non, madame Beauchamp était là, on y allait  
11 pour rencontrer madame Beauchamp. Ce que je vous  
12 dis c'est les autres invités. On ne nous avise pas  
13 que pour rencontrer madame Beauchamp et parler  
14 d'environnement, il y aura aussi telle autre  
15 personne à côté.

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Q. **[785]** Il ne serait pas de bon usage de demander qui  
18 va être là pour se préparer en conséquence?

19 R. À l'époque, à l'époque, non, maintenant ça serait  
20 la première chose qu'on vérifierait. Et on n'irait  
21 plus à une rencontre autrement que dans un contexte  
22 très, très particulier et sûrement pas comme celui-  
23 là. Mais à l'époque ça, ça n'a pas allumé de  
24 lumière quel qu'il soit. Je vous rappelle aussi que  
25 selon ma, ma mémoire, je n'étais pas le président

1 et chef de la direction à l'époque, c'était  
2 initialement mon collègue qui devait y être et moi  
3 je le remplaçais parce que l'Environnement j'y  
4 avais déjà travaillé, je savais très bien de quoi  
5 on allait parler. Sans aucune autre intention. Et  
6 personne ne m'a parlé puisque je vous ai entendu,  
7 personne n'a parlé de financement devant moi ou  
8 bien de quelque soit, une fois levé de table, j'ai  
9 quitté.

10 Q. **[786]** Quant à vos présences au 357C, on a dans le  
11 document le seize (16) décembre deux mille huit  
12 (2008), invité par monsieur Sauriol?

13 R. Exact.

14 Q. **[787]** Quatre personnes étaient invités et on voit  
15 monsieur Lavallée, monsieur Zampino, une personne  
16 dont le nom est caviardé, on est à la page 9?

17 R. Oui, oui. J'ai vérifié à mon agenda, le seize (16)  
18 décembre deux mille huit (2008) je suis allé  
19 effectivement rencontrer, c'est là que j'ai appris  
20 que monsieur Zampino était chez Dessau et la  
21 rencontre avait été convoquée pour parler d'un  
22 projet potentiel à réaliser pour l'ozonation de la  
23 Ville de Montréal puisque le dossier de  
24 désinfection de la Ville de Montréal par ozonation  
25 n'avait pas encore abouti. Donc, je pense que la

1           quatrième personne était le représentant québécois  
2           de la technologie d'ozonation de Degrémont.

3           Q. **[788]** Donc, pour parler de ce processus?

4           R. Oui, ce qui n'était pas prévu c'était la présence  
5           de monsieur Zampino.

6           Q. **[789]** Et pourquoi ce n'était pas prévu?

7           R. Bien c'est parce que je ne savais pas, à ce moment-  
8           là, ce n'était pas clair pour moi qu'il était chez  
9           Dessau. C'est là que je l'ai appris.

10          Q. **[790]** Relativement à des contributions politiques  
11          pour la Ville de Montréal vous, Monsieur Lavallée,  
12          est-ce que vous en avez déjà fait?

13          R. Non.

14          Q. **[791]** D'accord. Vous n'avez jamais été sollicité  
15          non plus?

16          R. Non.

17          Q. **[792]** À votre connaissance, est-ce qu'il y a des  
18          employés de BPR qui ont fait des contributions  
19          politiques pour la Ville de Montréal, à votre  
20          connaissance?

21          R. À ma connaissance, non.

22          Q. **[793]** O.K. Et donc, par la suite personne a mis à  
23          votre connaissance une demande de remboursement  
24          pour des contributions politiques?

25          R. Non. Les associés font des contributions politiques

1           lorsqu'il y a des demandes qui sont faites selon...  
2           mais ne se font pas rembourser.

3           Q. **[794]** O.K. Mais là je parle...

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Q. **[795]** Selon quoi?

6           R. C'est-à-dire que c'est l'associé comme individu qui  
7           fait une contribution politique, ce n'est pas la  
8           firme qui le fait et donc, il n'y a aucun  
9           remboursement.

10          Q. **[796]** Vous avez dit les employés font des  
11          contributions politiques?

12          R. Si j'ai dit employés, Madame, je me suis trompé,  
13          c'est les associés.

14          Q. **[797]** Mais les associés, mais vous avez dit selon?

15          R. Selon leur..., leur..., par exemple, moi j'ai  
16          contribué à la Ville de Québec selon mes  
17          convictions.

18          Me CLAUDINE ROY :

19          Q. **[798]** Est-ce qu'effectivement BPR vous a fait un  
20          remboursement d'une quelconque façon?

21          R. Jamais.

22          Q. **[799]** O.K. Juste avant d'arriver à ça pour terminer  
23          avec les employés de la Ville de Montréal, est-ce  
24          qu'il y a, vous dites qu'il n'y a pas eu de demande  
25          de remboursement. Est-ce qu'il existait une



1 politique chez BPR relativement aux demandes de  
2 remboursement?

3 R. Non, en fait, c'est ce que je disais, il existe  
4 quatre-vingts (80), il existait quatre-vingts (80)  
5 associés donc actionnaires chez BPR et ces  
6 actionnaires-là pouvaient faire une contribution,  
7 mais il n'y avait pas de remboursement de la firme.  
8 C'est à même leurs fonds.

9 Q. **[800]** Est-ce que BPR encourageait les contributions  
10 politiques?

11 R. BPR n'encourageait pas les contributions  
12 politiques, s'il y avait, quand on va parler des  
13 partis politiques provinciaux, s'ils avaient, ils  
14 avaient une demande, bien les associés se  
15 réunissaient pour savoir si individuellement ils  
16 pouvaient en arriver à satisfaire la demande du  
17 parti politique.

18 Q. **[801]** Si on termine dans les...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[802]** Attention. Donc, et là vous parlez des partis  
21 politiques provinciaux?

22 R. Qui faisaient des demandes avec des attentes.

23 Q. **[803]** Bon, alors donc, venons-en à ça. Quel parti  
24 politique faisait des demandes et quelles étaient  
25 leurs attentes?

1 R. Je vais préciser que c'est moi, ce qu'on me disait,  
2 c'était comme actionnaire. Je n'ai donc jamais été  
3 celui qui a été l'interlocuteur direct de ces gens-  
4 là, mais je pense que ce qu'on m'a rapporté l'a été  
5 fait de manière exacte. Tous les partis politiques  
6 faisaient des demandes. Que ce soit dans  
7 l'opposition ou au pouvoir. C'est depuis qu'on  
8 connaît le mot « Deuxième opposition », même la  
9 deuxième opposition faisait aussi ses demandes.  
10 Elle les faisait au président et chef de la  
11 direction de BPR, qui lui, une fois qu'il avait  
12 reçu ces demandes-là, dans une réunion d'associés  
13 qui n'était pas spécifiquement sur ce sujet, nous  
14 disait: « On nous demande comme hommes d'affaires  
15 qui avons reçu des contrats du gouvernement du  
16 Québec de faire notre part au soutien de tel ou tel  
17 parti politique ». Et c'était toujours précédé dans  
18 ce qu'ils nous disaient du fait que les gens  
19 disaient: « Vous avez eu beaucoup de contrats du  
20 gouvernement du Québec ». Et donc, une fois que ça  
21 c'était reçu, les associés, comme propriétaires de  
22 l'entreprise, avaient à prendre une décision de  
23 contribuer. On les laissait contribuer au parti de  
24 leur choix parce qu'il y a très peu d'années où il  
25 n'y a pas eu de demandes de tous les partis

1 politiques. Et là, à ce moment-là, ça se rendait  
2 jusqu'au parti, qui pouvait revenir vers le  
3 président pour dire: « Il me semble que vous n'en  
4 avez pas envoyé beaucoup ». Et là, il y a avait une  
5 deuxième demande aux associés. Mais la firme ne  
6 remboursait pas et la firme, c'était les  
7 propriétaires de la firme. Je ne fais pas de  
8 sophisme, je fais juste dire comment nous, on le  
9 faisait.

10 Q. **[804]** Et à quelle hauteur était-ce?

11 R. De mémoire, Madame, on me parlait toujours de  
12 trente (30) à cinquante mille dollars (50 000 \$).

13 Q. **[805]** Est-ce que c'était plus... la demande était  
14 plus forte en période électorale? Pré-électorale,  
15 évidemment.

16 R. Je dirais que... j'aurais tendance à croire que  
17 c'était effectivement près de zéro dans les années  
18 du milieu, puis l'année avant puis l'année après,  
19 c'était plus fort. Je vous traduis au meilleur de  
20 ma connaissance, je vous rappelle que ce n'est  
21 jamais à moi qu'ils ont fait la demande.

22 Q. **[806]** Merci.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. **[807]** Puis quand vous dites: « On nous rapportait  
25 qu'on était sollicité », est-ce qu'on vous disait

1 qui sollicitait BPR?

2 R. Il y a eu des noms qui ont été prononcés devant  
3 moi, oui, mais je vous répète... je peux vous les  
4 répéter, mais c'est ce que moi, on me disait.

5 Q. **[808]** À ce moment-là, on vous parlait de gens qui  
6 avaient un rôle au sein du financement du parti  
7 politique?

8 R. Ça semblait être des gens qui avaient un rôle, oui,  
9 au niveau du financement du parti politique.

10 Q. **[809]** D'accord, et quand on vous rapportait que  
11 vous deviez contribuer, est-ce que vous sentiez que  
12 c'était une demande obligatoire?

13 R. Oui, il y avait une certaine insistance.

14 Q. **[810]** Dans le cadre des contributions politiques  
15 que vous, monsieur Lavallée, vous avez faites, vous  
16 êtes en mesure de nous dire qu'au cours des  
17 années... des dernières années, vous en avez  
18 faites?

19 R. Oui.

20 Q. **[811]** O.K. Alors puisqu'on est au niveau de la  
21 politique provinciale, je vais vous demander de  
22 prendre l'onglet 3. Vous allez voir apparaître à  
23 l'écran un document qui nous provient du Directeur  
24 général des élections... en fait, les informations  
25 qui proviennent de son répertoire. Prenez le temps

1 de regarder chacune des contributions qui sont  
2 associées à votre nom. Est-ce que c'est des  
3 informations qui vous apparaissent conformes à la  
4 réalité de cette époque?

5 R. De l'ordre de grandeur, assurément.

6 Q. **[812]** D'accord, alors on voit les contributions en  
7 quatre-vingt-dix-sept (97), Parti Québécois; deux  
8 mille deux (2002), deux mille trois (2003) à l'ADQ  
9 et deux mille trois (2003), deux mille quatre  
10 (2004) au Parti Libéral; deux mille cinq (2005),  
11 P.Q.; deux mille huit (2008), trois mille (3 000 \$)  
12 au Parti Libéral.

13 R. Oui.

14 Q. **[813]** Pour des sommes de six mille cinq cents  
15 (6 500 \$), trois mille cinq cents (3 500 \$) et deux  
16 mille (2 000 \$)?

17 R. Oui.

18 Q. **[814]** Et on voit par la suite, des contributions en  
19 mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) et deux  
20 mille quatre (2004), nom caviardé correspond à  
21 votre conjointe, la grandeur des contributions vous  
22 apparaissent si évidemment si c'est à votre  
23 connaissance, là, paraissent conformes à la  
24 réalité?

25 R. Oui.

1 Q. **[815]** À ce moment-là, c'est des sommes, selon ce  
2 que vous nous avez mentionné, que vous avez payé  
3 vous même?

4 R. Directement de mon compte.

5 Q. **[816]** Donc, par chèque?

6 R. Oui.

7 Q. **[817]** Pas de remboursement d'aucune façon par BPR?

8 R. Aucun remboursement. Aucun remboursement par BPR.

9 (16:10:40)

10 Q. **[818]** Alors pièce déposée sous 53P-566.

11

12 53P-566: Données du Directeur général des  
13 élections du Québec (DGGE) concernant  
14 les dons faits par Pierre Lavallée et  
15 sa conjointe aux partis politiques  
16 provinciaux.

17

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[819]** Vous nous avez dit au début que, bon, vous  
20 êtes devenu président-directeur général en deux  
21 mille huit (2008), c'est ça?

22 R. Président et chef de direction en deux mille huit  
23 (2008).

24 Q. **[820]** En deux mille huit (2008) et que, par  
25 ailleurs, au début, c'était plutôt décentralisé les

1 processus dans l'organisation, est-ce que c'est le  
2 cas? Au niveau des filiales, notamment, là.

3 R. Décentra...

4 Q. **[821]** Et que ça a été centralisé depuis un certain  
5 temps là, tous les processus et...

6 R. Ah! C'est-à-dire que maintenant, il n'existe aucune  
7 différence dans les règles de gestion de toutes les  
8 unités. J'ai fait cette remarque-là uniquement pour  
9 une unité BPR Triax, toutes les autres étaient  
10 uniformisées en termes de fonctionnement depuis  
11 déjà...

12 Q. **[822]** Pensez-vous que chez BPR Triax, on a pu,  
13 pendant un certain nombre d'années, rembourser les  
14 contributions politiques que certains...

15 R. Non.

16 Q. **[823]** ... associés pouvaient faire.

17 R. Non, pas à ce niveau-là. Ils ne sont pas  
18 capables... je ne vois pas comment ils auraient  
19 fait ça. À ma connaissance, non, je dois...

20 Q. **[824]** Non.

21 R. Pour être précis là.

22 (16:11:32)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[825]** Alors, vous avez dit tantôt, j'ai bien noté,  
25 qu'on vous demandait des contributions politiques

1 au nom des contrats que vous obteniez auprès du  
2 gouvernement.

3 R. Le libellé exact que j'ai entendu, Madame, c'est  
4 « vous avez fait beaucoup de contrats pour le  
5 gouvernement, donc vous devriez soutenir nos  
6 opérations politiques ». Et ceux qui étaient dans  
7 l'opposition devaient avoir un discours qui était  
8 légèrement adapté pour dire... l'adapter à leur  
9 situation d'opposition versus de parti au pouvoir.

10 Q. [826] O.K.

11 R. Je précise, juste pour pas que ça fasse de tollé,  
12 c'est comme ça que ça nous était... ça m'était  
13 rapporté.

14 Q. [827] O.K. Vous avez dit aussi que vous laissiez  
15 libre cours aux associés de donner, et des autres  
16 personnes, selon leurs convictions politiques.

17 R. La première ronde, oui.

18 Q. [828] Qu'est-ce que vous voulez dire « la première  
19 ronde »?

20 R. Parce quand ils revenaient puis qu'ils disaient  
21 qu'ils n'avaient pas eu assez d'argent, bien là à  
22 ce moment-là, il fallait refaire une ronde pour  
23 dire : « bien là, il manque de l'argent à tel  
24 parti ».

25 Q. [829] Est-ce que ce sont tous les partis confondus



1           qui vous demandaient ça?

2           R. Tous les partis.

3           Q. **[830]** Bon. Alors, je vois que notamment en deux  
4           mille trois (2003), c'est difficile de croire que  
5           c'était par conviction politique quand vous donniez  
6           aux deux...

7           R. Non. Ça n'a pas d'importance de vous le dire ici,  
8           mais mes convictions politiques sont pour le Parti  
9           québécois du temps de Jacques Parizeau. Oui, ça,  
10          c'étaient des convictions politiques. Après,  
11          c'était probablement... j'ai été probablement le  
12          dernier à faire des chèques parce qu'il devait  
13          manquer d'argent pour atteindre la somme demandée.  
14          Donc, ce n'est pas par conviction politique que je  
15          donne à un parti ADQ ou PLQ. Non.

16          Q. **[831]** O.K.

17          R. Mais, c'est sur une base volontaire.

18          M. RENAUD LACHANCE :

19          Q. **[832]** Vous avez des activités hors Québec?

20          R. Oui.

21          Q. **[833]** Est-ce que dans... vous avez des bureaux là-  
22          bas là, des filiales qui sont présentes dans...

23          R. Non, qui sont opérées directement... qui ont été  
24          présentes, qui sont des constituantes de nos  
25          filiales ici.

1 Q. **[834]** O.K. Mais, vous avez du personnel en quantité  
2 hors Québec.

3 R. Oui.

4 Q. **[835]** Est-ce que vous savez si dans d'autres  
5 provinces votre personnel fait aussi l'objet de  
6 sollicitation pour contribuer à des partis  
7 politiques ou si, au Québec, c'est un cas unique?

8 R. C'est... je pense que c'est... Nous n'avons pas  
9 d'activité forte municipale en Ontario, donc je  
10 réserve mon jugement sur l'Ontario. En Alberta, en  
11 Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-  
12 Britannique, ça ne semble pas être le cas.

13 Q. **[836]** Donc, on ne vous approche pas pour des  
14 contributions politiques. Et vous n'en avez jamais  
15 fait?

16 R. Non.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. **[837]** Si on revient, quand vous parlez de première  
19 ronde, puis « s'il manque d'argent, il y a une  
20 deuxième ronde », je comprends que vous nous avez  
21 dit « on peut arriver et on peut demander « ça  
22 prend trente mille dollars (30 000 \$) » ». Dans les  
23 faits, vous vous assoyez, les actionnaires  
24 ensemble, vous dites « bon, qui est prêt à donner  
25 pour le parti? », par exemple, X, là.

1 R. Non. « Faites vos chèques selon vos convictions »,  
2 puis là les chèques sont envoyés. Puis ça n'a donné  
3 peut-être que quinze mille (15 000 \$)...

4 Q. **[838]** Mais...

5 R. ... donc il fallait faire une deuxième ronde.

6 Q. **[839]** Mais, à ce moment-là, les chèques qui sont  
7 envoyés sont gérés chez vous et remis à la  
8 personne.

9 R. Tous les... tous les actionnaires qui avaient fait  
10 leur chèque devaient les rassembler et les mettre  
11 dans une enveloppe, donc ils savaient que...

12 Q. **[840]** Bon. Ça totalisait par exemple quinze mille  
13 (15 000 \$), mais que la demande était trente mille  
14 (30 000 \$).

15 R. Oui.

16 Q. **[841]** Là, vous aviez un retour des gens du parti  
17 politique qui disaient « il en manque quinze  
18 (15 000 \$) »...

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[842]** ... et là, c'est là la deuxième ronde ou...

21 R. Eh! Oui.

22 Q. **[843]** ... c'était plus par conviction politique,  
23 mais pour atteindre la somme.

24 R. C'est ça.

25 Q. **[844]** C'est ça.

1 R. Ça, c'est la compréhension que j'ai, moi, comme  
2 actionnaire. Ce n'est pas moi qui ai discuté avec  
3 eux.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[845]** Donc, on vous demandait, que ce soit le Parti  
6 libéral ou que ce soit le Parti québécois ou  
7 vous...

8 R. Ou l'ADQ.

9 Q. **[846]** ... ou l'ADQ vous demandait un montant de  
10 trente mille dollars (30 000 \$). Vous disiez à vos  
11 associés : « Faites un chèque selon vos convictions  
12 politiques ». Vous envoyez les sommes d'argent aux  
13 partis respectifs et ce sont eux qui vous  
14 reviennent en vous disant : « Il vous manque quinze  
15 mille (30 000 \$) » par exemple.

16 R. C'est la version que je... que je connais. Je peux  
17 vous dire que depuis que je suis président et chef  
18 de la direction, on n'a plus fait ça.

19 Q. **[847]** Vous faites quoi maintenant?

20 R. Rien.

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Q. **[848]** C'est-à-dire?

23 R. Rien. Est-ce que je peux être plus clair que  
24 « rien »?

25 Q. **[849]** Non. Mais, est-ce qu'il y a des demandes qui

1           sont faites encore?

2           R. Il n'y en a aucune qui m'est arrivée.

3           Q. **[850]** O.K.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Q. **[851]** Depuis quand?

6           R. Depuis mai deux mille huit (2008).

7           M. RENAUD LACHANCE :

8           Q. **[852]** Donc, avec le ton de votre réponse, je ne  
9           m'aventurerais pas à en faire une autre si j'étais  
10          à leur place.

11          R. Si ça peut permettre ça, merci.

12          Me CLAUDINE ROY :

13          Q. **[853]** Si on va à l'onglet suivant, soit l'onglet 4,  
14          on y voit un tableau des contributions faites aux  
15          deux partis qui ont formé un gouvernement de mille  
16          neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à deux mille  
17          onze (2011) par des personnes à l'emploi de BPR et  
18          par certains de leurs proches. Tableau qu'on vous a  
19          exhibé déjà, Monsieur Lavallée? Vous l'avez déjà vu  
20          ce tableau-là?

21          R. Non, mais...

22          Q. **[854]** Prenez le temps de le regarder, les  
23          contributions au Parti libéral, au Parti québécois?

24          R. Je pense que j'ai vu le graphique que vous avez  
25          fait à partir de ça.

1 Q. **[855]** D'accord. Alors, on peut vous montrer à  
2 l'onglet 5, graphique des contributions faites aux  
3 deux partis qui ont formé un gouvernement à partir  
4 des informations qu'on retrouve à l'onglet 4?

5 R. Oui.

6 Q. **[856]** Alors, si vous regardez tant les informations  
7 qu'on voit au tableau que le graphique, est-ce que  
8 c'est des informations qui évidemment démontrent  
9 une tendance qui vous apparaît être conforme à la  
10 réalité?

11 R. En tout cas la chute à partir de deux mille huit  
12 (2008), oui. Les montants semblent correspondre à  
13 peu près, là.

14 Q. **[857]** Et encore une fois selon le témoignage que  
15 vous nous avez mentionné, ce n'est pas, jamais BPR  
16 n'a effectué quelque remboursement que ce soit?

17 R. Aucun remboursement qui n'a été fait, ce n'était  
18 que des actionnaires, ce que nous on appelle des  
19 associés.

20 Q. **[858]** Alors, donc, tableau que je vais déposer sous  
21 53P-567.

22

23 53P-567 : Tableau sur les contributions faites  
24 aux deux partis qui ont formé un  
25 gouvernement de 1996 à 2011, par des



1           remboursement quelconque?

2           R. Zéro.

3           Q. **[863]** Alors, document que je dépose sous 53P-569.

4

5           53P-569 :       Données du Directeur général des  
6                            élections du Québec (DGE) concernant  
7                            les dons faits par Pierre Lavallée aux  
8                            partis politiques municipaux

9

10           (16:20:03)

11           LA PRÉSIDENTE :

12           Q. **[864]** Les contributions politiques municipales  
13                            étaient-elles suite à une demande?

14           R. Non, dans le cas de, si on voyait les années  
15                            antérieures où Jean-Paul L'Allier était maire de  
16                            Québec, je considérais qu'il faisait un très bon  
17                            travail, je considérais que Régis Labeaume faisait  
18                            un très bon travail, c'était donc sur une base tout  
19                            à fait volontaire et je l'aurais fait si j'avais  
20                            été producteur de tomates. C'est vraiment par  
21                            conviction.

22           Me CLAUDINE ROY :

23           Q. **[865]** Alors, sur le tableau, on voit les  
24                            contributions à l'équipe Labeaume. Selon votre  
25                            témoignage vous en avez fait à l'équipe de monsieur



1 L'Allier?

2 R. Je n'ai aucun problème à l'admettre.

3 Q. **[866]** O.K. Vous en avez fait quelles années, de  
4 mémoire?

5 R. Deux mille (2000), la raison pour laquelle je m'en  
6 souviens, c'est qu'il y a des journalistes qui  
7 m'avaient appelé pour tester le fait que ce n'était  
8 pas...

9 Q. **[867]** Un prête-nom?

10 R. Non.

11 Q. **[868]** Vous n'étiez pas un prête-nom?

12 R. Non, pas prête-nom.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[869]** Que ce n'était pas volontaire?

15 Me CLAUDINE ROY :

16 Q. **[870]** Volontaire, oui?

17 R. Non, c'était plutôt de la malveillance, là, essayer  
18 de savoir si je cherchais un avantage, et j'avais  
19 juste dit que je trouvais que c'était un très bon  
20 maire, qu'il avait des bonnes orientations pour la  
21 Ville, qu'il mettait la Ville sur la carte et que  
22 les contributions politiques étaient là pour  
23 soutenir ça et je le faisais légalement. Donc, je  
24 pense que c'est deux mille deux, trois, quatre,  
25 (2002-3-4) mais je ne saurais être sûr.

1 Q. **[871]** Et vous avez une adresse sur le territoire de  
2 la Ville de Québec?

3 R. Bien sûr.

4 Q. **[872]** Vous avez parlé du ministère des Transports,  
5 BPR a des contrats avec le ministère des  
6 Transports?

7 R. Oui.

8 Q. **[873]** Au cours des dernières années, BPR a eu des  
9 contrats avec le ministère des Transports  
10 également?

11 R. Oui.

12 Q. **[874]** Vous avez des contrats BPR seul et BPR en  
13 consortium également?

14 R. Oui.

15 Q. **[875]** D'accord. Alors, je vais vous demander de  
16 prendre le tableau, le tableau que l'on retrouve à  
17 l'onglet 6. Juste mentionner que le tableau est  
18 confectionné à partir de rapports annuels que le  
19 Ministère des Transports nous a transmis pour des  
20 contrats de plus de cinq mille dollars (5 000 \$)  
21 pour la période entre le premier (1<sup>er</sup>) avril mil  
22 neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) au trente et  
23 un (31) décembre deux mille douze (2012) pour des  
24 contrats qui avaient déjà des codes et ça implique  
25 les compagnies, en fait, où BPR et - soit seule ou

1 en consortium - mais ne comprend pas les filiales  
2 de BPR et dans la répartition on a tenu compte du  
3 fait que quand c'est en consortium de deux  
4 personnes, c'était cinquante/cinquante (50/50) et  
5 quand c'était trois, c'était un tiers / un tiers /  
6 un tiers. Je pense que c'est une précision qui est  
7 importante, là, pour la lecture de ce tableau.  
8 Alors... oui?

9 R. Il n'y a aucune filiale de BPR qui applique au  
10 Ministère des Transports autre que, sous le nom BPR  
11 ou BPR infrastructures. Donc, vous avez tous les  
12 contrats du Ministère des Transports.

13 Q. **[876]** Donc, quand on voit... est-ce que ça vous  
14 apparaît... le graphique vous apparaît-il illustrer  
15 la tendance que l'on retrouve des contrats de BPR  
16 au niveau du Ministère des Transports?

17 R. Oui. En fait, on voit l'augmentation du volume de  
18 projets du Ministère et c'est à partir de deux  
19 mille sept (2007), deux mille huit (2008), le  
20 Ministère a accéléré le volume de ses... a augmenté  
21 le volume de ses travaux et on le voit bien sur  
22 l'évolution qui est là. Donc, je pense que de  
23 partir de deux mille sept (2007), ce que vous  
24 observeriez, c'est que toutes les firmes ayant  
25 l'expertise ont eu une augmentation parce que le

1 volume d'affaires du Ministère des Transports a  
2 beaucoup augmenté à partir de deux mille sept  
3 (2007), deux mille huit (2008).

4 Q. **[877]** Et si on tentait de faire une relation avec  
5 les deux tableaux précédents, soit le graphique et  
6 le tableau des contributions politiques...

7 R. Il n'existe aucune relation entre les deux. Aucune.  
8 (16:24:17)

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[878]** Il y a une grosse augmentation en deux mille  
11 sept (2007), deux mille huit (2008), mais ce qui  
12 est aussi... ce qui est frappant dans le tableau,  
13 aussi, c'est le nombre de contrats pris en  
14 consortium. Bon, le Ministère des Transports a la  
15 pratique des appels d'offres régionalisés qui  
16 parfois forcent un peu de créer un consortium si  
17 vous voulez pas appliquer avec une... pas appliquer  
18 sur un contrat, là, vous allez vous chercher une  
19 firme qui habite dans la région. Est-ce que vous  
20 avez l'impression, vous, que ces approches d'appels  
21 d'offres régionalisés réduisent la compétition ou  
22 l'augmentent?

23 R. Je pense... je ne me souviens pas pourquoi, au  
24 début de la... de l'interrogation, on a parlé aussi  
25 des consortiums. Je pense que le pire défaut de

1 l'appel d'offres, c'est quand il a tendance à  
2 mettre un projet, à rassembler plusieurs  
3 structures, par exemple, dans le même contrat, et  
4 où là, on exige plusieurs spécificités de personnel  
5 et qu'on exige un nombre de personnel ayant les  
6 mêmes spécificités qui est important. Là, à ce  
7 moment-là, comme je vous ai décrit au début, là, on  
8 se retrouve dans la situation où... « ah, je peux  
9 pas y aller seul ». Les cas régionaux où on est  
10 obligé d'aller... on serait obligé d'aller  
11 s'associer avec une firme, nous, on en vit peu  
12 puisqu'on travaille surtout dans la région de  
13 Québec, Saguenay et Bas St-Laurent/Gaspésie, où  
14 nous sommes déjà fortement présents. Donc, nous, le  
15 cas de figure que vous avez présenté ne s'est pas  
16 posé, mais oui, ça aurait tendance à réduire le  
17 nombre de joueurs.

18 Q. [879] Donc, quand on regarde l'évolution du  
19 graphique, en deux mille huit (2008), deux mille  
20 sept (2007), deux mille huit (2008), on a plus de  
21 consortiums, là, la barre rouge, ce que vous dites  
22 c'est que compte tenu qu'on a donné beaucoup de  
23 con... puis on avait plus de contrats à donner au  
24 Ministère des Transports, on a réuni plusieurs  
25 projets dans des appels d'offre obligeant des

1 exigences au niveau de la disponibilité du  
2 personnel très élevées, donc, vous forçant à aller  
3 en consortium?

4 R. Oui, et l'autre phénomène, c'est que quand il y a  
5 un volume d'affaires qui est plus grand, ça veut  
6 dire que par exemple, si j'y ai mis du personnel,  
7 appelons-le... reprenons mon exemple de ce matin,  
8 une personne qui a vingt (20) ans d'expérience dans  
9 les ouvrages d'art, elle, est affectée au contrat  
10 A, disons, mais il est évident que je ne peux pas  
11 soumissionner sur le contrat B avec elle et là, si  
12 cette fois-là, on m'en demande trois, comme dans  
13 mon exemple de ce matin, bien là, moi, il ne m'en  
14 reste plus juste une. Je suis forcément obligé de  
15 faire un consortium. Donc, il y a certains cas de  
16 figures, particulièrement dans la région de  
17 Montréal, où là il y a beaucoup d'ouvrage rassemblé  
18 sous le même appel d'offres où c'est très  
19 difficile, voire impossible de soumissionner seul  
20 compte tenu des qualités requises. Ça, à mon avis,  
21 ça a tendance à réduire...

22 Q. **[880]** La compétition.

23 R. ... la compétition.

24 Q. **[881]** Donc, si on changeait cette pratique-là, de  
25 réunir plusieurs ouvrages dans un même appel

1 d'offres, on pourrait avoir plus de soumissions  
2 probablement parce qu'on n'est pas obligé d'aller  
3 en consortium et chacun dans le fond a la capacité,  
4 au niveau des ressources humaines, techniques et  
5 durée d'ouvrage.

6 R. C'est ça. En étant tout à fait cohérent  
7 techniquement, c'est-à-dire que tous les ouvrages  
8 d'art d'une même section de l'autoroute pourraient  
9 très bien être dedans, mais au lieu d'en mettre  
10 vingt-cinq (25), mettez-en cinq puis ne demandez  
11 pas quatre ingénieurs de vingt (20) ans  
12 d'expérience là où ça en prend un. Ça, ça  
13 faciliterait le fait qu'on peut y aller  
14 individuellement et que le meilleur... le meilleur  
15 gagne techniquement.

16 Q. **[882]** Oui. Au niveau... pas essentiellement sur la  
17 qualité que c'est évalué au niveau du ministère des  
18 Transports.

19 R. Bien, que le meilleur gagne et que...

20 Q. **[883]** Est-ce que... au ministère des Transports,  
21 l'attribution des contrats est décentralisée par  
22 direction territoriale. Vous êtes présent dans  
23 plusieurs directions territoriales probablement.

24 R. Oui, on est... Comme je vous disais, il y a  
25 l'Outaouais et l'Abitibi où on n'est pas.

1 Q. **[884]** O.K. La pratique de réunir plusieurs ouvrages  
2 dans un même appel d'offres, est-ce qu'elle est  
3 répandue dans toutes les directions territoriales  
4 où vous faites affaires ou vous voyez...

5 R. Elle est plus forte dans ceux de la région de  
6 Montréal, Montérégie-Montréal.

7 Q. **[885]** Et là, bien sûr, l'obligation de consortium  
8 pour obtenir le contrat est plus forte aussi.

9 R. Bien, dans... je dirais dans la plupart des cas que  
10 je connais. Quand les gens me parlent de  
11 consortium, je vous ai fait ce matin le commentaire  
12 que je demande toujours à mes gens d'essayer de  
13 passer à côté. C'est plus facile à gérer nos gens  
14 que de gérer une équipe. Mais quand ils me  
15 reviennent en disant « on ne peut pas soumissionner  
16 parce que nous n'avons pas cent pour cent (100 %)   
17 des ressources requises », le consortium est  
18 discuté.

19 Q. **[886]** Dans les autres provinces où vous faites  
20 affaires, est-ce qu'il y a aussi beaucoup de  
21 consortium?

22 R. Il y a beaucoup de... il n'y a pas beaucoup de  
23 consortiums, il y a plus de sous-traitances, donc  
24 un complément vient d'un sous-traitant. Et il y a  
25 en général beaucoup de compétition dans le marché



1 de l'Ouest.

2 Q. **[887]** Plus qu'il n'y en a ici au Québec?

3 R. Il y a plus de... il y a plus de firmes  
4 spécialisées et il y a plus d'ouvrage aussi par  
5 contre.

6 Q. **[888]** Hum, hum.

7 R. Donc, il y a beaucoup plus de volume d'affaires et  
8 donc chaque firme a un volume d'affaires qui est  
9 très conséquent.

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Q. **[889]** Pièce que je vais... donc le tableau de la  
12 valeur estimée des contrats, pièce déposée sous  
13 53P-570. Ça peut être valeur estimée, graphique de  
14 la valeur estimée, on s'entend bien.

15

16 53P-570 : Graphique de la valeur estimée des  
17 contrats obtenus par BPR Inc. avec le  
18 MTQ de 1997 à 2012 pour des contrats  
19 de conception de plans et devis et de  
20 surveillance de travaux

21

22 Ça pourrait être un bon moment pour interrompre la  
23 suite du témoignage de monsieur Lavallée.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Alors, à demain matin.

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Merci.

3

4 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

5 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

6

7

8

9

10 Nous, soussignés, ROSA FANIZZI et ODETTE  
11 GAGNON, sténographes officiels dûment autorisés à  
12 pratiquer avec la méthode sténotypie, certifions  
13 sous notre serment d'office que les pages ci-dessus  
14 sont et contiennent la transcription exacte et  
15 fidèle de la preuve en cette cause, le tout  
16 conformément à la Loi;

17

18 Et nous avons signé :

19

20

21

22 \_\_\_\_\_  
23 ROSA FANIZZ  
Sténographe officiel

\_\_\_\_\_

ODETTE GAGNON  
Sténographe officiel